SOMMAIRE

Remerciements 4
Sommaire 5
I. INTRODUCTION 8
II. La charte forestière de territoire, un outil de développement local au service des intercommunalités. 10
A. Les outils d'animation territoriale 11
1) Les différents types d'outils 11
2) L'articulation possible entre les différents outils 11
3) Le choix de la communauté de communes 12
III. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU STAGE 13
A. Questionnements initiaux 13
1) Périmètre et structure porteuse 13
2) Incarner un « projet de territoire » lié à la forêt 13
3) Mobiliser ceux par qui, et pour qui la Charte est faite 14
4) Limites possibles de la CFT et temporalité 14
5) Conclusion 15
B. Contexte et nature de la commande 15
C. Déroulement du stage et suivi 17
D. Modalités de restitution et valeur ajoutée du travail mené 18
IV. LE TRAVAIL DE DIAGNOSTIC 21
A. La communauté de communes 21
B. Origines du projet 23
C. But et modalités de la CFT 24
1) Les points clefs d'une CFT 25
2) Grandes Etapes de la charte 27
D. Le diagnostic : 28
1) Structure forestière 28
2) Structure de la forêt privée 29
3) La filière forêt-bois 31
4) Les fonctions sociales et environnementales de la forêt 31
5) Les attentes exprimées par les acteurs 32
DEROULEMENT DU STAGE 34
A. Méthodologie adoptée 34
B. LES ACTEURS RENCONTRES 35
1) Tourisme 36
2) Bois ENERGIE – Bois CONSTRUCTION 36
3) Divers 36
4) Structures accompagnantes 36

RESULTATS DE LA DEMARCHE....37
A. Le développement touristique et la gestion de l'accueil du public en forêt. 37
1) Problématiques générales 37
2) Problématiques de notre territoire : La communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble :....38
3) La communication :....41
4) Une offre adaptée à des pratiques diverses : sport, détente, découverte en forêt domaniale des Colettes. 42
5) Les interlocuteurs de l'accueil du public 50
6) Conclusion....50
B. Bois Energie 51
1) Problématiques et angles d'approche pour le volet bois-énergie 51
2) Généralités sur le bois-énergie....51
3) Deux filières de production principales 53
4) Une ressource abondante et variée sur le territoire 53
5) Des acteurs qui travaillent de manière éparpillée....53
6) Une sensibilisation très perfectible aux enjeux du bois-énergie 55
7) Un problème « structurel » surmontable....55
8) Tirer la filière par le marché....57
9) Quels types de projets pourront structurer une filière locale ?....57
10) Eviter la redondance des études sur l'approvisionnement....58
11) Le rôle des acteurs publics 59
12) La valorisation de la haie 62
13) Conclusion....63
C. Bois construction....64
1) Une ressource locale qui se prête aux différentes utilisations de bois dans la construction 64
2) Une démarche devant être orientée vers les entreprises....65
3) Résultats d'entretiens 65
4) Exemples de projets prévus sur le territoire....67
5) Comment recourir au bois local dans la commande publique ?....67
6) Perspectives pour la communauté de communes....68
7) Le programme régional « Promotion du bois dans la construction »....70
D. Conclusion de l'approfondissement des volets thématiques....71
V. Plan d'actions....73
A. Introduction 73
B. Quatre principes fondateurs....73
C. Contenu et devenir de la maquette 74
D. PROGRAMME D'ACTIONS....76
1) Axe I : Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt 77

2) Axe II : Améliorer l'accessibilité de la forêt....83
3) Axe III : Dynamiser la gestion durable de la forêt privée....88
4) Axe IV : Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises....95
5) Axe V : Valoriser et préserver les milieux naturels....100
VI. CONCLUSION....107
TABLE DES ILLUSTRATIONS....109
BIBLIOGRAPHIE....111
WEBOGRAPHIE....111
TABLE DES MATIERES....112
RESUME....116

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

I. INTRODUCTION

Le développement rural impose aujourd'hui aux collectivités et aux groupements divers de s'appuyer tant sur les acteurs qui les font vivre que sur les ressources naturelles dont elles disposent.

On constate, de manière générale, qu'en France, pays qui détient pourtant le troisième massif forestier européen, la forêt est insuffisamment gérée et valorisée. Le sud de l'Allier ne déroge pas à cette réalité, notamment en raison d'un morcellement particulièrement marqué avec une multitude de propriétaires. De plus, la forêt est excessivement sacralisée, et souffre d'un déficit de connaissance de ses usages multiples. Cela nuit à son exploitation qui permettrait pourtant un renouvellement optimal de la ressource et, partant, au développement des territoires concernés.

Toute tentative de remédier à ces problèmes de fond s'avère indissociable d'une volonté politique à susciter à l'échelon local. Cette dernière passe nécessairement par la mise en œuvre d'outils d'animation adéquats, et qui tiennent compte des spécificités du territoire – aussi bien dans la configuration spatiale et la propriété de la forêt, que dans les dynamiques complexes qui règnent entre des acteurs variés et dont les attentes sont parfois contradictoires.

Dans ce contexte, la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble a choisi d'élaborer sur son périmètre une charte forestière de territoire. Cet outil du développement local, qui se veut fédérateur, replace la forêt au cœur des problématiques du territoire, cherchant à assurer son développement harmonieux à travers une ressource forestière qui est ici abondante et variée. La forêt étant fondamentalement multifonctionnelle, la charte doit répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du territoire en en considérant les interconnexions.
En tant que document d'orientations à vocation contractuelle, la charte forestière de territoire, qui se trouve actuellement dans sa phase d'élaboration, doit laisser une grande place à la concertation et mobiliser l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, de même que ceux qui souhaitent contribuer à son développement. Les retombées futures de la charte devront être au service de l'économie locale et de ses opérateurs. Le facteur humain réside au cœur des préoccupations, particulièrement au sein d'un territoire rural de taille réduite comme celui-ci.

Notre intervention sur le territoire s'inscrivait dans un processus d'identification des attentes liées aux espaces et aux activités de la forêt, qu'il s'agissait de concilier avec les potentialités observées du territoire. Concrètement, notre mission consistait, en nous reposant sur le diagnostic partagé qui a été réalisé dans le cadre de la charte, à mener une étude approfondie sur plusieurs thématiques prioritaires, d'en dégager des orientations stratégiques et de formuler des actions répondant aux enjeux de la forêt à l'échelle du territoire.

La latitude qui nous était laissée dans la méthode employée pour y parvenir, et notre liberté d'arpenter le territoire à la rencontre des gens nous laissaient tout le loisir de nous l'approprier. Nous devions alors en mesure de restituer aux mieux notre perception de ses dynamiques, de ses atouts mais aussi lacunes. Notre objectif était, *in fine*, de donner au

commanditaire du stage les clefs permettant d'identifier des porteurs de projets potentiels qui pourraient être appuyés par la charte forestière de territoire.

Ce travail de synthèse ne devait pas omettre de tenir compte à la fois de la temporalité des actions proposées, et des moyens modestes et limités de la structure porteuse dans leur mise en œuvre. Car l'animation de la charte dans le temps en est la véritable clef de voûte.

II. LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE, UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU SERVICE DES INTERCOMMUNALITES.

La démarche entamée par la communauté de communes de Sioule, Colettes et Bouble, commanditaire de la charte forestière de territoire fait appel au concept de développement territorial.

Ce dernier est né dans les années 70 en réaction au développement dirigé de l'aménagement d'Après-guerre. Il se fait à un niveau plus bas, en considérant que l'évolution d'un territoire est indissociable de la dynamique locale, en opposition avec la politique « descendante de l'État » (où les décisions sont prises en haut lieu sans concertation avec la population locale).

En France, Les lois Defferre de 1982-1983 de décentralisation, donnent plus de responsabilités aux collectivités territoriales pour mener des projets locaux et une politique d'aménagement plus pertinente car adaptée à chaque territoire. Cette montée des territoires s'inscrit également dans le nouvel idéal de développement durable qui propose de dépasser la distinction ancestrale entre environnement naturel et intérêts humains. Ainsi le développement local tend à augmenter le bien être de la société (sur des plans sociaux, économiques, environnementaux…) de manière ascendante, en valorisant les ressources d'un territoire par et pour la population qui l'occupe.

De plus, la politique régionale de l'Union européenne accentue son intérêt et appuie son bien fondé.

La parution au cours de ces dernières années de différents textes officiels montre une attention renouvelée pour la forêt et la filière bois dans les politiques publiques : loi d'orientation forestière, programme forestier national, règlement de la commission européenne concernant le soutien au développement rural, etc.

La prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt n'est en effet plus uniquement envisagée sous l'angle économique, mais aussi selon ses intérêts en matières environnementale et sociale.

A. Les outils d'animation territoriale

Plusieurs outils d'animation territoriale forêt/bois sont disponibles. Il est important de bien connaître leur utilité et leur rayon d'action afin de proposer un projet cohérent au territoire.

1) Les différents types d'outils

En fonction des objectifs recherchés, différents outils d'animation territoriale sont à disposition des territoires et de leurs élus.

En menant un consensus sur les orientations forestières, la **Charte Forestière de Territoire** (instituée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001) permet d'engager une réflexion collective autour des enjeux du territoire liés à la forêt et d'établir une politique forestière locale cohérente avec les orientations régionales et nationales et un programme d'actions lié aux enjeux prioritaires du territoire.

Pour la question de l'organisation de la filière bois-énergie sur le territoire, le **Plan d'Approvisionnement Territorial** est un outil d'aide à la décision crée par les CoFor dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural ». Il permet aux élus du territoire d'identifier la ressource locale disponible, de dévoiler les conditions de mobilisation et d'engager une politique territoriale ainsi qu'un programme d'action centré sur le bois-énergie.

Le **Plan de Développement de Massif,** quant à lui, conçu par le CRPF en concertation avec les autres acteurs de la forêt privée (syndicats et coopératives), a pour but d'engager une animation ciblée vers les propriétaires privés pour les inciter à mettre en œuvre la gestion de leur forêt, en répondant notamment à leurs questions et leurs attentes relatives à leur propriété forestière. L'objectif est d'enclencher la gestion des forêts privées, réalisée soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par des gestionnaires professionnels.

L'appropriation et le portage des problématiques forêt/bois par les structures territoriales, institutions locales, association, etc. est une condition *sine qua none* à la réussite du projet d'élaboration d'une CFT, d'un PDM ou d'un PAT.

Pour chaque outil, la mise en place d'un comité de pilotage regroupant les représentants des différentes familles d'acteurs concernés par la démarche édictera les choix stratégiques et opérationnels. Ceci assurera la coordination et facilitera une bonne gouvernance.

2) L'articulation possible entre les différents outils

La CFT étant un outil stratégique généraliste favorisant le développement local par la forêt ; il est donc logique qu'elle soit mise en œuvre en amont des autre outils.

Le PAT, éclairant les problématiques liées à la filière bois énergie peut être inclus dans la CFT ou être conduit indépendamment. Le territoire concerné paraît trop réduit et trop peu dense pour envisager un PAT, il serait donc judicieux qu'un tel plan soit adopté avec un autre territoire. La thématique du bois énergie apparaitrait ainsi plus évidente et prioritaire.

Rapport-Gratuit.com

Le PDM peut émerger du programme de la CFT car en effet, un besoin d'animation particulier auprès des propriétaires privés a été mis en avant.

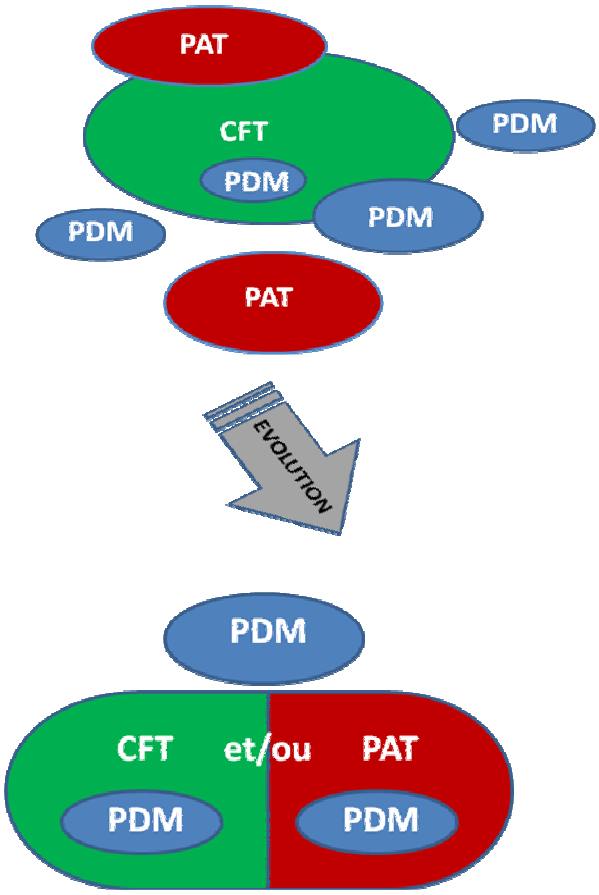

a) La tendance actuelle est à l'accumulation des outils indépendants. Cette superposition d'actions de manière non concertée met les acteurs en face de documents disjoints sans aucune synthèse ni base de données commune. D'où un manque de cohérence territoriale.

b) Autant que faire se peut, il est préférable de tendre vers une organisation concertée des actions et autres outils. La CFT s'appuiera donc sur le territoire et son portage politique devra être garanti par les élus pour que le projet de développement local soit cohérent. Cette approche est plus cohérente puisque les outils s'emboitent et se complètent tout en structurant l'information du territoire.

Figure 1 : articulation des outils d'animation territoriale

Source : *Forêt et territoire, quelle place de la forêt dans le développement territorial ?* – FNCOFOR, FPF, CNPF

3) Le choix de la communauté de communes

Dans notre cas, la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble a eu la volonté d'induire un développement local par la forêt. Ce développement local lui implique de construire une politique territoriale. Celle-ci ne peut s'écrire qu'à partir d'un diagnostic, permettant de faire un état des lieux à l'heure actuelle, et doit se faire dans le consensus. C'est donc tout naturellement que la communauté de communes s'est portée vers la **charte forestière de territoire**. L'intercommunalité se pose la question de l'utilisation de la forêt sur son territoire, grâce à un inventaire ainsi qu'à une démarche de réflexion globale avec tout les acteurs concernés, la charte permet d'y répondre.

III. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU STAGE

A. Questionnements initiaux

Dès que notre mission nous a été confiée sur le territoire (cf. description de la commande, ci-après), nous avons été amenés à interroger un certain nombre de notions. Certains questionnements étaient sous-jacents à notre travail, et nous avons tenté d'y apporter des réponses. Tant sur manière de concevoir notre mission, de procéder efficacement, que sur la légitimité de notre démarche, le périmètre, l'adéquation de la CFT avec un projet de territoire, la vocation voulue fédératrice de ce document…

1) Périmètre et structure porteuse

Comment **le développement rural**, tel qu'on le définissait jusqu'alors, était-il censé s'inscrire, et s'« opérer » sur un territoire largement composé d'espaces forestiers comme le nôtre ?

D'une manière générale, et sans nécessairement évoquer la forêt, **quel projet de territoire** une petite structure comme cette communauté de communes était-elle en mesure de porter (au vu des **moyens modestes** dont elle dispose) ?

Et, si tant est que la forêt puisse jouer véritablement un rôle dans le développement du territoire – question à laquelle nous sommes en mesure de répondre à l'issue de notre stage –, quel moyens financiers, humains, pouvaient être affectés à cette fin ? D'autant que, si le pilotage de la charte était assuré par la communauté de communes, la maîtrise d'œuvre était, elle, confiée à l'antenne de Moulins du CRPF, donc en quelque sorte « délocalisée ». Combien de communes, sur le territoire, se sentaient concernées par la démarche de la Charte ?

Nous nous sommes demandé quelle était la **pertinence du choix de ce périmètre**, relativement réduit mais somme toute cohérent, pour l'élaboration d'un document d'orientation à vocation contractuelle comme la CFT. De plus, ce périmètre tenait-il suffisamment compte de la configuration, des spécificités du territoire ? Disposait-on d'exemples de démarches similaires, dans des territoires voisins, qui seraient susceptibles d'offrir un « retour d'expérience » et de nous donner les clefs, pour nous aiguiller dans notre propre mission ?

2) Incarner un « projet de territoire » lié à la forêt

Les objectifs de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble sont manifestes : il s'agit pour le territoire de **fixer la population**, de **renouveler l'activité économique**, de résister aux fractures sociales existantes. La forêt, dans toutes ses dimensions, ne semble donc **pas se situer au premier rang des préoccupations des élus**. A la question de savoir si un projet de territoire peut/doit se décliner dans un outil comme la Charte forestière de territoire, on aurait ainsi pu être tenté d'émettre quelques réserves. Toutefois, nous avons opposé à ce premier constat **la vocation fondamentalement fédératrice** d'un tel document. Vocation qui se traduit dans des actions qui touchent, de près ou de loin, les gens du territoire. Ceci nous a

confortés dans l'idée que l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte étaient un enjeu important pour le territoire.

Ceci étant, il fallait encore s'interroger – avant même de nous plonger véritablement dans notre mission – sur quelques unes des conditions de la réussite d'une CFT :

- l'adéquation des actions de la Charte avec les moyens mis en œuvre grâce aux politiques publiques et aux dispositifs existants (cf. principes fondateurs du Programme d'actions) ;
- la capacité à assurer son animation, donc à garantir sa pérennité ;
- proposer quelques actions « vitrines », qui soient facilement réalisables (fonction d'exemplarité, susceptible d'entraîner une dynamique positive, avec un effet d'essaimage).

3) Mobiliser ceux par qui, et pour qui la Charte est faite

A qui doit profiter la CFT ? Aux habitants du territoire, et surtout à ceux qui y travaillent, en vivent. Un territoire est en effet la résultante de deux choses : d'abord, des espaces, variés et plus ou moins contrastés, qui sont le siège d'un certain nombre de dynamiques qui les cimentent ; ensuite, les gens qui habitent, exploitent, enrichissent et façonnent ces espaces.

Au travers de la Charte, on cherche d'une certaine manière à **justifier une cohérence** de ce territoire ; et de garantir cette cohérence par le biais des actions concrètes qui seront entreprises.

Cette volonté est, bien sûr, indissociable de l'idée d'une **mobilisation continuelle et progressive**, à la fois de ceux qui ont « commandé » la Charte et de ceux à qui elle se destine. Pour cette raison, cela réclame – malgré le caractère en apparence exclusif, puisque sélectif et restreint, des actions –, de **comprendre à qui se destine la CFT**, du moins à qui elle profitera en premier lieu.

La question posée est, en fait, celle de **l'affirmation d'une volonté politique** qui soit fondée sur les attentes parfois divergentes d'acteurs ancrés localement. La patience est de rigueur, mais une dynamique s'amorcera sans aucun doute.

4) Limites possibles de la CFT et temporalité

Il convenait aussi, pour nous, d'être conscient des **limites** inhérentes à un tel document (limites internes et externes qui sont bien explicitées dans le diagnostic partagé de la Charte).

Nous voulions, par ailleurs, nous assurer d'un aspect important. **Les facteurs, éléments qui avaient vraiment mobilisé les élus** lors du lancement de la CFT (à savoir, **la gestion de la forêt privée** et dans une moindre mesure la desserte) :

- Étaient-ils encore d'actualité à notre arrivée ?
- Nous paraissaient-ils légitimes et suffisants, et dans quel cadre d'inscrivait alors notre intervention ?
- Méritaient-ils qu'on leur consacre un temps accru dans notre expertise ou, au contraire – ce fut le choix qu'on a opéré – qu'on les replace dans une réflexion plus globale pour n'en faire qu'un élément parmi d'autres de notre réflexion ?

On n'avait jamais, non plus, manqué de nous répéter, en particulier nos professeurs à l'Université : « La forêt est un monde à part. »

5) Conclusion

Dans notre approche de la mission confiée, nous avons voulu prendre un certain recul et adopter un regard critique, tant sur la pertinence du périmètre choisi et de la structure porteuse, que sur les moyens de l'outil CFT de fédérer, de constituer un fer de lance pour un développement raisonné (et concerté) du territoire au travers d'un de ses éléments constitutifs les plus remarquables : sa forêt.

Puis, prenant conscience de la nécessité d'appréhender plus longuement le territoire pour mieux comprendre ses dynamiques, nous nous sommes efforcés de **faire abstraction de nos réserves** éventuelles vis-à-vis de ces considérations. Il nous importait avant tout de répondre de la manière la plus complète et la plus appropriée à la commande qui nous était faite.

En particulier, nous avons essayé de considérer l'échelle de la communauté de communes sans y déroger excessivement, dans la mesure où la satisfaction du maître d'ouvrage – la CC – était conditionnée par la création des conditions qui permettraient, à terme, d'accueillir des projets ou de développer des activités existantes **sur** le territoire.

B. Contexte et nature de la commande

Notre intervention sur le territoire s'inscrivait dans la **phase d'élaboration de la Charte forestière de territoire** de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble. Cette dernière, qui est le maître d'ouvrage de la Charte, en a confié la maîtrise d'œuvre à l'antenne de Moulins du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

En nous appuyant sur le diagnostic en cours de finalisation, réalisé par un étudiant-ingénieur forestier, **nous étions tenus de** :

» **Mener une étude complémentaire au diagnostic**, sous la forme de **trois *volets d'approfondissement*** **: « Forêt et tourisme », « Bois-énergie », « Bois et construction ».**

L'intérêt respectif des volets découlait des éléments de diagnostic alors disponibles, portés par la suite à notre connaissance. Les trois volets sus-cités sont en effet apparus comme méritant un approfondissement pour identifier et hiérarchiser des enjeux, et **dégager des orientations stratégiques** en prévision des échéances à venir de la Charte.

Le choix a été fait, en accord avec l'ingénieur du CRPF nous encadrant, de traiter les volets ensemble (à trois stagiaires), successivement.

Un descriptif des volets nous a été communiqué, lors de la première réunion, dans un **document de travail**, établi conjointement par notre encadrant et l'étudiant auteur du diagnostic à notre endroit. Ce document de travail contenait notamment des indications sur l'apport attendu de notre travail. Notre encadrant nous a également recommandé de prendre connaissance de la **circulaire** instaurant les Chartes forestières de territoire et en énonçant les modalités réglementaires d'élaboration.

La manière de procéder était laissée à notre appréciation, de même qu'il nous appartenait de fixer – ou reformuler, le cas échéant – des objectifs pour chacun des volets.

» **Organiser et animer des *ateliers thématiques*, ou tables rondes, marquant l'aboutissement de chaque volet.**

Cette tâche impliquait :

- le choix des participants, en visant leur diversité et représentativité ;
- la rédaction préalable d'un ordre du jour ;
- la sollicitation directe et l'envoi d'une invitation électronique aux personnes concernées ;
- l'élaboration d'une trame et la réalisation des supports visuels associés ;
- la réservation d'une salle et l'emprunt de matériel ;
- l'animation des rencontres ;
- la production et la diffusion d'un compte rendu.

Les échéances pour les ateliers étaient prédéfinies, à quelques jours près, par le commanditaire.

Au final, nous avons jugé judicieux d'animer deux ateliers sur les trois initialement prévus, en raison de l'importance disparate des dynamiques observées – en termes de projets, de synergie entre acteurs… – suivant le volet considéré. En l'occurrence, il s'est agi des ateliers suivants : « Forêt et Tourisme » et « Bois-énergie ».

Nous avons aussi pris part à l'atelier « Desserte », qui concluait le volet du même nom traité par notre camarade forestier, atelier dont la tenue a été décidée plus tardivement.

» **Synthétiser le produit de notre travail** (entretiens individuels, ateliers, observations de terrain, lectures bibliographiques…) **en formulant et hiérarchisant des *axes de travail.***

Ces axes tiennent lieu d'orientations stratégiques et répondent aux enjeux du territoire en relation avec les espaces et les activités de la forêt.

» **Préparer et animer le *comité de pilotage* de la Charte forestière de territoire**, chargé de valider officiellement le diagnostic ainsi que les axes de travail proposés.

La date du 21 juin 2011 fixée pour la tenue du comité de pilotage nous a été communiquée dès le début du stage. Nous avions à charge de préparer la réunion en collaboration avec notre camarade forestier. Une liste d'invités préétablie était disponible pour l'envoi de plus d'une soixantaine d'invitations, correspondant aux personnes déjà conviées à la réunion de lancement de la Charte, quelques mois plus tôt.

Trame, supports visuels, animation, réponses aux questions et production d'un compte rendu comptaient parmi nos attributions. Il était entendu que le compte rendu, destiné à pouvoir être diffusé largement (et notamment aux élus), servirait de référence, à titre d'information et de sensibilisation, dans l'attente d'une version aboutie du document de la Charte forestière de territoire.

» **Contribuer à la rédaction d'une maquette de *Programme d'actions* de la Charte forestière de territoire.**

Les actions se présentent selon un modèle standard de **fiche-action**, et sont hiérarchisées (par priorité d'importance ou délai de réalisation) au sein des axes de travail validés en comité de pilotage, axes dont elles constituent **la déclinaison opérationnelle**.

Pour chaque action, il était notamment demandé d'indiquer, si possible, un **porteur de projet pressenti** et des partenaires éventuels, bien que le fait de les mentionner ne les engage en rien dans un premier temps.

L'établissement d'un plan de financement **ne faisait pas partie** de notre mission, même s'il s'avérait souhaitable pour nous d'être conscients du caractère plus coûteux, et donc plus difficilement réalisable, de certaines initiatives comparativement à d'autres.

L'accent a été mis sur la nécessité de concentrer nos efforts sur l'identification d'un **nombre restreint d'actions**. D'abord, les moyens d'assurer leur animation seront limités, de même que le temps susceptible d'être consacré à la recherche de financements ; par ailleurs, privilégier certaines actions aisément réalisables favorisera l'appropriation souhaitée de la Charte forestière par les différents acteurs du territoire.

Les éléments contextuels et ceux issus de notre analyse des besoins/enjeux sont explicités au début de chaque fiche-action ; cette mise en page doit faciliter le lien entre besoins identifiés et éléments de mise en œuvre de l'action qui en découle.

» Enfin, **assurer un rôle de représentation de l'outil Charte forestière**, en tant que stagiaires missionnés par la communauté de communes.

Cela impliquait d'informer et de sensibiliser les acteurs concernés sur l'existence, les enjeux et les apports de ce document. Il nous incombait de réaffirmer l'idée que la Charte revêtait une vocation fédératrice et qu'elle traduirait, par ses orientations, **la dimension multifonctionnelle de la forêt**.

A titre d'illustration, l'on peut citer notre présence, en qualité d'observateurs, lors de réunions de la communauté de communes (signalétique touristique) et du comité de suivi du projet d'écoquartier d'une des communes du territoire (Bellenaves). De plus, notre initiative **d'intervenir à l'occasion des conseils communautaires** nous a permis d'informer les élus et citoyens sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Charte et les orientations dégagées, tout en marquant notre présence.

Notre fonction de stagiaires et notre qualité d'étudiants nous ont, en cela, offert la liberté de solliciter et d'aller à la rencontre de nombreux interlocuteurs. Nous leur remettions une **carte de visite** que nous avons conçue et qui faisait mention à la fois de la Communauté de communes et de notre établissement d'enseignement supérieur de provenance (Polytech'Tours Département Aménagement).

C. Déroulement du stage et suivi

Notre mission a été officiellement lancée après que nous avons rencontré successivement notre maître d'œuvre et notre maître d'ouvrage. Après nous êtres entretenus à Moulins avec

monsieur Nebout et Cyril Brochier, étudiant-ingénieur forestier, nous avons été accueillis au siège de la communauté de communes par la présidente, madame Dessale, en présence de M. Nebout et des représentants de l'Union régionale des communes forestières – celle-ci étant chargée également de suivre notre travail.

En ce qui concerne la communication et le suivi de notre travail par les personnes pour qui nous travaillions, nous nous rendions **deux fois par semaine au siège de la communauté de communes** pour rendre compte des avancées de nos travaux au commanditaire et faire un point avec l'étudiant chargé du diagnostic et du volet « Desserte ».

Nous envoyions à monsieur Nebout, en début de chaque semaine, **un calendrier prévisionnel** comportant les tâches à accomplir et les entretiens prévus. **Une entrevue** se déroulait par ailleurs avec lui au siège du CRPF à Moulins en moyenne une fois toutes les deux semaines. C'était l'occasion pour nous de faire part de nos difficultés éventuelles, et pour M. Nebout de nous dispenser un certain nombre de conseils, nous donner des consignes pour la suite de nos démarches, et exprimer des attentes spécifiques. Nos **échanges téléphoniques** étaient toutefois plus fréquents, et nous envoyions régulièrement des documents à M. Nebout par voie électronique pour consultation et validation ; cela a permis d'assurer un certain suivi et de cadrer notre travail, en dépit de la distance et de l'autonomie accordée.

D. Modalités de restitution et valeur ajoutée du travail mené

D'un point de vue de la restitution de notre travail, le commanditaire a souligné l'importance de mettre en évidence **ses éléments les plus concrets**.

Notre homologue forestier a repris, dans le rapport qui comprend son diagnostic final, dans une mesure assez large les résultats d'un travail réalisé communément, relativement aux perspectives de développement dégagées à la fois du diagnostic et des volets d'approfondissement.

Afin d'éviter les redites, il était donc principalement attendu de notre part, en plus des **observations issues de l'approfondissement des volets** qui nous étaient confiés, que nous élaborions une liste **d'actions** suffisamment aboutie, **tenant lieu de maquette** pour le programme pluriannuel qui sera remodelé et validé dans les prochains mois par un groupe de travail dédié.

Ce souhait d'éléments tangibles et d'une rigueur synthétique émis par le commanditaire s'accompagnait d'une volonté de décrire la Charte forestière de territoire **dans sa construction, inhérente à sa nature de processus**. Cet élément transparaît d'ailleurs dans le Programme d'actions proposé, qui tente de couvrir l'ensemble des maillons de la **chaîne d'acteurs de la filière forêt-bois**.

De la même manière que pour la méthodologie adoptée et le choix des outils d'enquête mis en œuvre, pour lesquels nous bénéficiions d'une certaine latitude, nous n'avions pas de consigne quant à la trame finale de notre rapport, si ce n'est que celui-ci permette clairement de comprendre **en quoi, de quelle façon et à quelle fin notre intervention s'inscrivait utilement dans ce processus global** de l'élaboration de la Charte.

Concernant la valeur ajoutée escomptée de notre travail, nous nous sommes attachés à livrer au commanditaire **notre perception du territoire**, complémentaire de celle émergeant du diagnostic. Nous devions nous efforcer de cerner les dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux de la forêt dans leur interconnexion, sans omettre de relever les lacunes constatées à cet égard et les moyens d'y pallier.

C'est à une fin d'affirmer l'existence d'une **continuité de la réflexion** dans un processus de Charte, que nous avons rédigé et intégré à notre rapport **une synthèse de ce diagnostic**, en faisant apparaître et développant succinctement les points saillants.

L'expression de notre perception des dynamiques et potentialités du territoire, soumise à un **regard critique d'aménageur**, était voulue figurative et objective. **Positionnement, périmètre et champ de compétence, attentes et doléances** des différents types d'acteurs représentaient autant d'informations appréciables à recueillir, pour qu'elles puissent ensuite être croisées. De fait, les obligations diverses de notre encadrant du CRPF, maître d'œuvre de la Charte, ne lui laissaient que peu le loisir d'arpenter le territoire à la rencontre de ses acteurs. Nous avons endossé ce rôle, et il nous a explicitement été demandé, à ce titre, de consigner et d'annexer à notre rapport l'ensemble des **comptes rendus des entretiens réalisés**.

Le choix des personnes sollicitées pour entretien a relevé pour la majeure partie **de notre initiative personnelle**, tandis que M. Nebout a souhaité nous orienter lui-même vers quelques interlocuteurs extérieurs au territoire susceptibles de nous apporter une vision intéressante (DRAAF pour la prospective, Comité d'expansion économique pour le tissu des entreprises, …).

A l'approche des échéances fixées en début de stage (ateliers thématiques, comité de pilotage validant notre travail), M. Nebout s'est montré **présent et attentif à la manière dont nous préparions ces rencontres significatives** : élaboration d'une trame cohérente, lisibilité et pertinence des supports visuels conçus, veille à l'adéquation des personnes invitées avec les sujets débattus, etc.

Pour les actions, une brève période de temps a été mise à contribution en fin de stage pour recontacter les porteurs (maîtres d'ouvrage pressentis). Certains ont explicitement fait part de leur intérêt de voir une action les concernant figurer dans la Charte ; pour d'autres, nous avons simplement laissé la mention « porteur pressenti ». Pour rappel, c'est notre tuteur qui se chargera à proprement parler de la négociation avec les maîtres d'ouvrage des actions. Les **documents d'application** qui résulteront de cette négociation pourront être de plusieurs types :

- déclaration de bonnes intentions ;
- convention particulière d'application (contrat) ;
- convention de partenariat.

Puis, les maîtres d'ouvrage **seront invités à remplir eux-mêmes un document type** dépendant du type d'engagement. Par exemple, une convention de partenariat se présentera sous la forme d'une fiche-action, dans laquelle le maître d'ouvrage précisera objectif(s), contenu, coût, calendrier, plan de financement, moyens d'évaluation).

Etant donné que nous n'étions tenus de choisir et compléter qu'un modèle unique de fiche-action, il est donc entendu que notre travail n'est qu'une ébauche, mais que nous avons voulue suffisamment aboutie pour que notre tuteur puisse l'exploiter directement.

La Charte traduit d'une certaine manière **un état de référence**, et l'on doit être en mesure, à travers l'exploration menée et les actions proposées, de marquer une évolution possible et montrer que **quelque chose sera produit**.

IV. LE TRAVAIL DE DIAGNOSTIC

Voici le résumé du travail de Cyril Brochier, stagiaire issue d'AgroParisTech Nancy, présent sur la communauté de commune de début janvier à fin juin 2011

A. La communauté de communes

La communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble, créée en 2011 rassemble 17 communes. Située en Allier, à la limite du Puy de Dôme, son nom provient des deux rivières qui la traversent et du massif forestier qu'elle contient. Son paysage est partagé entre trois composantes :

- le bocage, majoritaire à l'Ouest, voué à l'élevage bovin
- l'openfield à l'Est, où la grande culture est majoritaire
- un mélange plus ou moins fin entre grandes cultures, bocage, forêt au centre du territoire

Figure 2 : Vue d'openfield depuis le Vert Plateau – Bellenaves

Figure 3 : Bocage - hauts de Chouvigny

Figure 4 : Forêt domaniale des Colettes - Lalizolle

Photos : Clément Oger

La présence des Villes de Clermont-Ferrand et Vichy à 60 et 30 km, accessibles par l'autoroute, influe sur la démographie de la communauté de communes (CC). Si le solde naturel est négatif, la diminution de population est compensée par un solde migratoire positif. De jeunes ménages travaillant dans ces agglomérations sont attirés sur le territoire par des prix de l'immobilier plus bas et un cadre de vie plus rural.

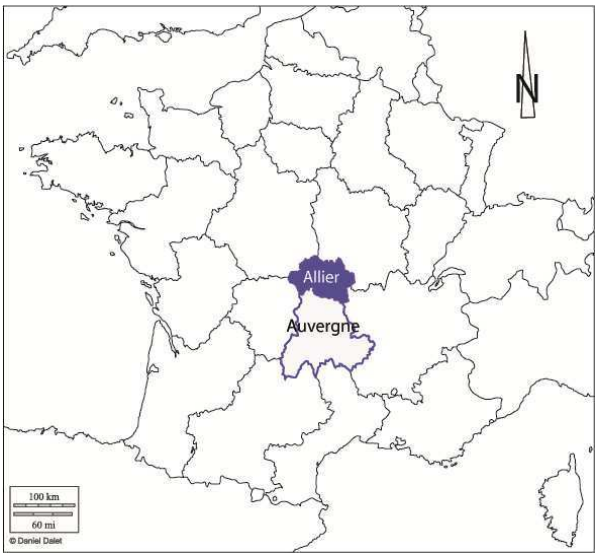

Figure 5 : Localisation de l'Allier en France

Réalisation : Clément Oger
Logiciel : Adobe illustrator CS4, Fond de Carte : Daniel Dalet

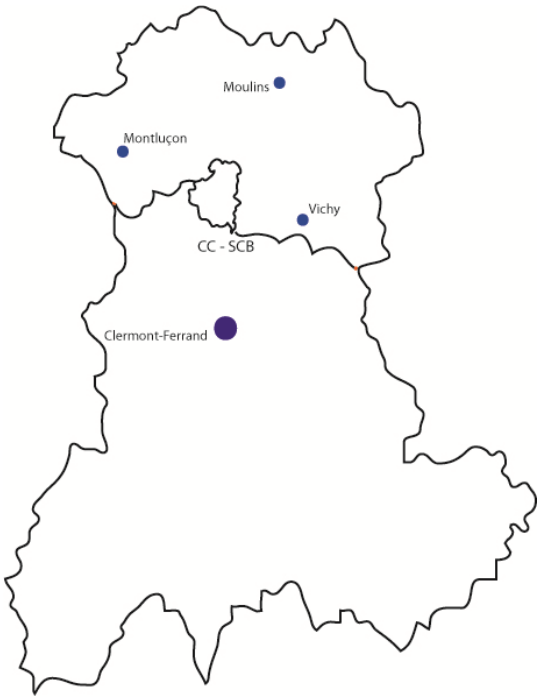

Figure 6 : Situation de la CC SCB en Auvergne

Réalisation : Clément Oger
Logiciel : Adobe illustrator CS4 , Fond de carte Mappoint 2010

L'aménagement de l'espace et des actions de développement économique qui intéressent l'ensemble de la communauté sont des compétences obligatoires que détient la CC. A cela s'ajoute les compétences facultatives suivantes :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- action sociale d'intérêt communautaire
- tout ou partie de l'assainissement

La CC possède donc un certains nombre de compétences lui permettant de lancer la charte forestière de territoire. Mais quelles sont les origines du projet ?

B. Origines du projet

Au niveau national, dans le cadre des « grenelles de l'environnement », on assiste à une volonté de dynamiser la gestion forestière. La région Auvergne avait, quant, à elle retenu quatre axes pour « l'avenir de la filière forêt-bois régionale » : la mobilisation des ressources forestières, le développement de la première transformation du bois, le bois construction et le bois énergie.[1]

Au niveau local, la CC est déjà investie dans le domaine de la forêt et du bois. Notamment concernant l'accueil du public et le bois Energie.

Plusieurs infrastructures ont ainsi été créées en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) : le parc accrobranche, des parcours d'orientation ainsi qu'un sentier pédagogique. D'autre part la gestion et l'entretien des sentiers de randonnées en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Val de Sioule (SMAT Val de Sioule), relèvent de ses compétences.

Concernant l'utilisation du bois comme combustible, la CC a œuvré pour la valorisation des connexes de scieries (chutes, sciures), en plaquettes bois énergie. Une collaboration avec les entreprises de première transformation du bois a mené à un projet de plate-forme de broyage et de stockage sur la commune de Target qui n'a finalement pas abouti.

Sans stratégie de développement global, la CC avait cependant déjà mis en place quelques actions de développement autour de la filière bois.

Figure 7 : Sentier pédagogique du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves

Photo : Clément Oger

[1] Préfecture du Puy-de-Dôme : la politique forestière en Auvergne
http://www.auvergne.pref.gouv.fr/agriculture/filiere_bois/politique_forestiere.php

C. But et modalités de la CFT

La Charte Forestière de Territoire, en tant qu'outil de développement territorial doit participer au développement économique, social et environnemental du territoire en utilisant la forêt et la transformation du bois. D'autre part, elle doit permettre de connaître les capacités du territoire ainsi que les intentions des différents acteurs qui s'y trouvent.

L'élaboration de celle-ci est totalement prise en charge (à hauteur de 30000€) par un cofinancement Etat-Europe. Cependant, le plan d'actions qui en découle ne bénéficie pas de financement particulier. Le nombre de charte mises en place étant en constante augmentation, le risque d'un lancement par opportunisme existe. Le technicien et l'animateur en charge de la charte doivent donc faire prendre conscience de l'engagement que représente une CFT aux élus et autres acteurs concernés par celle-ci.

Cet engagement passe notamment par la mise en place d'une démarche de concertation avec tous les acteurs du territoire, concernés, de près ou de loin, par la forêt. Des acteurs qui jusque là ne travaillaient pas ensemble se rencontrent et mènent une réflexion globale sur le territoire. Ce qui est aussi apprécié par les financeurs.

1) Les points clefs d'une CFT

Après consultation des nombreuses études réalisées concernant les CFT. Cyril a pu répartir en trois grandes classes les points clefs d'une charte forestière de territoire.

Critères propres au territoire :

COHERENCE TERRITORIALE → D'une part, le périmètre doit être judicieusement déterminé autour d'un territoire politiquement organisé, → D'autre part, le projet doit s'intégrer aux projets mis en place à des échelles différentes et bien s'articuler aux autres politiques territoriales, → La présence d'autres CFT à proximité peut constituer un avantage.

Critères relevant de la méthode d'élaboration :

APPROPRIATION LOCALE → Les acteurs doivent être bien identifiés et bien mobilisés, → Les conflits latents et les tensions doivent être repérés pour mieux être désamorcés, → Le diagnostic doit être participatif, il faut aller à la rencontre des gens, → Le sujet doit être mobilisateur, → La démarche doit être intermédiaire entre une construction totalement ascendante (facilité de mise en place, difficulté de l'appropriation par les acteurs, risque que le projet reste théorique) et une élaboration trop participative, → La sensibilisation du grand public est importante que ce soit par les différents médias ou par des réunions.
EXHAUSTIVITE DU DIAGNOSTIC → Un diagnostic complet et prospectif de la forêt et de la filière bois doit être réalisé.
REALISME DU PROGRAMME D'ACTIONS → Le programme d'actions doit être opérationnel et précis afin d'éviter une perte de dynamique, → Des problématiques fortes permettent de fédérer plus facilement les acteurs, → La multifonctionnalité des projets ne doit pas pour autant être oubliée.

Critères relevant de l'animation :

PORTAGE POLITIQUE → L'implication à tous les échelons des élus (local, départemental, régional), → La présence d'élus leaders.
ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION → Une animation dynamique, efficace et multi-disciplinaire est un facteur de réussite, → Cette animation doit être pérenne afin de maintenir les bénéfices apportés dans la durée, → La création d'un dispositif de suivi permet d'évaluer les actions mises en place et l'opportunité de la charte.

Figure 8 : Les points clefs d'une CFT

Réalisation : Cyril Brochier

Limites dues aux caractéristiques internes du territoire

- *Un territoire trop restreint possédant un certain manque d'opérateurs économiques, ou l'absence de certains maillons de la filière entraîne des difficultés de mise en œuvre.*
- *Le manque de ressources propres des territoires, notamment ruraux, nécessite l'apport d'investisseurs extérieurs.*

=> *Il y a donc une taille inférieure critique*

- *Les acteurs en identifiant la démarche à la structure porteuse peuvent être conduits à rester attentistes et à ne pas s'engager dans le diagnostic.*
- *On peut rencontrer des difficultés à mobiliser les ressources d'opérateurs privés locaux, notamment à cause de la nécessité de mutualisation de cette ressource.*

=> *Un frein majeur est donc l'attentisme et l'individualisme des opérateurs privés*

- *Contexte culturel et social local*

Limites externes

- *Les partenariats publics-privés sont difficiles à mettre en place.*
- *Les processus d'acquisition de connaissances ne rencontrent pas un accueil toujours favorable. Les acteurs économiques et les élus préfèrent prioritairement des actions dont la mise en œuvre leur semble plus concrète et dont les conséquences se verront plus rapidement.*
- *Il n'existe pas de financements spécifiques pour le plan d'actions ce qui conduit à compartimenter les financements selon les thématiques.*
- *Le dispersement entraîne la perte de cohérence dans le plan d'actions.*

2) Grandes Etapes de la charte

2009	Décision de la Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble	
	Pré-diagnostic CRPF Allier	
2010	Projet de CFT	
Janvier 2011	COPIL n°1	Lancement de la Charte Forestière de Territoire
	Elaboration du diagnostic	Travail de terrain et recueil de données
mai & juin 2011	Ateliers thématiques	« Tourisme et Forêt », « Bois-énergie » et « Desserte ». Synthèse des besoins exprimés
Juin 2011	COPIL n°2	Validation du diagnostic et des axes de travail
	Elaboration du programme d'actions	Prospection de porteurs de projets potentiels
Septembre 2011	COPIL n°3	Validation du programme d'actions
2014 ?	Mise en œuvre du plan d'action	

Figure 9 : Les grandes étapes de la charte

Réalisation : Clément Oger

Avant de lancer officiellement la Charte forestière de territoire, le CRPF a effectué un pré-diagnostic. Quelques axes de travail pertinents ont été dégagés :

- l'amélioration de la gestion durable des forêts
- l'amélioration des conditions d'accueil du public en forêt

- le développement de l'utilisation du bois énergie
- la promotion du matériau bois

D. Le diagnostic :

Afin de dégager les attentes des acteurs du territoire impliqués dans la thématique forestière, Cyril a réalisé des entretiens auprès d'eux, cherchant dans le même temps à identifier d'éventuels porteurs de projets. D'autre part une réunion des petits propriétaires forestiers à été mise en place afin de leur exposer la démarche et de recueillir leurs points de vues.
Concernant les données quantitatives du territoire, l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG) lui a permis d'utiliser des informations déjà collectées par un technicien du CRPF.

Les surfaces et volumes de bois présents ou mobilisables ont été calculés à l'aide des données de l'ONF concernant la forêt publique. Pour ce qui est de la forêt privée, une estimation a été faite à partir des 20 Plans simples de Gestions (PSG) en place sur la communauté de communes et de photo-interprétation. Les données cadastrales et celles de l'Inventaire forestier national (IFN) lui ont aussi été utiles.

1) Structure forestière

Le territoire de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble est recouvert à 31% par la forêt.

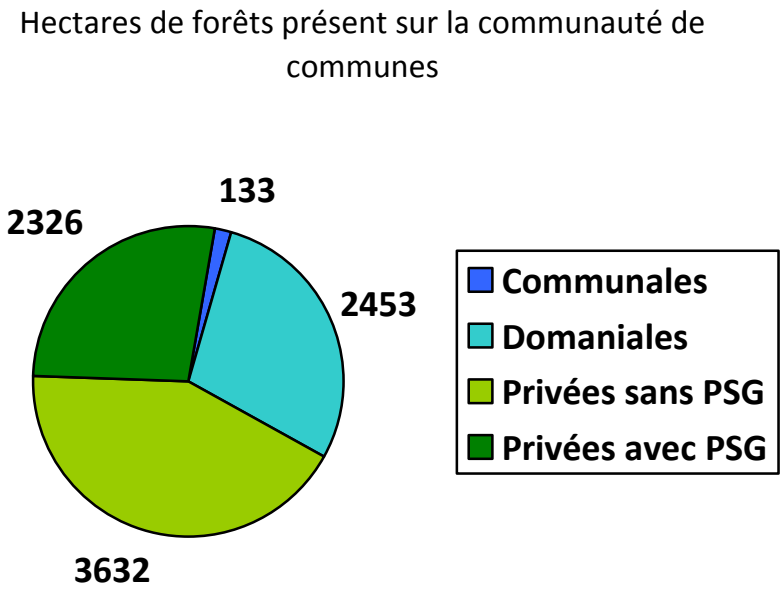

Figure 10

Réalisation : Clément Oger, Source : Cyril Brochier

Il y a 18 Plans Simples de Gestion (PSG) en cours sur le territoire. Ceux-ci sont obligatoires pour les propriétés forestières de plus de 25ha d'un seul tenant. Un seul d'entre eux est volontaire. Ils décrivent les coupes ou travaux à effectuer sur une période allant de 10 à 30 ans et doivent être validés par le CRPF.

L'importance de la propriété forestière de l'Etat est ici notable par rapport à d'autres secteurs montagneux de la région où la proportion de forêt privée est plus élevée. La forêt domaniale des Colettes, avec ses 2 045 ha constitue l'essentiel de la surface et du volume mobilisable de ces forêts publiques. Son massif central et ses quelques petits massifs satellites structurent le cœur du territoire.

2) Structure de la forêt privée

En forêt privée la moyenne est de 4,16 ha de forêt par propriétaire. Ce chiffre cache cependant la réalité d'une multitude de tous petits propriétaires et l'existence de grandes propriétés sur le territoire.

	Surface (ha)	Nb propriétaires
< 1 ha	252,1	761
1 – 4 ha	746,3	352
4 – 10 ha	730,5	118
10 – 25 ha	984,8	62
25 – 50ha	799,0	21
50 – 100 ha	441,4	7
100 – 500 ha	313,3	2
> 500 ha	1254,5	2
total	5521,9	1325

Figure 11 : Répartition des propriétés et de la surface par classes de propriété (données cadastrales 2010)

Réalisation : Cyril Brochier

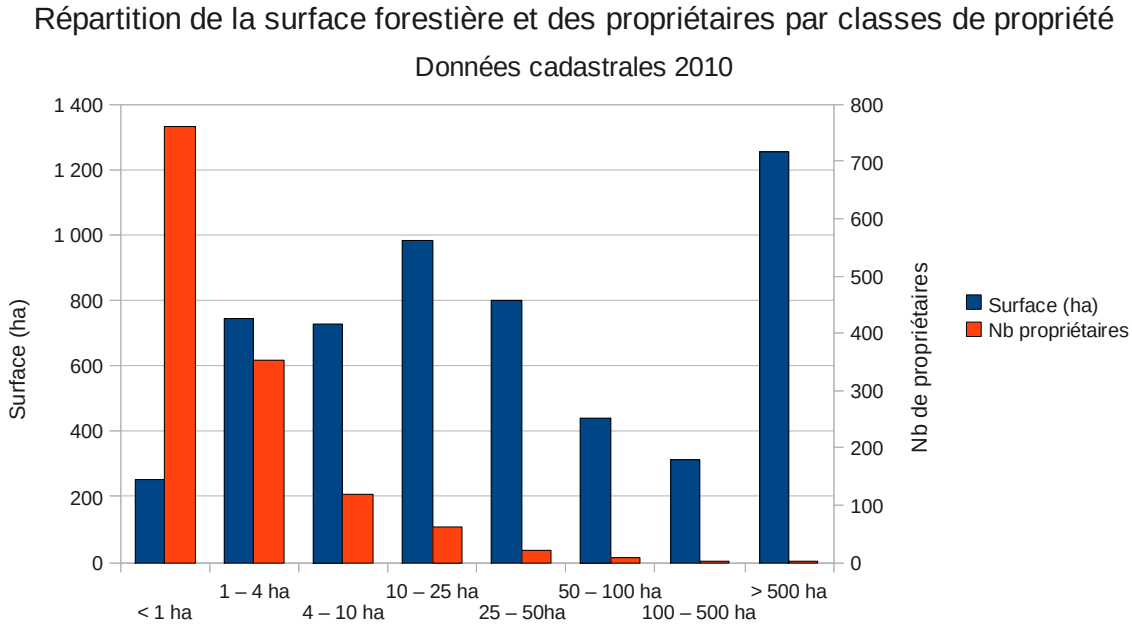

Figure 12

Réalisation : Cyril Brochier

Ceux qui possèdent plus de 25ha détiennent ainsi 50% de la forêt alors qu'ils ne représentent que 2,5% des propriétaires. A contrario les 57% de propriétaires qui possèdent des parcelles de moins d'1ha ne représentent finalement que 5% de la surface forestière. S'ajoute à cela le morcellement des propriétés : 32,87% des propriétaires ont au moins deux parcelles. Même en prenant en compte la possibilité que ces parcelles soient côtes à côtes, un travail de restructuration parcellaire serait bon à engager.

Une bonne connaissance des peuplements présents sur le territoire permet une meilleure gestion de la ressource. La population de feuillus est majoritaire sur la communauté de commune. Les résineux comme le douglas et le pin son surtout présents dans les forêts exploitées, publiques ou privées (PSG).

Essences	Surface (ha)	Pourcentage
Chênes	3 065	35,9%
Feuillus indifférenciés	2 458	28,8%
Douglas	905	10,6%
Hêtre	890	10,4%
Peuplements mixtes	575	6,7%
Pins	398	4,7%
Sapin-Epicea	173	2,0%
Conifères indifférenciés	70	0,8%
Peupliers	10	0,1%
TOTAL	8 544	100,0%

Figure 13 : peuplements présent sur le territoire de la CC

Réalisation : Cyril Brochier, Sources : IFN

Dans ces exploitations, le rôle de la voirie concernant la production de bois est non négligeable. Si les forêts domaniales sont bien fournies, les massifs forestiers privés sont en moyenne moins équipées. Deux grands types de voiries existent : les pistes, praticables par des engins de travaux uniquement et les routes, accessibles aux camions grumiers. Sur le territoire on a en moyenne 2,6 km de pistes et 1km de routes pour 100ha de forêt privée. Le CRPF Auvergne recommande 3,5 km de piste et 2,5 km de routes pour 100 ha afin d'avoir une bonne gestion. La desserte en forêt privée semble donc insuffisante de manière générale.

Afin de pouvoir vérifier l'efficacité des futures actions engagées. Un état des lieux de la production actuelle est nécessaire.

Volume martelés en forêts communales et domaniales en 2009-2010

en m3	Volume BO	Volume BI	Volume BC	Volume total
Volume feuillus	8 032	1 600	4 562	14 194
Volume résineux	2 514	1 104	0	3 618
Volume total	10 546	2 704	4 562	**17 812**

Figure 14

Réalisation : Cyril Brochier

en m3	Volume BO	Volume BI	Volume BC	Volume total
Volume feuillus	825		1 081	1 906
Volume résineux	5 609	2 763		8 372
Volume total	6 435	2 763	1 081	**10 279**

Figure 15 : Volume prévu en coupe en 2011 dans les forêts privées à PSG

Réalisation : Cyril Brochier

Volume prévu en coupe en 2011 dans les forêts privées à PSG

3) La filière forêt-bois

Les forêts publiques sont gérées par l'unité territoriale Sud-Allier de l'ONF, dont le siège est établi sur le territoire à la maison forestière de la Gravière, à Louroux-de-Bouble. En forêt privée les Plans simples de gestion (PSG) sont suivis par le CRPF et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les parcelles sont parfois gérées par les propriétaires eux-mêmes. Deux coopératives sont présentes sur le territoire (Unisylva et la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin – CFBL), ainsi que quelques experts et gestionnaires indépendants. Si 3 entreprises de travaux forestiers (ETF) sont présentes sur le territoire, la réalisation de la majorité des travaux est effectuée par des entreprises extérieures à celui-ci.

Une scierie (Fernier à Ebreuil) et une merranderie (SNBA à Louroux-de-Bouble) transforme le bois sur la communauté de communes. Bien que pouvant être des moteurs de la filière bois sur le territoire, elles sont en parties déconnectées des flux locaux et trouvent leur matière première en dehors de la communauté de communes. Il en va de même pour les artisans locaux qui font le plus souvent appel à des grossistes. Diverses activités – menuiserie, construction en fuste, ébénisterie…- sont présentes. Il pourrait être bon de les associer dans les projets publics qui pourraient leur servir de vitrine, d'autant plus que le marché local est restreint.

4) Les fonctions sociales et environnementales de la forêt

L'activité touristique est dynamique et l'offre relativement bien développée. Le territoire privilégie actuellement le tourisme familial mais attire aussi les sportifs de par les dénivelés qu'il comporte. La communauté de communes possède plusieurs équipements – parc accrobranche, sentier pédagogique forestier… -. Un manque de signalétique existe entre ceux-ci et les autres activités hors forêt, notamment nautiques. Une réflexion est en cours afin d'améliorer les choses.
La forêt accueille aussi des activités cynégétiques. La chasse n'a pas de problématique particulière sur le territoire et les relations avec les autres utilisateurs sont plutôt bonnes. L'objectif de la fédération départementale est de maintenir l'activité actuelle en son état. *

Une grande diversité de paysages ainsi qu'un environnement riche et relativement préservé sont un atout pour le territoire de la communauté de communes. Différents zonages de protection de la faune et de la flore sont en place.

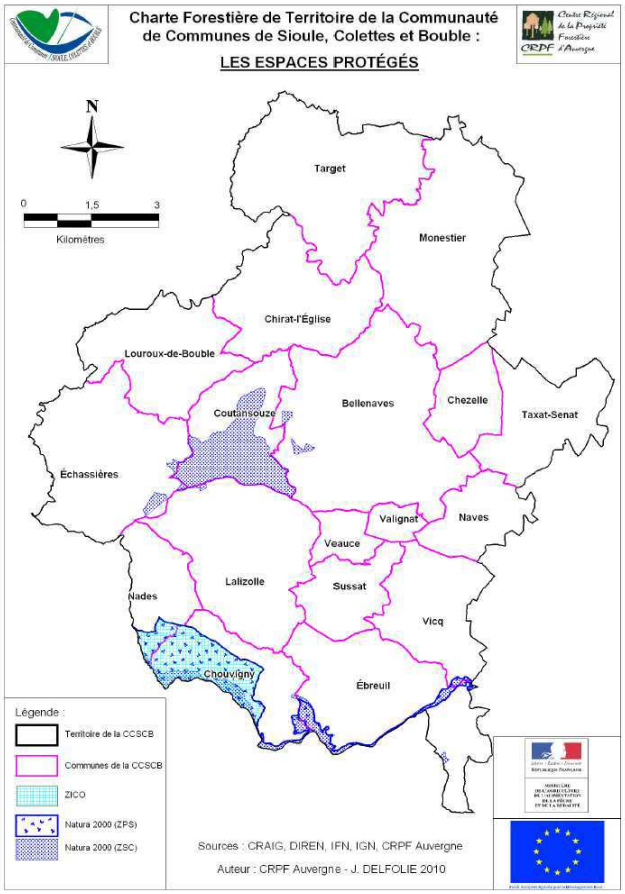

Figure 16 : Espace protégés de la communauté de communes - zones natura 2000

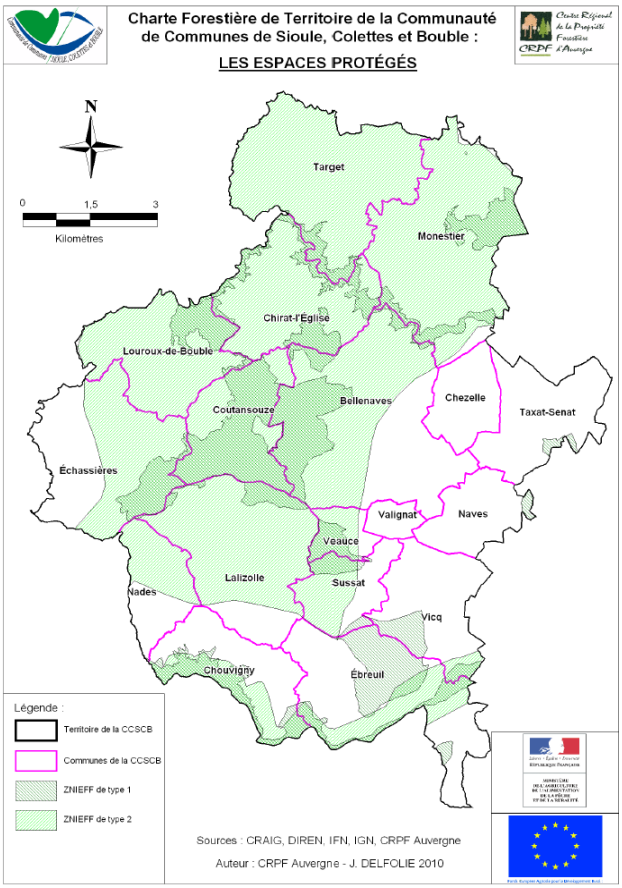

Figure 17 : Espaces protégés de la communauté de communes - ZNIEFF

D'autre part, concernant la gestion des milieux humides, un contrat territorial du bassin versant de la Sioule est en cours d'élaboration par le SMAT. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en place par le syndicat mixte d'aménagement et de développement du pays des Combrailles. Les actions menées par la charte devront prendre celui en compte.

5) *Les attentes exprimées par les acteurs*

Le lancement de la charte forestière de territoire avait comme objectif principal le développement d'une meilleure gestion de la forêt privée. Les élus n'avaient pas réellement pris en considération la dimension multidimensionnelle que doit avoir une CFT. Voici un tableau résumant leurs attentes :

Enjeu	Attente principale
Economique	Gestion durable de la forêt privée
Social	Création d'emplois locaux
Environnemental	Préservation du cadre de vie naturel

Les propriétaires privés quant à eux ont des opinions diverses. Si certains souhaitent des démarches communes de gestion ou de regroupement, d'autres s'inquiètent d'une possible atteinte de leur droit de propriété. Il est donc important de préciser le caractère volontaire de la charte et de mettre en place un moyen d'accompagner et de conseiller ces propriétaires.

Enjeu	Attente principale
Economique	Amélioration des conditions de mobilisation des bois (structure foncière – desserte)
Social	Soutien technique aux petits propriétaires forestiers
Environnemental	-

Figure 18 : Attentes des propriétaires

Réalisation : Cyril Brochier

Les entreprises de la filière bois restent, elles aussi, assez dubitatives envers cet outil dont elles ne voient pas les apports possibles. Si elles sont sensibles aux intérêts d'une meilleure mobilisation du bois, leurs problématiques ne se situent pas à l'échelle de la communauté de communes mais à un niveau supérieur.

A ce niveau se trouvent les acteurs institutionnels qui ne souhaitent pas intervenir en amont de la charte, mais qui se positionnent pour soutenir les futures démarches entreprises. L'ONF quant à lui, suit avec intérêt les démarches dans le domaine de la voirie, de la valorisation des bois et de l'accueil du public, étant déjà beaucoup impliqué concernant cette dernière problématique.

La sphère associative, quant à elle, prend part à ce travail. De nombreuses structures interviennent. Les associations environnementales ne sont pas force de propositions mais contrôleront ce qui sera fait ainsi que les décisions prises. Il en va de même pour les chasseurs qui n'ont pas d'attentes particulières et pour qui l'entente avec les autres acteurs du territoire est très bonne. Pour conclure voici une synthèse des enjeux dégagés :

Enjeu	Déclinaison thématique
Economique	Mobiliser la ressource de bois en forêt privée Promouvoir le bois sous toutes ses formes d'utilisation
Social	Création d'emploi local Maintenir un cadre de vie agréable et attirant Faire communiquer et se concerter les acteurs du territoire
Environnemental	Protéger les richesses du territoire Mettre en place une gestion respectueuse de l'environnement en forêt privée

Figure 19: synthèse des enjeux, réalisation : Cyril Brochier

DEROULEMENT DU STAGE

A. Méthodologie adoptée

Pour commencer, nous **avons pris connaissance des éléments de diagnostic** mis à notre disposition à notre arrivée. Cela consistait principalement en des cartes du territoire (réalisées à l'aide d'un SIG) et en des comptes rendus d'entretiens réalisés par Cyril Brochier.

Nous avons alors nous-mêmes élaboré, progressivement, une **liste d'acteurs** qu'il paraissait intéressant de contacter. Il pouvait s'agir de personnes déjà enquêtées par Cyril dans le cadre de son diagnostic. La problématique de l'entretien pouvait être différente, ou bien nous espérions obtenir des informations complémentaires. La plupart du temps, c'était la première fois que les structures ou les personnes étaient sollicitées dans le cadre de la Charte forestière de territoire. D'une manière générale, la distinction entre les entretiens réalisés par notre camarade et par nous a résidé dans le type d'acteur en question, la nature des données recueillies, et l'angle d'approche adopté pour la discussion.

La visée de ces entretiens était :

- d'obtenir des informations (données quantitatives et qualitatives) ;
- de cerner les attentes tant d'acteurs du territoire et usagers de la forêt, que d'acteurs extérieurs au territoire soucieux de participer à son développement, de manière à pouvoir confronter les attentes exprimées aux dynamiques et potentialités observées ;
- d'informer et de sensibiliser les gens à la démarche de Charte, ou sur des points particuliers ;
- enfin, d'identifier, si possible, parmi les acteurs enquêtés, les maîtres d'ouvrages potentiels pour porter des actions de la Charte forestière – après que celles-ci ont eu été déterminées.

Pour la tenue des entretiens proprement dite, nous nous sommes aidés d'un **guide d'entretien**. Son utilité s'est vite fait ressentir à l'issue des premiers entretiens, tout en sachant que le contenu des questions variait légèrement selon les acteurs considérés : institutionnels, organismes de conseil, élus, gestionnaires, sphère associative, acteurs économiques, etc.

Par exemple, pour les acteurs économiques, il était utile de questionner ces derniers sur leurs **relations avec les acteurs du territoire**, forestiers ou non, afin d'identifier les points de blocage ou de convergence (syndicats et propriétaires, collectivités, …). Pour les élus, les questions pouvaient s'orienter davantage vers des données factuelles et techniques, **les projets et perspectives** de la commune, **l'importance accordée aux problématiques de la forêt et de la filière bois**.

Ces guides d'entretien étaient surtout indicatifs et nous permettaient de préparer aux mieux les rencontres. Nos entretiens peuvent être qualifiés de semi-directifs, et dans les faits nous laissions une grande liberté de parole à nos interlocuteurs. Ceci a largement contribué à ce qu'ils se sentent en confiance, et nous livrent **leur sentiment personnel et leurs réserves** sur les sujets abordés.

Nous n'avons pas voulu exclure la sphère associative de notre audit. C'est ainsi qu'en mettant **à jour la base de données des associations** établie par la CC, en déterminant

lesquelles paraissaient encore actives ou en sommeil et surtout **en précisant leurs attributions**, nous avons mis en évidence la présence de près d'une quarantaine d'associations sur le territoire dont les missions pouvaient de près ou de loin être reliées à la forêt (activités sportives, de mise en valeur du patrimoine local, de défense et de préservation des milieux, de sensibilisation du public…).

Ce travail d'enquête, auquel nous avons consacré la majeure partie du temps passé sur le territoire, était indissociable d'un **travail de terrain**. Ce travail n'avait pas vocation à reproduire celui d'un expert dans le domaine forestier, qu'il soit ingénieur ou technicien. Nous nous sommes surtout attachés à parcourir le périmètre de la communauté de communes dans son ensemble et de nous en imprégner autant que faire se peut. Cela nous a notamment permis de constater **l'influence importante mais pas exclusive des espaces forestiers** – en termes paysagers, d'activités, … – à l'échelle du territoire. Il s'agissait également d'observer par nous-mêmes les éléments naturels remarquables et les aménagements de loisir présents en forêt.

Parallèlement à ce travail d'enquête et d'appropriation du terrain, qui réclamait des déplacements fréquents, nous nous sommes appuyés sur un **travail documentaire**. Lesdits documents étaient de natures très diverses : études techniques (flux et approvisionnement, mise en systèmes de chauffage au bois, …), revues de presse, documents d'orientations (*ex.* : le diagnostic de l'interSCoT), réglementation en vigueur, documents d'objectifs (*ex.* : zonages environnementaux, Natura 2000), etc.

L'analyse de tels documents s'est avérée judicieuse dans la mesure où elle nous a permis de mieux **appréhender l'importance relative de nos volets et des initiatives** qui y étaient rattachées (tourisme et forêt, situation du bois-énergie et du bois dans la construction), à des **échelles dépassant celle de notre territoire**. De plus, nous avons pu nous tenir informés de certaines dispositions réglementaires qui s'avéraient importantes pour les actions proposées.

Le fait d'adopter par moments une approche théorique et, par ailleurs, de mener une investigation dépassant le périmètre de la Charte forestière de territoire, s'est révélé bénéfique et a alimenté notre réflexion. Il nous était demandé de dégager des potentialités pour le territoire par thématique, mais aussi d'en évaluer les limites. Le considérer de manière isolée aurait été dommageable.

B. LES ACTEURS RENCONTRES

Les approfondissements des volets tourisme, bois énergie et bois construction nous ont amenés à rencontré un large panel d'acteurs. Afin de compléter les informations fournies par Cyril nous avons finalement rencontrés plus de 25 personnes différentes. Voici la liste de ces acteurs, dont vous trouverez une version plus détaillée en annexe.

Coopératives forestières

1) Tourisme

Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) A Ebreuil
CNSB-Alphéa A Ebreuil
Office de Tourisme Pays de Vichy – Auvergne
Fédération Allier Nature Environnement et Protection (divers)
Les amis des viaducs du Val de Bouble
Fédération Française de Rando Allier 03
Comité départementalde Cyclo-Tourisme CG 03
Centres équestres
Hébergeurs
Chasse
Associations diverses du territoire

2) Bois ENERGIE – Bois CONSTRUCTION

Comité Interprofessionnel du Bois-Energie
Auvergne Promobois à Lempdes, Site de Marmilhat, Maison de la forêt et du bois
Scierie Fernier S.A.S
SNBA/ Merranderie Boutes
Artisans, entreprises du bois
CAPEB Auvergne (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
Point Info Energie
ADEME
Poweo, projet de Commentry
FD CUMA
Mission Haies Auvergne
CAUE
Architectes
Fabricant de chaudières Compte-R
Formation aux métiers de la filière bois
CEMAGREF (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement)

3) Divers

SMAD Combrailles
Mairie Saint-Germain-l'Herm
UNSS
Journaliste
Personnes ressources
Association SOURCE

4) Structures accompagnantes

CRPF
URCOFOR
ONF
CC-SCB

RESULTATS DE LA DEMARCHE

A. Le développement touristique et la gestion de l'accueil du public en forêt.

La LOF de Juillet 2001 insiste sur le fait que « la politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts » et que la « gestion durable des forêts garantit (…) leur capacité (…) les fonctions économiques, écologiques, et sociales pertinentes (…) ». Cette logique de multifonctionnalité prend en compte les autres fonctions de la forêt, notamment celles appelées « fonctions non productives », « aménités forestières » ou « services apportés par la forêt » qui englobent sa dimension environnementale ainsi que les « services à caractère social, culturel et récréatif en matière de tourisme, de cadre de vie et de loisirs ».

Cette évolution concorde avec les attentes fortes de la part du public. La fréquentation des forêts est en augmentation avec une pression d'autant plus forte qu'on est à proximité d'agglomérations. Selon une étude de l'Institut Forestier National, un cinquième de la forêt française est sous influence urbaine. En l'occurrence, les aires urbaines de Vichy, Montluçon et plus loin Clermont-Ferrand peuvent être concernées par la forêt de la CC-SCB. Ces usages « non productifs » ou « non marchands » de la forêt concernent à la fois des activités de loisirs ou de tourisme (randonnée, tourisme vert, activités, éducatives et pédagogiques, sports de pleine nature), mais aussi la récolte des produits autres que le bois (chasse, cueillette de champignons, de fleurs et de fruits).

Aux yeux du public (souvent urbain), la forêt est un espace de liberté, d'authenticité et de respiration, dont l'accès doit être facilité.

1) Problématiques générales

Le tourisme un remède à une filière bois sinistrée ?

Dans la partie « montagneuse » du territoire de la CC-SCB, une certaine activité autour de l'exploitation forestière s'était mise en place. Mais depuis un certain nombre d'années, de graves problèmes socio-économiques sont apparus, en raison notamment de la mécanisation de l'abattage des arbres et de la transformation du bois, ainsi que de la chute des prix consécutive à la réduction de la demande de bois-d'œuvre. Le nombre de scieurs indépendants diminue notablement, les entreprises familiales moins rentables se font souvent racheter par des groupes.
Le tourisme rural peut aider ce secteur d'activité en diversifiant les sources de revenus des communautés forestières lorsque celles-ci prennent conscience des qualités particulières de l'environnement forestier pour les loisirs et lorsqu'elles les développent.

Les nouveaux défis et le caractère férocement concurrentiel du tourisme contribuent à encourager l'esprit d'entreprise et les méthodes nouvelles. L'expérience montre aussi que le tourisme rural peut servir de catalyseur pour attirer dans les territoires ruraux des nouvelles entreprises de toutes sortes. Plus la région acquiert de la visibilité et met en avant ses atouts forestiers entre autres, plus elle est susceptible d'attirer de nouveaux acteurs professionnels, entrepreneurs, prestataires de services …

En outre, le tourisme rural répondant à des objectifs de développement général de l'économie et d'aménagement du territoire, il bénéficie de plusieurs sources de financement non négligeables (particuliers, collectivités locales, ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, DATAR, Europe etc).

Ainsi le tourisme rural est une opportunité forte pour valoriser les différents atouts du milieu rural, la forêt en particulier. Il est un levier pour le développement local, car toutes les dimensions du développement sont présentes dans le tourisme rural : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension culturelle.

Comment concilier accueil du public en forêt et exploitation du bois ?

Les aspirations de la population pour la forêt ne sont pas systématiquement compatibles avec la gestion forestière et l'exploitation du bois, et peuvent provoquer des conflits d'usages entre les forestiers et le public, ou entre les différentes catégories d'usagers. Le principal enjeu pour le territoire est donc d'améliorer les conditions de l'accueil du public en forêt, de faire de la forêt un facteur d'attractivité touristique, tout en limitant les conflits entre les usages et la pression du milieu.

2) Problématiques de notre territoire : La communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble :

Le réseau des sentiers de randonnée :

Des plaintes sont régulièrement rapportées à cause des sentiers de randonnée qui sont détériorés. Il arrive que ceux-ci soient endommagés lors de travaux forestiers, voire même bloqués par des branches ou des grumes (troncs). Dès lors, les randonneurs s'estiment freinés dans leur cheminement sur le terrain, d'autant plus que les variantes de parcours sont relativement peu nombreuses. A l'heure actuelle, il n'existe pas de stricte garantie qu'il n'y ait pas de coupes sur les parcours. En effet la forêt des Colettes dans laquelle passent la majorité des sentiers est domaniale et vouée à l'exploitation.

Figure 20 : Un sentier après le passage d'engins forestiers – Lalizolle

Photo : Clément Oger

Attentes

Les difficultés à insérer de la récréation dans la forêt résideraient plus dans les rapports avec les exploitants, qui ont un devoir de rentabilité légitime, qu'avec l'ONF même.

Les contrats avec les exploitants sont scrupuleusement respectés, mais ces derniers ne remplissent pas tout le temps leurs obligations (remettre en état les chemins), il devient alors difficile de faire la police pour des unités territoriale Sud-Allier en sous-effectifs. D'autre part les objectifs du gouvernement contraignent l'ONF à doper l'exploitation, et c'est du coup le budget de l'accueil du public en forêt qui en pâtit.

Il s'agirait d'améliorer les conventions entre l'ONF et le SMAT et préciser leurs attributions respectives. Caractériser la position précise ainsi que la marge de manœuvre de chacun dans l'optique d'une ouverture de la forêt semble essentiel, notamment si l'on considère que le tourisme de loisir est sous-estimé dans la forêt publique.

La mise en place d'un outil, à destination des exploitants et des élus, est une perspective à approfondir dans le cadre de la charte forestière. Les exploitants s'engageraient à prévenir en cas de coupe, tandis que les élus se montreraient prêts à apporter une réponse rapide. (voir fiche Action n°2 en Annexe)

Quel public est concerné?

Le public en quête de verdure est bien présent (famille, 3e âge, sportifs…), et les hébergeurs sont globalement satisfaits.

A ce niveau, est à noter le manque de cohérence globale dans l'agencement des nouveaux lieux d'accueil du public. Les initiatives individuelles ou communales fleurissent sans beaucoup de concertation.

Il paraît manquer d'hébergements adaptés pour les groupes et les prestations « tout compris ». Le tourisme de masse n'est pas recherché, ce territoire n'est pas adapté.

Attentes

Les potentialités du territoire, résident principalement dans sa variété, et une offre intéressante existe. La CC-SCB concentre 80 % de l'offre d'activités de pleine nature des trois Communautés de communes du Val de Sioule (Gannat-St Pourçain-SCB). Déjà 800 km de chemins sont topographiés. De ce point de vue, il paraît judicieux de **privilégier la qualité à la quantité, tout en fidélisant les visiteurs**.

Toutefois, il s'agira de solutionner certains problèmes avant d'accueillir davantage de gens. A titre d'exemple, certains acteurs se demandent comment garantir la continuité de l'entretien des réseaux, et comment accueillir un public de groupe. De plus le visiteur lambda aura besoin d'infrastructures routières conséquentes, d'aires de parking et de repos… ce qui représente des investissements conséquents.

Figure 21 : Zone de pique-nique - sentier du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves

Photo : Clément Oger

Néanmoins, les points de blocage évoqués ne paraissent pas mettre en péril une démarche touristique sur le territoire. Ce dernier dispose, en effet, et notamment à travers le SMAT ou le réseau d'OT, d'un panel d'outils qu'il convient d'exploiter plus pleinement.

3) La communication :

Figure 22 : Plaquette touristique de la CC

Attraction touristique

Ce mot revient souvent dans la liste des efforts à faire sur le territoire SCB. La procédure se fait jusqu'ici par « petits pas éclatés », il n'y a pas de politique globale malgré une volonté et une demande forte. Le nouveau site internet se fait attendre, et le territoire se cherche encore une **image de marque donnant plus de visibilité**. Des projets temporaires comme celui mis en place à l'été 2011 garantissent le minimum : Carte multi-activités, Panneau au carrefour de la Bosse…

Jusqu'ici la communication se fait surtout sur la Sioule et ses gorges, moins sur la forêt des Colettes et encore moins sur la Bouble. La brochure de l'OT illustre bien cette tendance :

Comment la Bouble peut-elle, elle aussi, bénéficier de plus d'attractivité ? Il est clair qu'un effort doit être fait dans ce sens. Des conventions pour nettoyer les berges/ripisylves de la Bouble seraient souhaitées par le SMAT.

On notera également la situation délicate de l'Agence Locale du Tourisme (dont le périmètre de compétence s'étend sur les trois CC du Val de Sioule) en sommeil actuellement, il est à craindre que cette situation desserve une démarche touristique concertée autour de la forêt.
C'est une illustration de la situation sur le territoire concernant la carence de communication entres les différents acteurs.

Entre acteurs, des engagements réciproques à initier :

Concilier les intérêts particuliers des acteurs concernés constitue une clef évidente pour assurer une démarche commune. Encore faut-il, néanmoins, que les attentes de chacun soient correctement identifiées.

Par exemple, une meilleure connaissance des coupes ou des chasses pouvant affecter le parcours est souhaitée par les participants de l'atelier « Tourisme ». D'autre part, l'idée est émise que si aujourd'hui chacun a une convention propre avec l'ONF – Communauté de communes, SMAT, … – on pourrait envisager un conventionnement plus large. La nécessité d'un dialogue entre tous les acteurs se fait encore plus nette ; les chasseurs et exploitants ont notamment été décrits comme des interlocuteurs importants. Par exemple, le SMAT n'a pas eu de contact avec les exploitants. Or la problématique, notamment, de l'accessibilité, est de premier ordre.
Surtout, il est nécessaire de prolonger le travail entamé par la réunion à intervalles réguliers des acteurs concernés par le tourisme et la forêt qui en ont exprimé la volonté. (voir fiche Action n°2 en Annexe)

Enfin, une étude plus approfondie de l'avis de la population locale sur ces usages de la forêt pourrait être la bienvenue.

4) Une offre adaptée à des pratiques diverses : sport, détente, découverte en forêt domaniale des Colettes.

La « vie de la forêt » est abordée dans le sentier pédagogique du petit Salbrune, mis en place par la Communauté de communes en collaboration avec l'ONF. Il s'agit d'ailleurs d'un des seuls espaces ayant une telle vocation à l'échelle du département.

Figure 23 : Panneaux d'informations à l'entrée du chemin du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves

Photo : Clément Oger

Les diverses installations présentes – sentiers, Parc Aventure en Hauteur, … – ainsi que la manifestation des « Ecolettes » permettent l'accueil d'un public familial, qui profite de l'axe transversal « Wolframine / Natura'Bosse – Rond point des Fayes – Vert plateau » de la forêt domaniale des Colettes. Le reste du territoire forestier est plus adapté à un public sportif qu'à une pratique douce, en raison des dénivelés.

Les trois types de randonnées :

Figure 24 : Panneau d'indication de randonnée - Vert Plateau – Bellenaves

Photo : Clément Oger

- **Pédestre :**

Les piétons sont satisfaits. De nombreuses randonnées sont organisées par le SMAT (14 parcours en 2010) et par les associations locales :

- Randonnée des lavoirs par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de Coutansouze
- Randonnée gourmande par le foyer rural de Louroux-de-Bouble
- Randonnée pédestre et VTT par le club de Gym de Target/Monestier/Voussac
- etc.(liste disponible à l'OT d'Ebreuil)
- Les paysages variés de bocage, de forêt, de rivières et de gorges en font un territoire très propice à la randonnée.

- **Equestre :**

Peu de renseignements sur le cheval, le monde équestre étant un peu « à part » et déjà structuré. Les centres équestres locaux ont leurs propres cartes et ne fréquentent pas forcément les itinéraires du SMAT qu'ils considèrent comme pas forcément adaptés. Il y a également des difficultés concernant les structures d'accueil pour randonneurs équestres qui ne peuvent pas effectuer de séjour « all-inclusive » autrement que par leurs propres moyens. Il est à noter quelques conflits d'usages avec certains propriétaires privés et motards en forêt.

Le rôle des prestataires équestres reste important car ils sont tournés vers une préservation de la forêt et un entretien de sentiers la traversant. A ce titre ils peuvent être amenés à agir officieusement, pour élaguer certaines branches par exemple, puisque la gestion des forêts privées sur le territoire est difficile et que le suivi et l'entretien des réseaux en forêt domaniale manque de fonds. Des trails équestres sont organisés dans la forêt des Colettes

- **VTT et Cyclotourisme :**

Le cyclotourisme se porte très bien avec un territoire très attractif (parcours du tour de France, dénivelé, diversité du paysage, basse fréquentation des routes, etc.). A ce sujet, la semaine fédérale des cyclotouristes aura lieu à Saint-Pourçain en 2014. 15 000 cyclistes sont attendus, avec des retombées économiques importantes, sans compter les conséquences sur la réputation du Val de Sioule, à travers la publicité et le bouche-à-oreille. Il serait intéressant de réfléchir aux moyens d'utiliser cette opportunité pour promouvoir la forêt et ses environs en accord avec les propriétaires (voir **Action 1**).

La randonnée VTT a bonne cote sur le territoire mais la dégradation des chemins et de la signalisation (à repenser également) en forêt des Colettes lui nuit beaucoup. Pourtant la base VTT

du Vert Plateau est bien équipée. Mais l'éternelle question de l'entretien des chemins reste en suspens, et étant donné la somme engagée, peu de choses bougent.

Figure 25 : VTT en forêt domaniale des Colettes

Photo : Julien Golomb

Manifestations forestières :

- **Ecolette en Val de Sioule :**

Cette manifestation a pour objectifs :

- La découverte des APPN (Activités de Physique de Pleine Nature) et du territoire Sioule, Colettes et Bouble ;
- La sensibilisation du public à l'éco-citoyenneté.

L'évènement dure une semaine en mai dans plusieurs bourgs de la CC-SCB (Ebreuil/Bellenaves, Echassières, Monestier, des communes plus forestières). Cette année pour la 13ème année consécutive Ecolettes a rassemblé deux types de public : Scolaires (841 enfants) et « tous public » une journée (environ 300 personnes le dimanche).

De nombreuses activités sont proposées : randonnée, biathlon, équitation, jeux d'orientation, canoë, VTT, PAH ouvert à tarif préférentiel etc. Cette manifestation mobilise en plus 80 bénévoles et les clubs et prestataires locaux.

L'évènement est financé à hauteur de 60% du montant total (en 2011) par le CG qui se désengage petit à petit.

L'action auprès des scolaires est importante pour l'image de la forêt tout comme la mobilisation des clubs et bénévoles, les produits dérivés en bois ou assimilés ont du succès et sont un bon moyen de communication.

- **Transforestières**

Organisée par l'association Promosioule (dissoute depuis), la base VTT du Vert Plateau et le club de VTT de Montmarault-Vélo-Passion (affiliée à Fédération Française de Cyclotourisme) avaient mis sur pied une randonnée VTT qui s'est vite imposée comme la première du département avec un succès incontestable (plus 500 participants, plusieurs éditions, découverte de la forêt des Colettes et des gorges de la Sioule). Il est à noter que la présence d'un club local (ou

d'une association) dans l'organisation est une condition essentielle à la bonne réussite d'un évènement. Actuellement l'évènement est géré par le Codep Cyclotourisme et est en sommeil, là aussi on ne peut qu'espérer que la flamme se ravive.

Site Natura 2000 : l'ancienne carrière de Kaolin

Le site de l'ancienne carrière de Kaolin, partiellement immergé et classé en zone Natura 2000, présente de l'intérêt à plus d'un titre. Outre ses atouts paysagers, la zone accueil aussi une biodiversité intéressante : sonneurs à ventre jaune et drosera à feuilles rondes sont notamment présents.

Situé à un carrefour et accessible, il gagnerait probablement à figurer plus explicitement aux côtés d'autres lieux emblématiques à visiter ou activités de pleine nature (tels que Wolframines et Natura'Bosse, très proches) dans la promotion touristique locale.

Toutefois, cet espace en « transition » (le milieu tend à se fermer) reste assez confidentiel, et aucune action directe n'est envisageable autre que la préservation des espèces remarquables ou la canalisation des piétons. La fréquentation non contrôlée du site pose en effet des problèmes d'érosion de sols qui sont sableux, et d'incivilités : feu de bois dans les landes à calunes, bouteilles de verre laissées à l'abandon… A ce sujet, voir le comité de pilotage de Natura 2000.

La proposition est faite, au sujet de la carrière de Kaolin, de la mettre visuellement en valeur ainsi que de mieux gérer la fréquentation du site en créant un cheminement.

Figure 26 : Vue sur la carrière des Kaolins

Photo : Clément Oger

Figure 27 : Traces de feu de camps et débris de verre dans la carrière

Photo : Clément Oger

Figure 28 : Panneau d'informations sur la zone natura 2000 - Carrière des Kaolins

Photo : Clément Oger

Course d'Orientation

Les parcours d'orientation est jusqu'ici relativement isolé, il est fréquenté en grande partie par des connaisseurs/amateurs de c-o ou par des scolaires. (Mme Marielle Croenne, institutrice, est une personne ressource). Il gagnerait à être déplacé vers le Vert Plateau ou le site de Natura'Bosse pour bénéficier d'un accès facilité et d'une visibilité accrue et donc d'une fréquentation plus populaire. Mais ceci ne semble pas être à l'ordre du jour politiquement. Son état est dégradé, peu entretenu, et peu mis en valeur. Pourtant environ 20 000€/an sont dédiés par la CC-SCB à son fonctionnement (ces fonds seraient réorientés dans d'autres projets). On peut penser que c'est donc un potentiel gâché. La remise à jour de la carte générale et des cartes-circuits, le développement de nouvelles cartes touristiques, reprenant les autres sites touristiques de la communauté de communes ainsi que la désignation d'un élu référent pour le suivi du projet sont des priorités. Une étude abordant le sujet de la c-o au rond-point des Fayes a été menée par un stagiaire du CDESI 03 en 2009/2010 (voir contact CDESI en Annexe)

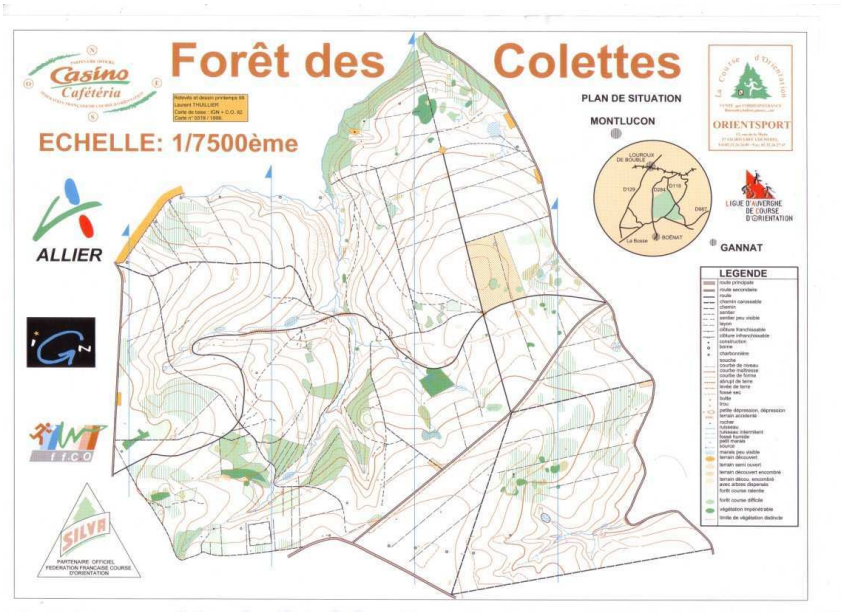

Figure 29 : Plan des circuits de Course d'orientation

Jeu de piste Ogaïa :

Le jeu de piste Ogaïa (commun aux trois CC du Val de Sioule) qui a monopolisé des fonds conséquents et une attention particulière ces deux dernières années est un instrument très bien conçu qui gagne à être connu avec une communication adaptée pour un public ciblé. Une convention a été établie malgré quelques atermoiements entre l'ONF et la CC-SCB instigatrice du jeu pour la responsabilité et l'entretien des pistes dans la forêt domaniale des Colettes. Le passage dans cette dernière ajoute une pointe de mysticisme lié à la forêt dans ce jeu de piste.

PAH Natura'Bosse (Mont'Oz'Arbres)

Le PAH est géré par une SCIC en gérance : CNSB-Alphéa, il a été implanté suite à une volonté politique de mettre en valeur la forêt des Colettes à un carrefour de routes mais aussi d'activités : La Bosse (proximité de la carrière des Kaolins, de Wolframines). Le site est bien placé et très beau (arbres multi centenaires, étang, etc.). L'ONF loue cette parcelle de 5 à 8 ha à la CC-SCB qui a fait un appel d'offre pour la gérance.

Le parc accro-branche comprend :

- un ensemble d'ateliers d'équipements ;
- un bâtiment d'accueil en bois d'une surface de 150 m² avec restauration rapide ;
- une route d'accès, un parking voitures de 60 places et un parking cars de 2 places ainsi qu'un accès pompiers à l'étang.

Plusieurs parcours sont proposés, avec des nouveautés chaque année (tyrolienne au dessus de l'étang…) mais aussi d'autres activités (VTT, tir à l'arc, marche nordique…).Le parc est ouvert d'avril à octobre, 7000 visiteurs par an (au 30/09/10).

Quelques soucis de gestion ont jusque-là empêché le PAH de se développer vraiment correctement, la communication voire l'entente entre la SCIC gérante et les élus doit tendre à être

améliorée pour que le développement puisse se faire correctement, en cohérence avec le projet de territoire et donc en toute transparence. La signalisation du PAH devrait être améliorée également. Tout ceci, à condition que la parcelle reste inviolable, ce qui n'est pas garanti sur le moyen terme vu le rythme d'exploitation grandissant dans la forêt domaniale des Colettes. La CC-SCB cherche donc à s'assurer de la pérennité du PAH en cherchant des bois à acheter pour négocier et échanger ensuite avec l'ONF.
Voir l'entretien avec L. Gonzales directeur du CNSB en Annexe

Sports motorisés :

Pas de retour vraiment négatif hormis quelques rencontres délicates avec les chevaux et des dégâts sur les chemins. Il n'y a pas de clubs locaux, il est donc très difficile de saisir les enjeux quand ce sont des usagers individuels.

Chasse :

Tout d'abord il est important de noter que la saison de chasse a lieu de septembre à février. Les chasseurs sont des usagers locaux qui fréquentent et donc connaissent bien la forêt. Leur rôle de régulation des espèces et préservation des écosystèmes est assez méconnu voire dénigré. Ils sont tout de même considérés comme des gérants forestiers à part entière. Les acteurs locaux tiennent à ce que ceux-ci soient consultés et intégrés à la CFT, que ce soit sur l'accueil du public en forêt, la desserte, la préservation de l'environnement.

Plusieurs ACCA sont présentes sur le territoire (voir contacts en Annexe), celles-ci sont censées veiller au respect des plans de chasse, elles favorisent sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique[2]. Leur territoire est limité à la forêt privée voire communale presqu'exclusivement, les locations se font à l'amiable.

En forêt domaniale (soumise au régime forestier), la chasse est exploitée par location à la suite d'une adjudication publique avec un loyer et un cahier des charges bien précis. Des chasses privées ont lieu chez les grands propriétaires forestiers locaux (autour de Veauce).

Les loyers en forêt privée ne baissent jamais ; quant à la forêt domaniale, l'ONF les augmente assez régulièrement mais peut-être plus « raisonnablement ».

On relève certains incidents liés à des manques de communication entre les chasseurs et l'ONF dans la forêt domaniale (incident mêlant des scolaires en course d'orientation et une battue). Ces évènements pas inévitables peuvent cependant être prévenus avec un regain d'attention pour l'affichage et la communication autour des sorties de chasse.

Les chasseurs locaux n'organisent pas vraiment d'évènements pour attirer d'autres associations étrangères au territoire (type chasse à cour, etc.). Le gibier présent est assez standard (chevreuil, sanglier etc.).

Enfin, à la vue de la Fête de la chasse de St-Eloy-Les-Mines à proximité, il fut intéressant de constater combien la culture de la chasse est implantée dans la zone.

[2] Voir Chapitre 6 « La réglementation de la chasse en forêt » du livre de C. LORGNIER du MESNIL (2003). *Chasse et forêt. L'équilibre forêt-gibier, 136p.*

Voir contacts FDC 03 en annexe.

Pêche :

La rivière de la Sioule est de première catégorie, elle est réputée pour ses truites et le frayage des saumons. Elle attire des pêcheurs d'autres départements mais aussi des touristes pour ses gorges. L'association de pêche est bien organisée et son travail de négociation et de concertation avec les propriétaires des berges est salué et cité à titre d'exemple pour la coopération des acteurs et propriétaires forestiers.

Elle est un interlocuteur indiscutable dans le cadre du SAGE Sioule ou de l'entretien des ripisylves.

Voir contact de l'association de pêche en annexe.

Cueillette :

La forêt accueille les ramasseurs de champignons ou de myrtilles. Il est à noter le comportement parfois peu civique des concernés. (déchets, parking sauvage, etc.).

Les Espaces Naturels Sensibles :

Deux ENS remarquables sur et à proximité de la CC-SCB :

- Les coteaux calcaires de Sainte-Foy et des Bagnettes au dessus d'Ebreuil. Jadis on y cultivait en terrasses.
- Les gorges de la Bouble à côté de Chantelle, autrefois siège d'activités humaines artisanales où la nature a repris ses droits.

Des ballades découvertes sont organisées par le SMAT et le Conservatoire des Sites de l'Allier pour visiter ces espaces.

Label station pleine nature :

La région auvergne (CRDTA) propose des Contrats « Station pleine nature ». L'appel à projets s'est fait en juin, avec un rendu nécessaire en octobre.

*« **Les contrats de station de pleine nature** visent à intervenir sur les collectivités locales qui souhaitent mener un projet d'aménagement et de développement autour des activités de pleine nature. L'enjeu est d'identifier et d'accompagner des pôles d'attractivité regroupant des services diversifiés et accessibles (équipements, organisation fonctionnelle, hébergements…) pour proposer aux clientèles touristes et à la population locale une offre globale de qualité. »*

Une dizaine de stations seraient subventionnées dans la région, la Montagne Bourbonnaise semble intéresser la Région et avoir des atouts convaincants – notamment au niveau du relief. Le Pays de Vichy - Auvergne compte appuyer la Montagne Bourbonnaise et le Val de Sioule.

Pour la CC-SCB, cela nécessite de proposer une offre structurée, ce qui induit une démarche de qualité. Les élus semblent s'y intéresser mais il faut porter attention à l'échéance

proche et aux efforts encore à faire pour avoir suffisamment de crédibilité pour une telle labellisation.

Avec plus de coopération entre acteurs et une politique touristique globale et solidaire, le territoire est bien équipé autant en infrastructures d'accueil qu'en activités pour une telle labellisation. Le bien fondé d'une « sur-labellisation » ne semble pas poser problème étant donné l'aide financière qui peut en résulter.

5) Les interlocuteurs de l'accueil du public

Les interlocuteurs sont l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale des Colettes, et les propriétaires forestiers privés (certains sont regroupés dans l'association des forestiers privés de l'Allier). Ces deux entités sont maîtres chez elles et c'est sur des négociations à l'amiable, des conventions ou autres outils que sont décidés l'ouverture des espaces forestiers au public (randonnée, chasse, etc.). Ce point est primordial et il ne doit pas être oublié. On ne peut que souhaiter un dialogue coopératif et ouvert entre les acteurs. En outre, aujourd'hui avec les tendances juridico-procédurières de notre système, la question de la responsabilité sociale et civile est au centre des préoccupations des propriétaires de bois. Ceci rajoutera des lourdeurs administratives susceptibles de nuire à l'offre des activités ludiques en forêt. C'est aussi ici que le regroupement foncier prendrait tous son sens.

6) Conclusion

La Charte forestière de territoire gagnera à s'inspirer de la réussite de démarches menées avec une certaine réussite dans des territoires voisins. Il faudra aussi rester conscient de certains écueils. La forêt du territoire n'a pas vocation à devenir une « forêt de loisir » comme Tronçais. En effet, le relief et le statut de « forêt d'exploitation » de la forêt domaniale mettent des freins légitimes à une ouverture complète de la forêt au public. La CFT doit faire intervenir autant que faire se peut les acteurs et institutions locales pour que l'engagement moral soit bien appréhendé et que l'accueil du public puisse se faire malgré des pressions de rentabilité de plus en plus fortes. La forêt des Colettes n'a pas non plus le potentiel pour ressembler à la Sologne avec ses chasses privées ou la gestion appartient de plus en plus uniquement aux chasseurs. En outre, l'accueil du public pourrait aussi être vu avec des liens entre les forêts proches de Marcenat, Montmarault, du Monestier et bien sûr des Colettes.

Le territoire de la CC-SCB repose sur des bases solides (offre attractive, hébergement, acteurs désireux d'œuvrer pour leur territoire et le faire connaître, …) : le travail à effectuer consiste surtout à impliquer l'ensemble des acteurs et encourager une dynamique durable et de qualité au cœur de laquelle se trouve la forêt au sens large (haies, bosquets, ripisylves, massifs, etc).

Il est important de remercier particulièrement tous les acteurs du tourisme que nous avons sollicités pour leur apport pendant notre étude, qui s'est déroulée durant leur début de saison chargé.

B. Bois Energie

1) Problématiques et angles d'approche pour le volet bois-énergie

- Y a-t-il une **demande de la part des élus** ?
- Aspect production de la matière : granulés, plaquettes, bûche. Travailler **au niveau des consommateurs** et des projets (exemple de la présidente : « Il est difficile de recenser les projets privés de chaufferies biomasse. »). Cela revient à **partir de la demande, du marché**.
- Les **liens entretenus avec les territoires voisins** et leur expérience (ex. les EPCI voisins).
- Qui **traite le bois** ? Essayer de cerner en quoi peuvent consister à la fois la stratégie des entreprises et la stratégie de mise en œuvre des opérateurs.
- Comment se présente la **consommation énergétique**, du moins qualitativement, sur le territoire (bâtiments publics…) ?
- La question de la **valorisation de la ressource *du* territoire.** Est-elle abondante, jusqu'où peut-on aller dans son exploitation, sans porter atteinte aux ressources ?
- La **propriété privée** et le morcellement.
- La **démarche d'un PAT** (Plan d'approvisionnement territorial).
- …

2) Généralités sur le bois-énergie

Le bois-énergie est le bois utilisé comme combustible. Il correspond au **bois déchiqueté** (plaquette forestière) et aux autres **sous-produits du bois** tels que la plaquette industrielle (connexe de scierie), l'écorce, la sciure humide ou sèche, les copeaux humides ou secs, et enfin le broyat de bois de rebut. A ceux-ci s'ajoutent **la bûche** et **les granulés** (bois séché, comprimé sous haute pression et découpé).

Le bois-énergie valorise principalement :

- Les **sous-produits d'exploitation de la forêt** (points d'arbres, …) ;
- Les produits issus de **l'entretien des forêts** (perches de 10 à 15 cm de diamètre, …) ;
- Les **peuplements forestiers peu productifs** (taillis pauvres, arbres d'alignement, …).

Sous-produit bois	Origine	Caractéristiques	Utilisation
Plaquette forestière	Bois déchiqueté ou broyé	1 cm < Longueur < 6 cm Taux d'humidité variable : 40 à 50 %	Peut être séchée pour ensuite être brûlée
Plaquette industrielle	Transformation industrielle du bois (scieries, ébénisteries, menuiseries) : dosses, délignures…	Dimensions équivalentes à la plaquette forestière, granulométrie souvent plus grossière. Plaquette grise (bois + écorce) ou blanche (bois écorcé)	Même type d'utilisation que la plaquette forestière : séchée puis brûlée
Ecorce	Scieries		- Chaufferies industrielles - Revêtement de sol (évite la pousse d'herbe)
Sciure humide	1e découpe du bois. (par des « carbures » qui, souvent, arrachent plus qu'ils ne coupent)		Fabrication de granulés de bois (après séchage)
Sciure sèche	Mise à dimension des planches		Fabrication de granulés de bois
Copeaux humides	Scieries qui effectuent un rabotage final		Une fois secs, fabrication de granulés de bois
Copeaux secs	Rectification des planches après séchage		Directement pressables pour produire des granulés de bois
Broyat de bois de rebut	Déchets. Ex. : Palettes en fin de vie broyées	Les bois doivent être propres (sans traces de peinture, sans traitement du bois, ni corps étrangers)	Après déferraillage (efficace entre 95 et 99 %): valorisable en combustible

Figure 30 : Les différents conditionnements du bois énergie

Réalisation : Julien Golomb

3) Deux filières de production principales

	Petites chaudières	Chaudières collectives
Ordre de puissance	25 à 500 kW	> 1 MW
Facteurs essentiels	- Granulométrie - Humidité	- La ressource - La logistique (La capacité à produire en masse et à moindre coût prime sur la qualité du produit.)
Combustible généralement employé	Plaquettes forestières (ou granulés pour les particuliers)	« Mix-produit » : plaquettes forestières + écorces + broyats de palettes…

Figure 31 : Les filières de production du combustible bois

Réalisation : Julien Golomb

4) Une ressource abondante et variée sur le territoire

Le diagnostic a mis en évidence l'existence d'une **ressource en bois variée et relativement abondante** sur le territoire. Le potentiel en bois-énergie réside principalement dans **la plaquette forestière et la bûche**. Néanmoins, l'estimation des volumes concernés s'avère très complexe à réaliser.

Les connexes de scierie (d'où est issue, entre autres sous-produits, la plaquette dite industrielle), semblent être mobilisés à 100 %. Il est en revanche certain qu'en améliorant la desserte forestière, et en s'appuyant sur une systématisation des coupes d'éclaircies chez les propriétaires privés, des volumes non négligeables de plaquette forestière pourront être produits.

En ce qui concerne la bûche, elle reste, et de loin, le combustible de chauffage bois le plus usité chez les particuliers et donc le plus commercialisé. Cependant, les transactions se font bien souvent au gré-a-gré, et le marché noir est particulièrement répandu ; c'est un aspect dont il faut tout du moins être conscient. Les circuits légaux traditionnels existent évidemment, et la bûche reste le produit « phare » des coopératives forestières et du gestionnaire. L'estimation des quantités mobilisées et vendues fait l'objet, là encore, d'une **grande incertitude**.

5) Des acteurs qui travaillent de manière éparpillée

On peut relever l'absence assez préjudiciable, à une échelle départementale ou inter-départementale, d'une structure publique ou parapublique qui soit **entièrement dédiée au bois-énergie**. En Normandie celle-ci existe (Normandie Biomasse) et a réussi à structurer une filière bois-énergie locale, dans une région où, spatialement et traditionnellement, la forêt n'occupe pas une place sensiblement plus importante que dans l'Allier (propos de Serge Defaye, président du Comité Interprofessionnel du Bois Energie).

Les structures de la région liées au bois-énergie (SDE 03 – ex-SIEGA, Aduhme 63, Espace Info Energie de Montluçon) travaillent « trop dans leur coin », de manière éparpillée. Ils ne visent pas les mêmes publics, et leurs champs de compétences sont hétérogènes. L'Espace Info Energie conseille uniquement les particuliers, tandis que le SDE 03 intervient auprès des collectivités. Le bois-énergie n'est toutefois qu'une attribution parmi d'autres (fort développement du gaz naturel actuellement) du SDE 03, qui de plus **n'intègre pas la compétence d'animation** de la filière du bois-énergie, contrairement à ce qui se fait dans le Puy-de-Dôme. Un inventaire des projets de chaufferies bois est actuellement réalisé, mais ne pouvait pas être rendu public. (cf. entretien avec Jacques Passavy de l'ADEME pour connaître les projets des alentours et leurs puissances respectives.)

Il est reproché à d'autres acteurs de « ne rien faire concrètement » (cas d'Auvergne Promobois, structure associative basée dans le Puy-de-Dôme), bien que ceux-ci revendiquent l'exclusivité de la tâche consistant à soutenir la création d'une réelle filière du bois-énergie et à servir d'interlocuteur privilégié entre les entreprises.

Enfin, ces différents acteurs perçoivent de manière assez différente l'évolution souhaitée des produits du bois-énergie pour les 10 ou 20 années à venir (bûche/granulés/plaquette). Chaque type d'utilisateur réclame la solution technique la plus adaptée à sa situation, selon qu'il s'agit d'un particulier ou d'une chaufferie bois municipale, et selon la puissance de l'installation. Par exemple, certains souhaitent une généralisation du granulé (bois comprimé) à long terme, tandis que d'autres le voient d'un œil plus critique par rapport à la plaquette. Malgré le confort d'utilisation qu'apportent les granulés, qui représentent un combustible très homogène et préviennent des pannes de fonctionnement inhérentes à la plaquette, ils restent un produit transformé.

Figure 32 : Granulés de bois

Figure 33 : Plaquettes de bois

Photos : Clément Oger

6) Une sensibilisation très perfectible aux enjeux du bois-énergie

On compte **quelques initiatives très isolées** (ex. : chaufferie bois de Bellenaves), qui sont pour l'heure considérées comme le fait d'avant-gardistes ou de passionnés, et sont dès lors difficilement transposables ailleurs et susceptibles d'entraîner un effet d'essaimage.

Ceci n'est pas aidé par un **déficit flagrant de sensibilisation** (notamment auprès des **élus**) aux atouts du combustible bois sous ses diverses formes, et est de nature à contrarier le développement du territoire à travers sa forêt dans l'ensemble de ses dimensions de production.

D'une certaine manière, la plupart des acteurs, y compris les moins informés, se bornent à rappeler que le bois-énergie ne demeure qu'un **sous-produit du bois d'œuvre**. « On ne va pas aller chercher exprès le bois-énergie en forêt » voire « Il serait aberrant de broyer de beaux arbres de qualité pour en faire du combustible » sont des remarques relevées à plusieurs reprises, et témoignant de la nécessité de sensibiliser davantage les gens.

A ceci, il convient d'ajouter que, pour des raisons de renouvellement des sols, on ne peut pas ramasser les « retombées » des arbres abattus plus d'une fois par génération. Cette mise en garde, formulée à juste titre par l'ONF, ne doit néanmoins pas occulter la **marge de mobilisation considérable** du bois de chauffage (quel que soit le sous-produit bois considéré).

7) Un problème « structurel » surmontable

Il serait erroné d'avancer un manque de volonté de la part de ceux qui sont censés soutenir la création d'une filière locale du bois-énergie. Il s'agirait davantage d'un **problème structurel**. Des porteurs de projet existent, et des structures sont présentes pour les assister avec leurs moyens. Mais, entre observatoires, organismes de conseil, comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), etc., les compétences paraissent très disparates en termes de public visé et de moyens d'initiative, d'action et d'animation.

Les collectivités, quant à elles, peuvent être critiquées pour leur frilosité à l'égard du développement du bois-énergie sur le territoire. Ceci est, certes, principalement dû à leur **méconnaissance des problématiques du bois-énergie** et de l'abondance relative de la ressource sur le territoire.

Malgré les raisons invoquées – à savoir la dépendance du bois-énergie vis-à-vis de la mobilisation du bois d'œuvre, le préalable de l'amélioration de la desserte forestière, du regroupement et de la gestion de la forêt privée… – cet attentisme n'est pas entièrement justifié et **il est possible d'y remédier, notamment à travers la Charte forestière de territoire.**

Les élus sont sensibles aux dénouements de projets entrepris par le passé, **les réussites étant de nature de les rassurer**. A ce titre, le projet avorté de mise en place d'une plateforme de conditionnement et valorisation des déchets du bois, à Target, a pu conforter des craintes qui perdurent. Le projet était initialement porté par l'association loi 1901 Bois Energie Auvergne, aujourd'hui dissoute. Les professionnels adhérents avaient pour partie choisi de quitter l'association pour s'associer à la plateforme de Langeac, en Haute-Loire (cf. compte-rendu RBM). Il apparaît aujourd'hui que le périmètre choisi pour la plateforme de Target, malgré les études préliminaires menées, **était trop restreint**. Vouloir structurer la filière du bois par l'offre s'avère risqué. Toute plateforme qui voit le jour doit être « dimensionnée à la bonne taille, au bon endroit, au bon moment ».

Paradoxalement, les acteurs s'accordent de manière plutôt unanime pour rappeler **l'importance des circuits courts** pour l'approvisionnement du combustible, fondement même du bois-énergie. Cela traduit tout de même un début d'appropriation de ses problématiques, mais ne coïncide pas toujours d'emblée avec la réalité économique observée du marché.

Figure 34 : Plateforme de transformation et de stockage de bois à Langeac (43)

8) Tirer la filière par le marché

Une catégorie d'acteurs dont les réticences peuvent être considérées comme « légitimes » sont les professionnels : exploitants forestiers, ETF, grossistes, scieurs… Ils comptent en effet parmi les seuls à disposer d'une **réelle vision du marché**, bien qu'elle puisse être incomplète. Et ils peuvent se prévaloir de considérations économiques implacables, d'un point de vue de la rentabilité à court et moyen termes du bois combustible. Le bois de faible diamètre laissé en forêt, et qui pourrait être valorisé en bois-énergie, n'a qu'une **valeur très faible** comparée au bois d'œuvre (destiné au sciage) ou d'industrie (papier, panneaux…) ; les propriétaires s'en débarrassent volontiers gratuitement.

Au niveau du territoire de la communauté de communes et ses alentours, il n'y pas de réelle concurrence à proprement parler en ce qui concerne les petits bois, entre leur valorisation énergétique et d'autres formes d'utilisations (production de papier, panneaux…). Par exemple, l'ensemble des papetiers auraient quitté la région il y a déjà plusieurs années.

Le bois-énergie se révèle tout simplement, suivant les cas de figure :

- Trop peu rentable à aller chercher sur parcelle ;
- Disponible en grande quantité dans des massifs pour l'heure inaccessibles (ceci sera en partie solutionné, à terme, par la mise en œuvre du Plan de Développement de Massif et du Schéma Directeur de Desserte Forestière) ;
- Il ne trouve pas de débouchés.

Ceci indique que non seulement la ressource disponible et valorisable en bois-énergie ne l'est pas (pour des raisons de desserte, notamment, et parce que les entreprises ne disposent pas toujours d'un outil de transformation adapté), mais qu'il faudrait surtout **intervenir au niveau de la demande** et de la **création de demande**.

Or, cette demande est quelquefois mal identifiée, d'où la difficulté pour les professionnels de s'insérer sur des segments de marché donnés. Et, bien souvent – c'est là la réalité actuelle du bois-énergie –, à l'échelle locale la demande est **très faible voire inexistante**.

9) Quels types de projets pourront structurer une filière locale ?

On a vu que l'émergence d'une filière locale du bois-énergie était essentiellement tributaire de la demande, c'est-à-dire qu'elle devait **se faire par le marché** (à l'inverse, grossièrement, de ce qui avait voulu être fait avec la plateforme de conditionnement des déchets du bois de Target, dont la tentative était louable).

Dès lors, sur quels types de projets le territoire et ses opérateurs gagneraient-ils à se positionner ?

On a observé une certaine effervescence, dans **les attentes et les interrogations autour des gros projets** des environs, en particulier celui de la centrale de cogénération (électricité et chaleur) de Commentry, fruit d'un appel à projet de la Commission de régulation de l'énergie, qui requerra près de 150 000 tonnes de combustible par an, dont une large part de plaquette

forestière. Le projet est désormais confirmé, et les avis sont pour le moins partagés. Ainsi, si certains voient dans ce projet un moyen pour la filière locale de se structurer spontanément, « toute seule », d'autres redoutent que la ressource forestière soit excessivement mobilisée dans un périmètre important autour de la centrale, malgré les avantages qui découleront du projet.

Une **hausse des prix du bois-énergie** est à prévoir ; cette hausse sera favorable aux exploitants et propriétaires, et contribuera à ce que le bois-énergie soit considéré non plus comme un déchet, mais comme un combustible à part entière. Le projet suscite aussi des inquiétudes liées à une asphyxie éventuelle du droit d'initiative locale. Ce dernier ne semble toutefois pas être mis en péril, puisque les initiatives locales ne sont pas légion.

Il faut préciser que les considérations sur la capacité qu'auront les exploitants et négociants travaillant sur le territoire à se positionner ou non sur les projets de puissance significative des alentours, sont foncièrement spéculatives, et **ne relèvent pas de la Charte forestière de territoire**. Il aura simplement été intéressant d'intégrer ces projets à notre réflexion. Les entreprises possèdent en général **leurs circuits traditionnels** pour la vente de bois, et de leur côté les porteurs des projets déterminent l'approvisionnement à venir suivant des schémas et avec des partenaires qui leurs sont propres.

L'approvisionnement des grosses et très grosses unités (plusieurs MW de puissance) suit une **logique de filière industrielle** : de très gros volumes, et des approvisionnements réguliers (plusieurs camions par jour).

10) Eviter la redondance des études sur l'approvisionnement

L'exemple du projet CRE de Commentry a le mérite de mettre en évidence l'intérêt limité d'études comme les PAT (Plans d'approvisionnement territoriaux), puisque des études poussées concernant l'approvisionnement seront déjà **réalisées en interne** par Dalkia/Poweo.

En effet, un PAT présenterait le risque de « faire doublon ». Sans compter que le PAT étudie les flux des bois théoriques au sein d'un périmètre fermé, qui ne peut donc traduire fidèlement la réalité, et que le PAT ne prend pas non plus en compte les gros projets.

L'idée fut brièvement évoquée avec l'Urcofor (Union régionale des communes forestières), à laquelle adhère la Communauté de communes, de se joindre aux Pays de Montluçon et des Combrailles pour mettre en œuvre un PAT commun, celui-ci n'en étant qu'à sa phase préliminaire. Cela aurait permis de former une entité territoriale plus vaste, et donc plus cohérente pour ce type d'étude. Cette idée ne semble plus être fondée, à notre sens.

La DRAAF, de même qu'Auvergne Promobois ont dénoncé **la multiplication et l'empilement des études sur l'approvisionnement** (PDM, PAT…), qui ne trouvent pas toujours une réelle justification venant du terrain, et peuvent constituer une source de gaspillage d'argent.

La mise en place d'un PDM (Plan de Développement de Massif) demeure une bonne chose à l'échelle du territoire. C'est un prérequis à une exploitation des forêts locales qui soit à la hauteur de leur potentiel de production.

Sans oublier que l'échelon local ne peut « tirer son épingle » que s'il peut parvenir à **s'organiser**, à proposer la même qualité de produit à un prix acceptable. Tous les territoires ne sont pas capables de s'organiser et d'approvisionner. Certaines communes qui travaillent **en régie** (plutôt qu'en délégation de service public) parviennent à s'approvisionner dans les 10 km. Seulement, la régie représente un risque que peu d'élus consentent à prendre.

Il n'est pas exclu que la réalisation de circuits courts voire très courts soit assurée, dans le futur, par une **maîtrise des bois retrouvée par les communes**, qui pourraient dès lors se chauffer avec leurs propres bois. Cela impliquerait l'acquisition par les communes de parcelles boisées privées sur leur territoire. Néanmoins, cette piste n'est pas à retenir pour l'heure ; et si la question de la maîtrise des bois par les collectivités a été soulevée de manière très informelle par les vice-présidents de la communauté de communes, c'était surtout lié à leur volonté de pérenniser les aménagements touristiques implantés en forêt domaniale, et par crainte des dispositions que pourrait prendre l'ONF à moyen terme.

11) Le rôle des acteurs publics

Si on incite les collectivités à installer des chaudières au bois publiques, la filière pourra se mettre en place toute seule, c'est-à-dire que les fournisseurs suivront derrière pour l'approvisionnement (cf. entretien avec Cyril Vintenberger, du SDE 03). Ceci n'est toutefois pertinent que pour les **grands bourgs denses** (à l'échelle de la CC : Ebreuil et dans une moindre mesure Bellenaves), ou les grands bâtiments avec une consommation longue dans le temps.

A Ebreuil, l'idée est évoquée depuis plusieurs années d'utiliser le bois pour le chauffage de plusieurs bâtiments publics, mais le choix final, au vu du positionnement de certains élus sur la question, ne semble pas s'orienter vers celui du combustible bois. A Bellenaves, une chaufferie biomasse permet actuellement de chauffer un collège et un gymnase. Alimentée avec de la plaquette, elle a été volontairement surdimensionnée pour être raccordée, d'ici quelques années, à un écoquartier rural comprenant une vingtaine de logements en accession à la propriété. L'approvisionnement de la chaufferie de Bellenaves était auparavant assuré par une entreprise locale, après quoi – semble-t-il pour des raisons de qualité du combustible – c'est à une entreprise du Puy-de-Dôme qu'on a fait appel. La municipalité de Bellenaves est quelquefois critiquée pour cela.

Toujours à Bellenaves, sur le site du Vert Plateau, le projet de chaufferie au bois prendrait plutôt la direction de l'installation d'une pompe à chaleur.

Le projet de réseau de chaleur bois pour le chauffage collectif de Bellenaves est une initiative assez rare dans la région pour être soulignée (aux côtés du Mayet de Montagne).

Figure 35 : Chaufferie collective biomasse de Bellenaves. En arrière-plan, le collège et le gymnase alimentés.

Les élus des communes possédant des **chaudières en fin de vie** pourraient par ailleurs être démarchés, pour déterminer si le remplacement par des chaudières bois présenterait un intérêt. Ceci n'est cependant pas à prévoir à très court terme, et peu de communes seraient *a priori* concernées. Les petites communes se tournent plus vers les réseaux de chaleur que vers la plaquette.

En outre, la **mutualisation possible de la gestion** des chaufferies bois qui pourraient voir le jour est une piste à étudier. Ce type d'installations réclame davantage d'entretien et de vigilance, même si leur automatisation progresse et qu'elles offrent aujourd'hui un confort d'utilisation évident. Un agent pourra ainsi être mutualisé à l'échelle de la communauté de communes ou d'un périmètre plus vaste, selon le besoin.

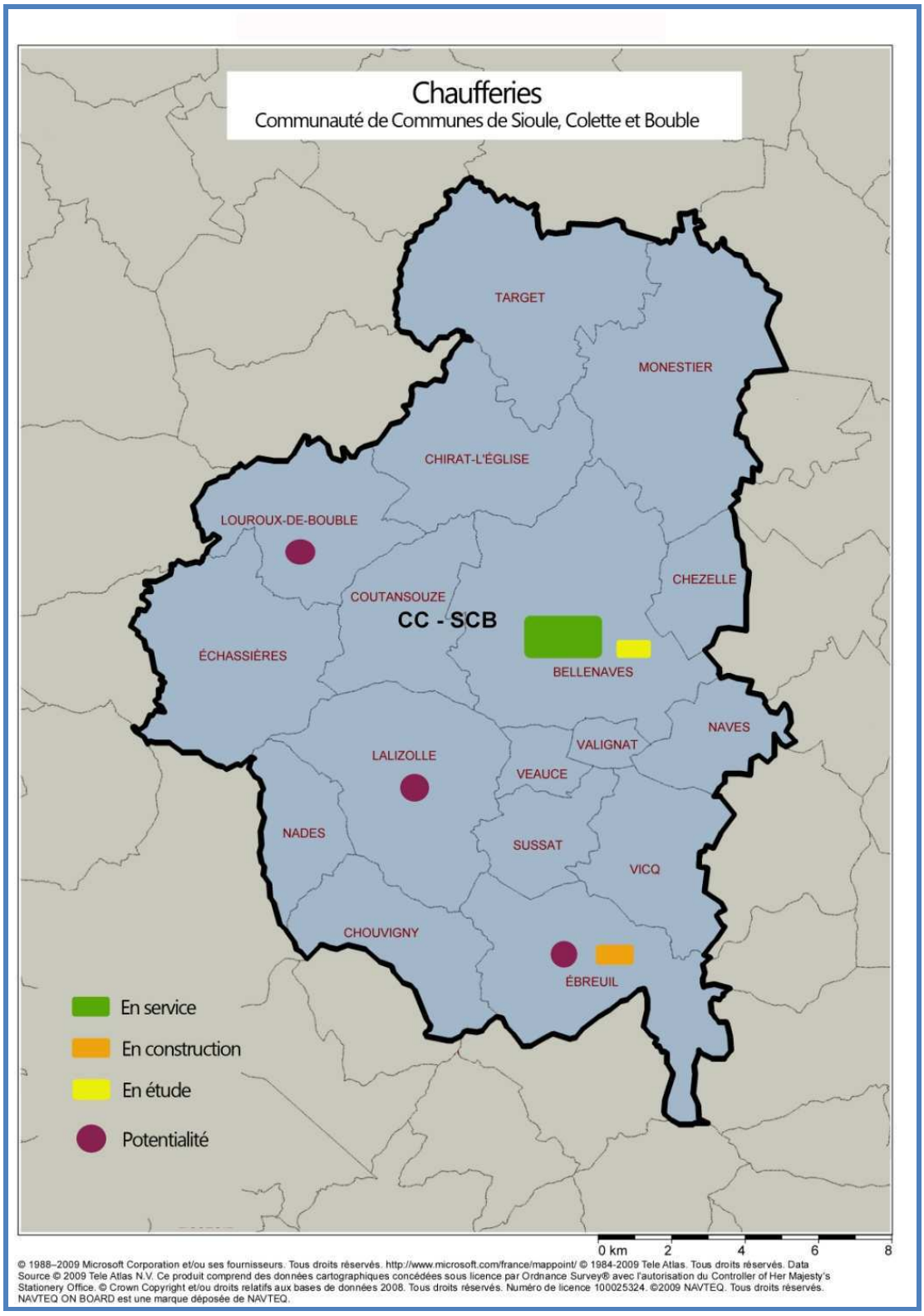

Figure 36 : Etat des chaufferies bois en service ou en projet sur le territoire (Réalisation : C. Oger, J. Brahic, J. Golomb)

12) La valorisation de la haie

L'idée de valorisation de la haie rejoint, plus généralement, celle de valorisation des « bois des agriculteurs », qui comprennent aussi les arbres isolés et la forêt paysanne. Sur une partie du territoire de la communauté de communes, **il existe une ressource en haie** dont la valorisation énergétique permettrait dans le même temps de contribuer à la **sauvegarde de cet élément paysager** souvent menacé, faute d'entretien et de valorisation.

Pour évaluer le potentiel en volume du linéaire de haies, on peut s'appuyer sur la comparaison sommaire suivante : **1 km de haie équivaut à 1 ha de forêt**. A l'échelle de l'Auvergne, l'ADEME estime que la haie pourrait fournir 57 000 m^3 nets supplémentaires par an, essentiellement en récoltant les menus bois. La proportion de bois-énergie et bois d'industrie n'atteindrait que 2000 m^3. Bien entendu, cette estimation à l'échelle de la région ne permet pas de préjuger de la quantité de ressource en haie sur le périmètre de notre EPCI ; il donne un ordre d'idées de la disponibilité. Un exemple d'utilisation est celui d'une commune de la région qui, aux dires de personnes que nous avons rencontrées, a pu chauffer ses bâtiments publics avec environ 5 km de haies.

Le recueil de données à une échelle infra-départementale relève du travail de la **Mission Haies d'Auvergne**, qui a pour objectifs :

1. d'informer et de sensibiliser les divers utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, particuliers, forestiers, aménageurs, constructeurs, collectivités locales…) sur les multiples fonctions des haies, brise-vent, et autres écrans végétaux ;
2. d'apporter un appui technique aux projets de mise en place ou de reconstitution de haies afin d'en assurer les meilleures conditions d'implantation et de suivi, d'adaptation aux besoins, et d'insertion dans le paysage ;
3. d'organiser tout service commun nécessaire à la plus grande efficacité de son action (matériel, commandes groupées…).

A l'occasion de l'atelier « bois-énergie » et du comité de pilotage, la problématique des haies a pu être abordée. La Mission Haies d'Auvergne en a profité pour préciser que ce n'est pas tant l'estimation des volumes qui posait problème, mais surtout celle de leur **valeur économique**.

Si l'on veut approfondir les potentialités de la valorisation énergétique du bocage, il paraît en tout cas **essentiel de sensibiliser** les deux principaux propriétaires de la haie : **les communes et les agriculteurs**. Les **CUMA** apparaissent ici comme un acteur de terrain important et un interlocuteur de premier plan auprès des agriculteurs (cf. entretien avec la Fédération départementale de l'Allier), à travers les visites et démonstrations qu'elles organisent. La Fédération départementale s'est vu confier depuis un an l'étude des potentialités énergétiques de la haie des agriculteurs. Elle peut s'appuyer sur un réseau d'adhérents étoffé. Un questionnaire lui a permis d'établir une première carte des chaudières à bois des particuliers du département (majoritairement agriculteurs), et de déterminer que la plupart des **agriculteurs auto-consommaient** la production issue de leurs haies, sans volonté de commercialisation. Le matériel de production des plaquettes (déchiqueteuse, …) peut être mutualisé.

Figure 37 : Déchiqueteuse à plaquette lors d'une démonstration de la FD CUMA

Photo : Julien Golomb

13) Conclusion

Deux axes d'intervention sont à retenir, pour un territoire comme Sioule, Colettes et Bouble, dans l'optique d'une valorisation énergétique de leur ressource en bois :

- Les chaufferies bois des communes, même si du point de vue de l'approvisionnement, la ressource n'est pas mobilisée sur le territoire lui-même dans un premier temps.
- Il faut que les propriétaires produisent du bois d'œuvre, fassent de la sylviculture, créent des chemins d'acheminement pour réduire les coûts, etc.

Ces deux conditions relèvent au moins pour partie d'une volonté politique, qui est à construire aujourd'hui sur le territoire. L'heure est encore à l'appropriation des problématiques du bois-énergie, surtout par les élus. **La Charte forestière de territoire peut avantageusement participer à cette appropriation**.

Le bois-énergie est décrit comme le **gisement d'énergie renouvelable le plus important d'Auvergne**, loin devant les autres sources d'énergies renouvelables (source : synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », juin 2008). Le territoire de la CC Sioule, Colettes et Bouble n'est pas en reste, compte tenu de son potentiel. Sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, 1 projet a pour l'instant été aidé par l'ADEME Auvergne avec le Fonds Chaleur, à savoir la chaufferie bois collective au Mayet de Montagne.

Le diagnostic de l'interSCoT indique bien que le potentiel exploitable, important sur le territoire, ne garantit pas la **disponibilité réelle du bois**. Il se contente de rappeler, à juste titre, que pour développer la filière bois, un certain nombre d'autres facteurs ne doivent pas être oubliés, « comme le **facteur humain** ».

Il faut alors rappeler que la Charte a justement **la vocation d'intégrer les dimensions autant écologiques, économiques que sociales** des enjeux de la forêt sur le territoire.

C. Bois construction

Nos conclusions pour le volet « Bois et construction » se sont exprimées de manière plus concise que pour les volets « Tourisme » et « Bois-énergie ». D'une part, cela découle du fait que nous avons **consacré un temps plus restreint** au traitement de ce volet, comparé aux deux autres. Nous avons aussi décidé, en accord avec notre encadrant du CRPF, de **ne pas organiser d'atelier** dédié à cette thématique. Nos entretiens réalisés n'ont pas franchement démontré l'utilité de la tenue d'un atelier, et nous gardions l'expérience d'un atelier qui s'est malheureusement révélé peu animé sur le « bois-énergie », malgré les efforts que nous avions fourni pour réunir des acteurs de sphères très diverses et alimenter les échanges.

D'autre part, **les problématiques de la mobilisation de la ressource** à travers la gestion de la forêt privée et la desserte forestière sont là aussi sous-jacentes, comme conditions à la valorisation du bois en tant que matériau de construction. Ces conditions semblent ici encore plus prégnantes que pour le bois-énergie, qui constitue une utilisation moins « conventionnelle » du bois dans les mentalités par rapport à la construction.

Ainsi, notre conclusion se veut ici plus synthétique. Nous retranscrivons le fruit de certaines rencontres et les attentes ou réserves qui y ont été exprimées, mais développons aussi ce qui sont des **recommandations d'ordre général** pour recourir au bois local dans un marché public de construction. Ces recommandations **peuvent s'appliquer à notre territoire,** détenteur d'une ressource importante en bois.

1) Une ressource locale qui se prête aux différentes utilisations de bois dans la construction

Les peuplements de feuillus (hêtraie, chênaie) et de résineux (douglas) sont, comme l'a souligné le diagnostic partagé, suffisamment variés et abondants pour se prêter aux différentes utilisations possibles du bois dans la construction (ossature, bardage, charpente…), voire à certains aménagements extérieurs pour les bois de qualité moindre ne trouvant pas d'autres débouchés – l'entreprise Fernier s'est diversifiée dans ce sens.

Il est à noter ici qu'il convient de **faire la distinction entre « le bois *dans* la construction »** (créneau sur lequel les efforts de promotion devraient être concentrés) **et la « construction *en* bois »**. La construction bois proprement dite, autrement dit la mise en valeur du bois *sur* les constructions, est loin d'être traditionnellement ancrée dans le paysage local, et chaque terroir possède une architecture spécifique. Ce marché peut faire l'objet de projets privés, que nous n'avons pas identifiés, tandis qu'on répertorie **plusieurs projets « tout bois » intéressants sur le territoire** et à proximité, portés par des structures publiques : Vert Plateau à Bellenaves (SMAT) ou école maternelle à Ebreuil (commune d'Ebreuil).

Il s'est avéré intéressant de **contacter les architectes maîtres d'œuvre** afin de comprendre sur quels critères s'était fondé le choix des entreprises bois, et quelle était la latitude offerte par les

procédures de marchés publics pour intervenir sur l'origine de la ressource et la sélection des opérateurs.

2) Une démarche devant être orientée vers les entreprises

Car **la sphère économique et entrepreneuriale** joue un rôle important sur le territoire. Les gens attendent que son activité soit confortée par un outil comme la Charte, qui trouverait là sa justification première (fonction économique). Il est apparu lors du comité de pilotage de la Charte que les participants éprouvaient des **difficultés à évaluer les retombées économiques des actions** que nous présentions en exemple.

Sur cette question des entreprises, il faut bien être conscient que la démarche de tout projet s'effectue dans l'ordre suivant. **On estime d'abord la consommation** de bois du projet. Puis, on remonte : **quelles compétences sont à mobiliser**, et où peut-on les trouver. Dans un sens, si une entreprise peut ou veut prendre en charge un projet, elle se débrouillera pour le faire ; on n'a pas de prise sur cet aspect, et la visée de la Charte n'est pas d'imposer à tel opérateur économique ou tel autre ce qu'il doit faire, et de quelle façon. (Ceci a judicieusement pu nous être rappelé par Jean-Paul Nebout, afin que nous ne nous éparpillions pas ni ne sortions pas du champ des attributions de la Charte).

Pour autant, la Charte se prévalant d'une démarche très concrète, il s'agit d'imaginer des projets qui en vaillent la peine, d'en identifier des porteurs potentiels et de les convaincre de soutenir les projets.

3) Résultats d'entretiens

Des marchés très vastes

Voici le constat général issu de l'essentiel de nos entretiens : la région Auvergne dans son ensemble possède une ressource particulièrement abondante avec des essences de qualités très variées, mais insuffisamment gérée et mobilisée. La quasi-totalité du bois d'œuvre auvergnat est introduite dans des circuits géographiquement étendus et utilisée à l'extérieur de l'Auvergne. Inversement, une grande partie du bois de construction utilisé dans la région provient d'ailleurs. Même pour la menuiserie, « il n'est pas sûr » que le bois provienne d'ici (CAUE).

Observant ceci, l'interprofession Auvergne Promobois a rappelé avec insistance **le caractère très ouvert des marchés**. Il est impératif pour les entreprises d'envisager les marchés à une grande échelle, et **d'adapter leur outil de production aux marchés** dans un contexte concurrentiel très fort. Ce travail d'accompagnement des entreprises relève de la mission d'Auvergne Promobois : « c'est à nous de nous en occuper, car nous sommes là pour ça ». L'interprofession a également exprimé sa lassitude devant **la multiplication d'études** (flux de matières premières ou transformées, chaînes d'approvisionnement, PAT …) ainsi que les documents comme les CFT, **sur des territoires très petits** qui n'ont aucune cohérence avec les flux réels, qui sont la résultante d'une offre et d'une demande souvent éloignées.

L'exemple des coopératives forestières traduit bien cette question d'échelles. Certaines coopératives, dont le périmètre de travail recouvre tout ou partie de la région (Unisylva, et dans une moindre mesure Cofogar, Coforêt), regroupent plusieurs milliers de propriétaires forestiers et ont donc des milliers d'hectares de forêt en gestion. D'un point de vue logistique, ce sont des **opérateurs inter-régionaux** qui sont en principe capables de maîtriser à grande échelle aussi bien la mobilisation, l'exploitation, le broyage que le transport du bois.

Une filière non structurée, mais un parti architectural qui fait son chemin

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) organise, chaque année, des visites départementales destinées à **sensibiliser le public à la présence de bois** – sans forcément qu'il s'agisse de constructions « tout bois ». La tradition serait peut-être plus forte à l'est du département (Sologne bourbonnaise). Le « côté » observateur du CAUE – il regroupe des architectes, et non des constructeurs – lui donne l'avantage de pouvoir balayer l'ensemble du département.

Le CAUE considère que la filière bois en Auvergne **n'est pas du tout structurée**. Il y a du bois mais les scieurs ne sont pas forcément intéressés pour s'équiper (grande portée, systèmes de séchage…). En revanche, il y a **beaucoup de projets d'extensions**. Le bois constitue un parti pris de construction qui fait son chemin. Sur le département de l'Allier, sont présents **plusieurs architectes avec une sensibilité au bois** ; ils prennent surtout en charge des extensions modérées de constructions anciennes. On dénombre un nombre élevé d'utilisateurs du bois **dans les bâtiments agricoles** (mais, souvent, **ni le constructeur**, ni l'utilisateur ne sont d'ici).

La **construction bois** à proprement parler présente, quant à elle, des avantages non négligeables : zéro déchet après chantier, performances énergétiques (argument suffisant pour provoquer un basculement vers une tendance bois ?), utilisation dans l'aménagement des espaces publics ou pour les chaufferies collectives… Les **aides des collectivités** peuvent contribuer à l'essor d'une filière : en arrivant par exemple à 15 % de subventions (CG + CR), il devient plus facile de sortir des maisons bois. La construction bois est plus chère en coût d'investissement, mais revient **moins cher en coût global** (coûts d'investissement, d'entretien, énergétique) que les autres matériaux.

Le CAUE intervient sur les documents d'urbanisme. Sur les PLU, il est associé très en amont à la démarche.

Il relève surtout **l'absence d'un maillon** dans la chaîne d'acteurs de la filière de la construction : qu'y a-t-il, finalement, entre la matière première et les architectes ? Ce constat est partagé par d'autres acteurs enquêtés, d'où l'idée que, sur notre territoire ou à proximité, il serait judicieux, lorsque les conditions seront réunies (existence d'une demande et d'une ressource locale mobilisable qui puisse y satisfaire), **que vienne s'installer un constructeur spécialisé dans le matériau bois**.

Les établissements de formation du département (cf. entretien avec Philippe Audebert, de l'IUT de Montluçon) proposent de plus en plus d'enseignements traitant spécifiquement du bois matériau de construction.

4) Exemples de projets prévus sur le territoire

A notre connaissance, et d'après les informations recueillies, quelques chalets en bois pourraient voir le jour à Bellenaves et à Ebreuil, dans le cadre de l'agrandissement de son camping.

Un projet mérite d'être suivi : celui de **l'écoquartier de Bellenaves**, dans le cadre duquel sera construite une vingtaine de logements collectifs. Non seulement l'écoquartier sera relié à la chaufferie bois de la ville déjà en place (condition non négociable de la réalisation du projet pour le maire), mais il pourrait constituer une **vitrine très intéressante du matériau bois**.

Toutefois, comme nous l'avons appris lors du comité de pilotage de l'écoquartier (cf. compte rendu), les dispositions de la municipalité concernant ce quartier peu ou pas consommateur d'énergie **ne portent que sur le foncier**. Il n'a, pour l'heure, pas été question d'inclure des clauses architecturales ou d'intégration du bâti dans son environnement. Ce sera sans doute là une occasion à saisir, car ce projet représente un **« résidentiel spécial » susceptible d'offrir une vraie valeur ajoutée**. Pour rappel, une sortie d'autoroute dessert la commune d'Ebreuil. Cela contribue à désenclaver le territoire (pour peu qu'il ait été enclavé), et peut amener une « clientèle » de nouveaux habitants venant des centres urbains comme Vichy ou Clermont.

5) Comment recourir au bois local dans la commande publique ?

Un nombre croissant de collectivités s'interrogent sur la possibilité de promouvoir non seulement la construction bois, mais aussi de favoriser, dans le même mouvement, le développement d'une filière forêt-bois locale, en dopant la production forestière du territoire mais aussi **en confortant les entreprises locales**, voire **en favorisant l'implantation de nouvelles activités**.

Cette volonté se heurte aux règles françaises et européennes de concurrence pour les marchés publics qui ne permettent pas à l'acheteur de privilégier un opérateur local ou une ressource spécifique. Ainsi le recours au bois local dans la construction, tout comme en matière de bois-énergie, ne peut se faire par la simple introduction d'une clause juridique dans les marchés publics.

En effet, **l'acheteur ne peut exiger dans son marché public que le bois provienne d'une zone géographique donnée**. Cela constituerait une atteinte au principe de non-discrimination des candidats potentiels. Ainsi, pour une même essence de bois, il n'est pas

forcément possible d'établir de façon objective (et mesurable) des différences de performances techniques basées sur la seule origine géographique du bois.

Pourtant des solutions existent qui permettent, selon la situation du maître d'ouvrage d'une opération de construction, de flécher la ressource ou, du moins, **d'éviter d'exclure ressources forestières et entreprises locales du marché**.

6) Perspectives pour la communauté de communes

Les montages qui suivent s'appliquent aux communes qui voudraient valoriser le bois de leurs propres forêts communales, ou les mettre à la disposition de la communauté de communes, dans des projets de construction.

Il convient de rappeler d'emblée que la forêt communale est très minoritaire sur le territoire, mais elle existe (l'essentiel de la forêt publique étant domaniale). Les éléments qui suivent ne paraissent dès lors pas dépourvus d'utilité.

Le cas des communes forestières :

Les communes forestières peuvent **recourir à leur propre production sylvicole** pour satisfaire leurs besoins de bois transformé dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment ; encore faut-il s'assurer que la ressource forestière communale **est exploitable à des coûts raisonnables** (problèmes liés aux pentes ou à un accès difficile) et **correspond aux qualités requises** (bois non criblés et de résistance mécanique conforme au standard souhaité…).

La solution est alors de dissocier la fourniture du matériau bois du marché de la construction. Mais, puisqu'on ne recourt pas à un marché public, il y a des prestations complémentaires : il faut couper le bois, le transporter, le transformer avant qu'il puisse être utilisé par les entreprises de construction. D'un autre côté, cela **favorise indirectement les entreprises locales de transformation** : les entreprises concurrentes plus importantes, extérieures au territoire, seront moins tentées de négocier puisqu'elles ne pourront pas faire valoir des prix plus bas que les opérateurs locaux liés à la fourniture de matière première.

En ce qui concerne le recours aux prestataires, la commune peut :

- choisir de **tout coordonner en régie**, avec ou sans assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- confier la transformation du bois et la coordination des opérations à un prestataire unique, fournissant ainsi directement aux constructeurs des produits bois directement utilisables dans leur chantier ;
- mettre le bois à disposition du constructeur, qui devra coordonner l'ensemble des opérations de transformation (en les sous-traitant ou non).

Si la communauté de communes veut utiliser le bois d'une de ses communes :

La CC peut acheter du bois à l'une de ses communes sans passer par un marché public (grâce à l'exception « in house »), ou bien la commune peut mettre ses bois à la disposition de la

CC (articles L. 5211-4-1 II pour les EPCI et L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales).

Pour les bâtiments non affectés à un service public (piscine, terrain de sport…), la première solution est préférable, car elle n'entravera pas les possibilités de revente du bâtiment par l'intercommunalité. (Le bois reste en effet la propriété de la commune, tout en étant incorporé à un bâtiment appartenant à la CC.)

Projet de construction des communes n'ayant pas de forêt :

Plusieurs communes à l'est du territoire ne disposent pas du tout de forêt. Cela **ne doit pas les empêcher d'entreprendre** des démarches dans lesquelles la Charte forestière de territoire – à laquelle elles ont adhéré au même titre que les communes forestières – **pourra les appuyer**, et de profiter de la proximité de la ressource forestière des communes voisines dans un projet de construction bois.

Pour les collectivités s'engageant dans un projet de construction bois valorisant une ressource forestière proche, sans toutefois être propriétaires de forêts, **il n'existe pas de montage juridique** qui permette d'éviter de lancer un marché public (sauf, cas improbable, où son montant global serait inférieur à 4000 €).

Mais l'essentiel sera au moins de **ne pas exclure le bois local et les entreprises locales** dans le cadre de ce marché. Pour cela, les communes ou le groupement maître d'ouvrage gagneront à être vigilantes sur plusieurs aspects lors de la rédaction du marché public :

- la définition des besoins ;
- la concertation avec les acteurs locaux en amont ;
- le fractionnement du marché ;
- le choix des critères d'attribution.

Notamment, si sur le territoire opère une entreprise qui présente **des démarches jugées intéressantes dans le domaine social** (responsabilité sociale des entreprises, formation des salariés…) ou **dans le champ environnemental** (réduction des gaz à effet de serre, éco-responsabilité, efficacité énergétique…), il sera possible d'attribuer un **poids plus important** aux critères sociaux et/ou environnementaux, en justifiant de leur cohérence avec l'objet du marché. L'entreprise locale en question **bénéficiera d'un avantage comparatif** sans être favorisée en particulier.

Dans notre approfondissement, il nous était néanmoins difficile de juger de la « qualité » des entreprises locales (en l'occurrence, sur le territoire même, Fernier) selon de tels critères. Une telle approche était d'autant moins cruciale que **les projets semblent peu nombreux**, à court et moyen termes (celui de Bellenaves étant tout de même prometteur).

7) Le programme régional « Promotion du bois dans la construction »

Depuis plusieurs années, la Région Auvergne cherche à favoriser le développement de l'utilisation du bois sur le marché de la construction en encourageant le recours au bois dans les constructions des entreprises et des collectivités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de **l'Agenda 21**, les modalités du programme de « promotion du bois dans la construction » ont été révisées (et sont applicables depuis le mois d'avril 2008) afin d'introduire des critères d'« **éco-conditionnalité des aides aux bâtiments** ». À ce titre, seules les **constructions bénéficiant du label THPE** (très haute performance énergétique) peuvent prétendre à une aide.

Afin de disposer des éléments techniques permettant d'atteindre cette efficacité énergétique, le maître d'ouvrage devra faire réaliser une étude thermique par un bureau d'étude agréé. La synthèse de cette étude thermique sera jointe au dossier de demande de subvention.

Par ailleurs, dans l'objectif d'amplifier l'utilisation du bois (charpente, ossature mais aussi bardage et menuiseries), **les seuils relatifs au volume de bois minimum ont été relevés et simplifiés**.

Enfin, la **bonification de 20% d'aide pour l'utilisation de bois provenant de forêts gérées durablement** a été réaffirmée pour tout projet éligible.

En matière d'instruction des dossiers, outre la demande d'avis technique à l'interprofession Auvergne Promobois, **le rôle de conseil des CAUE** (*conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement*) **a été réaffirmé** ; ces derniers doivent être associés systématiquement en amont du montage du projet, afin que le porteur de projet puisse tenir compte des propositions faites.

Figure 38 : Maison en fustes au Mayet-de-Montagne (03)

Photo : Joseph Brahic

Figure 39 : Chantier de construction d'un bâtiment public avec bois partiellement apparent – Futur acceuil de loisir de la CC au Vert Plateau
Photo : Clément Oger

D. Conclusion de l'approfondissement des volets thématiques

Les espaces forestiers et les activités qui y sont liées doivent toujours être envisagés en tenant compte du **caractère multifonctionnel de la forêt**. La forêt revêt en effet une fonction à la fois **écologique, économique et sociale**. Au travers de l'approfondissement qui a été mené sur les volets « Forêt et Tourisme », « Bois-énergie » et « Bois dans la construction », ces dimensions se sont toutes révélées comme devant être confortées, mais **à des degrés différents**.

Sur le territoire de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble, la vocation de la forêt domaniale a été maintes fois réaffirmée par le gestionnaire comme étant celle **de production**. En forêt privée, l'atténuation d'un morcellement très important par le regroupement foncier, **la sensibilisation des propriétaires à la gestion durable** de leur forêt et enfin **l'amélioration de la desserte** (avec des projets de voirie faisant figure d'exemple), constituent un préalable afin que la forêt puisse être exploitée à son juste potentiel.

Pourtant, les projets qui valorisent le bois, qu'il s'agisse de bois d'œuvre destiné à la construction ou de bois-énergie, **restent isolés**. La mobilisation de cette ressource variée, malgré sa marge de progression non négligeable, sera tributaire des **débouchés** auxquels les bois pourront satisfaire. Ces débouchés manquent encore. **La sphère publique** aura ici son rôle à

jouer, notamment dans la mise en place de chaufferies utilisant du combustible bois, là où cela s'avère pertinent.

Aux côtés d'enjeux cruciaux de gestion durable et d'accessibilité, **l'accueil du public** doit être pérennisé (par le maintien de la qualité de l'offre d'accueil existante, plutôt que par sa quantité), et **les milieux naturels** doivent être préservés sans pour autant être sacralisés – au contraire.

L'enjeu de la forêt sur le territoire est donc bien **celui de la rencontre des acteurs et d'une concertation étendue**. Il s'agit de susciter, progressivement, une prise de conscience collective et une forme de « culture forestière », qui concerne en premier lieu les élus, mais dans une large mesure aussi les usagers de la forêt et ceux qui l'exploitent.

La Charte forestière de territoire cherche à répondre, par ses orientations, à l'ensemble des enjeux évoqués. **La hiérarchisation des axes de travail** déclinés en actions concrètes traduit l'importance hétérogène de ces enjeux.

Les questions de la construction et du bois-énergie sont regroupées dans un même et avant-dernier axe. Le traitement de l'accueil du public et de la sensibilisation des élus comme des usagers, aux atouts, à la multiplicité des usages de la forêt, à ses bonnes pratiques (aspects largement abordés dans le volet « Tourisme ») sont l'objet de l'axe prioritaire.

Des actions « secondaires » au premier abord (mise en valeur d'un site remarquable Natura 2000 ; ripisylves), mais non moins importantes, côtoient les actions « phares » (Plan de Développement de Massif). Les actions « secondaires » peuvent servir de « vitrine » de la Charte, et ce d'autant plus qu'elles seront aisément réalisables. Ceci **renforce la vocation fédératrice** de cet outil du développement local qu'est la CFT.

Synthèse des enjeux de la forêt du territoire

Des enjeux économiques…

- Mobiliser la ressource de bois en forêt privée
- Promouvoir le bois sous toutes ses formes d'utilisation

Des enjeux sociaux…

- Créer des emplois localement
- Maintenir un cadre de vie agréable et attrayant
- Amener les acteurs du territoire à communiquer davantage et à se concerter

Des enjeux environnementaux…

- Protéger les richesses du territoire, en mettant notamment en valeur les sites et milieux remarquables
- Assurer une prise en compte respectueuse de l'environnement en forêt privée

V. PLAN D'ACTIONS

A. Introduction

Cette maquette de programme d'actions s'appuie sur le diagnostic partagé et sur les approfondissements menés dans quatre volets prioritaires : « forêt et tourisme », « gestion forestière et desserte », « bois-énergie », « bois construction », ainsi que sur les ateliers thématiques organisés pour chaque volet.

Le programme d'actions tient compte des attentes principales des acteurs recueillies dans les domaines social, environnemental et économique, attentes confrontées aux potentialités d'évolution observées pour la filière forêt-bois locale.

B. Quatre principes fondateurs

L'élaboration du programme d'actions, encore à l'état d'ébauche, repose sur quatre principes :

1. Des **axes de développement** (dits « de travail ») répondant aux enjeux du territoire et les envisageant dans leur **interconnexion**. Leurs objectifs respectifs, voulus réalistes, seront dans la mesure du possible chiffrés à l'échelle du territoire afin de permettre une valorisation de l'ensemble de la filière forêt-bois. Par ordre de priorité, voici les axes retenus :

   - Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt
   - Améliorer l'accessibilité de la forêt
   - Dynamiser la gestion durable de la forêt privée
   - Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises
   - Valoriser et préserver les milieux naturels

2. La **cohérence des objectifs** des actions et des **moyens mis en œuvre** avec les politiques publiques et les dispositifs et initiatives locales existantes, à savoir :

Les dispositifs existants :

- Orientations Régionales Forestières (ORF)
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats
- Plan Bois Départemental (Allier)
- Programme Filière-Bois du Conseil Général de l'Auvergne
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (Allier)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
- Plan de gestion des sites classés et inscrits
- Réseau Natura 2000

Les initiatives locales :

- Certification de la gestion durable des forêts d'Auvergne
- Charte du transport des bois ronds de la Montagne Bourbonnaise
- Charte de Qualité des Travaux Forestiers de l'Auvergne
- Charte Paysagère de la Montagne Bourbonnaise
- Plan de formation des ETF de l'Allier

3. La recherche **par la négociation** de l'engagement solidaire et durable de partenaires multiples, qui pourra se traduire par des déclarations de bonnes intentions, des conventions particulières ou des conventions de partenariat.

4. L'évaluation des actions à l'aide d'**indicateurs pertinents**, mesurables et facilement mobilisables.

Ce programme s'inscrira dans une certaine durée (3 ans, reconductibles) et est adaptable à l'évolution du contexte socio-économique.

C. Contenu et devenir de la maquette

La présente maquette compte 13 actions, qui ont fait l'objet d'une première lecture par le maître d'œuvre de la Charte. Sur ses conseils, nous avons écarté du programme quelques actions jugées trop peu concrètes ou non prioritaires :

- « Expérimentation sur l'acacia pour la construction », finalement non pertinente ;
- « Organisation de rallyes d'entreprises », dont les éléments ont été incorporés à une autre action ;
- « Aménagement du sentier pédagogique de la forêt domaniale des Colettes pour les personnes malvoyantes et malentendantes », initiative qui pourra être reprise à une échéance ultérieure.

Ces propositions d'actions, présentées sous forme de fiches, sont la déclinaison opérationnelle des cinq axes de travail qui ont été validés par le comité de pilotage de la CFT.

Si on considère les porteurs pressentis respectivement pour les actions, et les partenaires potentiels, un nombre important d'acteurs sera impliqué. Il peut s'agir d'acteurs présents sur le territoire, ou extérieurs au territoire mais désireux de participer à son développement. Ils appartiennent à des « familles juridiques » variées : établissements publics, syndicats mixtes, collectivités publiques, coopératives, associations et fédérations, chambres consulaires, entreprises privées…

Cette maquette et les fiches-actions seront retravaillées par le maître d'œuvre, éventuellement assisté d'un groupe de travail dédié et surtout en concertation avec les acteurs. Elles seront soumises successivement à l'approbation du comité de pilotage de la Charte puis à celle du conseil communautaire de la CC SCB. Ceci se fera dans les prochains mois.

La présidente de la CC SCB proposera ensuite la Charte à l'approbation de Monsieur le Préfet de l'Allier, qui prendra un arrêté précisant son périmètre. C'est seulement à ce moment-là que le document sera présenté à la signature des différents partenaires financiers : Etat, Région, Département, Union européenne et professionnels.

D.PROGRAMME D'ACTIONS

Axes de travail		Actions		Type d'action	Porteurs / partenaires
I	**Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt**	I.1	Démystifier la forêt et éveiller à son potentiel	Animation/com.	**CC SCB,** / ONF **/ Auvergne Promobois**
		I.2	Mettre en place des outils permettant aux acteurs de mieux se connaître afin de valoriser et gérer la forêt durablement	Animation/com.	**Urcofor, Auvergne Promobois** / ONF, CRPF
		I.3	Encourager la concertation entre propriétaires et usagers de la voirie	Animation/com.	**CC SCB, CRPF**
II	**Améliorer l'accessibilité de la forêt**	II.1	Réaliser un schéma directeur de desserte forestière sur le territoire de la communauté de communes	Etude	**CRPF** / CC SCB, communes, exploitants forestiers et ETF, coopérative et gestionnaires
		II.2	Mettre en œuvre un ou des projets de voirie exemplaires	Travaux/ investissements	**Communes, propriétaires privés** / CRPF, ONF, gestionnaire, coopératives
III	**Dynamiser la gestion durable de la forêt privée**	III.1	Déployer un Plan de Développement de Massif sur le territoire	Etude	**CRPF** / CC SCB et communes, gestionnaires forestiers, coopératives forestières, experts
		III.2	Installer un gestionnaire forestier (technicien indépendant ou de coopérative) sur le territoire	Animation/com.	**Coopérative, gestionnaire indépendant** / CC SCB et communes, CRPF
		III.3	Mettre en œuvre le regroupement foncier forestier	Animation, investissements	**CRPF** / CC SCB, communes, gestionnaires forestiers, coopératives forestières, experts
IV	**Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises**	IV.1	Aider les entreprises à adapter leurs produits aux nouveaux marchés	Etude, Animation	**CEEA** / CRPF, CMMA Allier (Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Allier), Casimir (CRT)
		IV.2	Encourager, dans la construction, les projets novateurs valorisant compétences et ressource en bois locales	Animation/com.	**CC SCB, communes** / propriétaires (futurs), Promoteurs, CAUE, Architectes, Comités de pilotage/suivi des projets en cours ou à venir
V	**Valoriser et préserver les milieux naturels**	V.1	Préserver le bocage en s'appuyant sur une valorisation économique de la haie	Etude, Travaux/ investissements	**Chargé de terrain *ou* Unité territoriale de l'ONF** / CC SCB, SIVOM, SMAT…
		V.2	Mettre en valeur le site de l'ancienne carrière de kaolin en forêt domaniale des Colettes	Etude, Animation/com.	**Mission Haies d'Auvergne, FD CUMA 03** / agriculteurs, communes, CC SCB
		V.3	Entretenir et aménager les abords des cours d'eau en forêt (ripisylves), notamment dans les zones peu accessibles	Etude, Travaux/ investissements	Associations de pêche / CC-SCB / SMAT Val de Sioule

1) Axe I : Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt

Au fil de l'élaboration du diagnostic est apparu le besoin de **sensibiliser les élus et les différents usagers de la forêt** à la gestion forestière durable et à la valorisation du bois.
Le **manque d'interaction** entre les professionnels du bois, les autres usagers et les élus a mis en exergue la nécessité d'engager des actions **de sensibilisation et de communication** afin de faire émerger une réelle culture forestière.

Axe I	Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt

Action n°1 : Démystifier la forêt et éveiller à son potentiel

Constats/Enjeux
Le Val de Sioule n'est pas réputé pour sa forêt qui tient pourtant une place importante. On part de l'hypothèse que si les usagers, la population, les instances directives… acquièrent une « culture forestière », elle engendrera un climat propice aux initiatives attrait au milieu forestier dans le futur.
Objectif de l'action
Le but sera de susciter une **meilleure connaissance de la forêt** sous tous ses aspects aux intéressés et une **identification claire des interlocuteurs**. Le dialogue est le principe fondateur de la charte forestière de territoire.
Descriptif de l'action
- Informer le grand public sur le milieu forestier et particulièrement sur la forêt locale par des manifestations ou des opérations de sensibilisation autour de la forêt : • Par exemple la promotion du thème forestier à travers le festival Ecolettes, ouvert au public familial et aux scolaires. Ce festival associe surtout les acteurs touristiques autour de la forêt mais l'idée d'y intégrer les acteurs de la filière bois serait la bienvenue. • Profiter de la manifestation des Transforestières pour sensibiliser encore plus la conscience de l'utilisateur sportif de la forêt. A condition que celle-ci soit relancée par le CodepCyclo Tourisme en collaboration avec un club local. • Action continue auprès des scolaires par l'animation de sorties en forêt (prestation tarifées sous condition que l'ONF puisse y répondre convenablement). - Donner une image à la forêt des Colettes, un symbole pour qu'elle soit définie elle aussi comme un **élément attractif dans la politique touristique** du territoire. Ce symbole pourrait être un symbole emblématique du territoire, conçue et fabriqué par un artisan local (sous forme de figurine en **porte-clés**, …), puis vendue/distribuée à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives d'envergure (semaine fédérale de cyclotourisme en 2014, Jeu de piste *Les mystères d'Ogaïa ; Ecolettes en Val de Sioule etc.*). - Une consultation de la population serait également souhaitable pour qu'elle soit mieux informée et que les locaux puissent se sentir concerné. (voir acquisition de logiciel Sphinx pour traiter les données) - Communiquer sur **l'atout forestier** dans le nouveau **site internet** de la CC-SCB. Créer un guide de synthèse à destination des usagers et des propriétaires abordant la réglementation, la certification, la préservation de l'écosystème, les techniques sylvicoles etc. - En outre, les élus le souhaitant se verraient proposer des formations sur le principe du volontariat afin d'être plus au fait des problématiques de gestion forestière et de pouvoir s'impliquer dans les actions de la CFT.

Maître d'ouvrage	CC SCB
Partenaires	- ONF - SMAT (relais auprès du public local, pérennisation hors-saison, animation de randonnées découverte) - OT (communication, visibilité auprès du public extérieur) - CG 03 - Auvergne Promobois, Urcofor,
Calendrier (années de réalisation)	2012 - ?

Résultats attendus	Prise de conscience et éveil à la valeur de la ressource forestière
Indicateurs de suivi	- Diversité des animations/formations/manifestations proposées - Bilan des manifestations - Témoignages des usagers
Types de dépenses	Investissement dans la communication, l'éducation et la formation
Financement	Mesures 111, 313, 323 du FEADER Région Auvergne CG Allier CC-SCB

Axe I	Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt

Action n°2 : Mettre en place des outils permettant aux acteurs du territoire de mieux se connaître

Constats/Enjeux
Le **manque d'interactions** entre les professionnels du bois, souvent montrés du doigt, et les autres usagers ou élus a mis en exergue la priorisation d'actions concrètes menées par les institutions du bois du département ou de la région Auvergne. L'accompagnement, la mise en relation et le conseil aux acteurs du territoire est une étape capitale dans un projet de développement local. Les interlocuteurs doivent être clairement définis et la synergie favorisée.
Objectif de l'action
Valoriser et gérer la forêt durablement, en offrant une place importante à la concertation.
Descriptif de l'action
- L'action consistera notamment en la **mise à jour des annuaires forestiers** de la région. - Mieux impliquer les associations de Chasse et de Pêche. - Susciter les interactions en **organisant des rencontres et des visites** entre usagers, élus, professionnels et propriétaires (type Rallye d'entreprise). **Ceci permettra de faire mieux se connaître** et communiquer les entreprises locales de la filière du bois. Les entreprises dont l'activité est liée au bois (ETF, exploitants, première et seconde transformations transport, …) parviendront ainsi à mieux **se situer,** à mieux **se compléter** et évoluer au sein de la filière afin de **s'adapter aux nouveaux marchés.** Le périmètre d'action serait plus vaste que celui de la communauté de communes en raison du faible nombre d'entreprises qui y sont implantées. (une nouvelle démarche d'entretiens et de questionnaires pourrait avoir lieu). En bref, donner plus d'ampleur au travail déjà effectué par Auvergne Promobois et la CCI.

Maître d'ouvrage	URCOFOR, Auvergne Promobois, ONF, CRPF, CCI ?
Partenaires	CC SCB et communes
Calendrier (années de réalisation)	Lors des rencontres prévues entre acteurs. A l'approche des manifestations touristiques évoquées.
Résultats attendus	Faire se connaitre les acteurs et initier une dynamique commune de bonne gestion / valorisation de la forêt locale ainsi qu'un développement hypothétique de la filière bois. Augmenter les flux de matières et d'informations entre acteurs.
Indicateurs de suivi	Fréquence des contacts et échanges entre professionnels Nb de collaboration sur des projets communs des acteurs (ex : chasseurs/pêcheurs etc.)
Types de dépenses	Organisation de visites et de rencontres Travail de recensement et de diagnostic Animation

Axe I	Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt

Action n°3 : Encourager la concertation entre propriétaires et usagers de la voirie

Constats/Enjeux
La desserte forestière est cruciale pour que la forêt puisse jouer son rôle multifonctionnel, de l'exploitation à l'accueil du public en passant par la gestion. Le réseau existant, déjà limité en quantité, est **soumis à de fortes contraintes** notamment lors des exploitations. Celles-ci **entraînent parfois des dégradations** qui se font au détriment des propriétaires et des autres usagers. De fortes attentes, notamment de la part des élus, sont exprimées par rapport à cette problématique.
Objectifs de l'action
Développer des échanges et **établir une relation de confiance** entre les propriétaires des voiries (communes, privés) et les utilisateurs notamment les exploitants et les ETF. **Mettre en place des outils de prévention** pour limiter les dégradations aux voies et valoriser le travail respectueux des infrastructures.
Descriptif de l'action
- Etablissement de chartes de l'usager visant à coordonner les différents usages des chemins forestiers : • Exploitation du bois, Inclure une clause aux conventions avec les exploitants d'une déclaration de coupe à la mairie (par téléphone…) … • Chasse, Mise à jour des calendriers, code de conduite… • Cueillette et randonnée : Code de conduite, ecoveille, respect des lieux et des propriétaires … - Réflexion tant sur les modalités de rémunération (conventions, contrats) que sur l'entretien de chemins et pistes mixtes (exploitation forestière et autre usages) ou sur la question de la responsabilité des propriétaires en matière d'assurance.

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
Partenaires	Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne (soutien technique et d'animation) Associations de Chasse, randonnées… ONF
Calendrier (années de réalisation)	
Résultats attendus	- Diminuer les dégradations faites sur les voiries (communales en particuliers) suite aux exploitations ou pratiques de loisirs - Valoriser le travail des exploitants et ETF respectueux des infrastructures

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées - Nombre d'accords/conventions mis en place - Dépenses de réparations des voiries suite à des dégradations exceptionnelles
Types de dépenses	Animation Dépenses courantes (courriers, affichage)
Financement	Autofinancement CC SCB

2) Axe II : Améliorer l'accessibilité de la forêt

La gestion forestière implique **une desserte et une voirie de qualité**. Mais pour concilier toutes les activités ayant lieu en son sein (chasseurs, randonneurs, ETF, transporteurs…) et **limiter les conflits d'usage**, il semble nécessaire de prendre différentes initiatives : **schéma de desserte forestière** pour mieux structurer le réseau actuel en forêt privée, charte de bonne pratique, conférence annuelle des acteurs.

Axe II	Améliorer l'accessibilité de la forêt

Action n°1 : Réaliser un schéma directeur de desserte forestière (SDDF) sur le territoire de la communauté de communes

Constats/Enjeux
La desserte forestière est cruciale pour que la forêt puisse jouer son rôle multifonctionnel, de l'exploitation à l'accueil du public en passant par la gestion. Les **forêts domaniales** du territoire sont relativement facilement accessibles. A l'inverse, l'accès aux **forêts privées et communales** est parfois difficile, ceci étant lié à un réseau insuffisant en quantité. De plus, le niveau de desserte est variable selon le massif forestier concerné. Une première étude quantitative du réseau a été menée mais mériterait d'être complétée, notamment en ce qui concerne **sa qualité**. Il serait aussi intéressant de mieux connaître **les pratiques des utilisateurs** (exploitants) afin de mieux connaître leurs besoins.
Objectifs de l'action
Mieux connaître les caractéristiques du réseau de voirie forestière. Définir **des itinéraires de sortie** des bois partagés et raisonnés à l'échelle du territoire. Proposer éventuellement des tronçons de pistes ou de routes à créer.
Descriptif de l'action
Cette action consiste **à approfondir l'étude** concernant la voirie forestière afin d'avoir des données assez précises sur les statuts des voies (routes ou pistes) et sur leur état actuel. Ceci permettra de proposer, en mettant ces données en parallèle avec les pratiques des exploitants, des **itinéraires préférentiels de sortie des bois par massif forestier** afin de rationnaliser l'utilisation des voies de faible gabarit peu adaptées à la circulation des engins et des camions grumiers. Des **propositions de travaux à réaliser** (création de nouvelles infrastructures, amélioration, transformation de pistes en routes) pourront être faites. Un travail de terrain ciblé sera donc effectué (relevé des tracés existants, état des chemins) et des contacts avec les différents acteurs concernés seront pris.

Maître d'ouvrage	Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne, antenne de l'Allier
Partenaires	- Communauté de communes et communes - Exploitants forestiers, ETF - Coopératives, gestionnaires
Calendrier (années de réalisation)	2012-2013
Résultats attendus	- Diminuer les dégradations faites sur les voiries (communales en particuliers) suite aux exploitations - Améliorer la gestion - Rationnaliser l'utilisation des voiries

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées entre acteurs - Nombre d'acteurs (propriétaires et usagers) contactés ou rencontrés - Longueur de la voirie évaluée - Longueur de voies créées ou améliorées suite aux propositions faites dans cette étude - N+5
Types de dépenses	Animation et réalisation de l'étude (1 technicien forestier) Dépenses courantes (courriers)
Financement	Conseil régional à hauteur de 50 % du coût de réalisation du schéma, sur la base d'un forfait de 10 € par hectare de surface forestière concernée.

Axe II	Améliorer l'accessibilité de la forêt

Action n°2 : Mettre en œuvre un ou des projets de voirie exemplaires

Constats/Enjeux
La desserte forestière est cruciale pour que la forêt puisse jouer son rôle multifonctionnel, de l'exploitation à l'accueil du public en passant par la gestion. Les forêts domaniales du territoire sont relativement facilement accessibles. A l'inverse, l'accès aux forêts privées et communales est parfois difficile, ceci étant lié à un **réseau insuffisant en quantité**. De plus, le niveau de desserte est **variable selon le massif forestier concerné**. Le besoin d'améliorer quantitativement la desserte se fait sentir. Cependant, dans le cadre d'une charte forestière, il paraît important de promouvoir des **actions exemplaires** associant différents acteurs, notamment dans le cadre de **partenariats public-privé**.
Objectifs de l'action
Bâtir un projet de voirie pouvant **servir d'exemple** pour d'autres projets sur le territoire**.** **Développer** la longueur de **la desserte** des massifs forestiers.
Descriptif de l'action
La réalisation d'un ou plusieurs projets de voirie consiste en différentes étapes qui seront toujours réalisées en concertation entre les différents partenaires : - Etude commune - Concertation et convention réglant l'utilisation future de l'ouvrage - Réalisation de l'infrastructure - Suivi de l'utilisation de la voie

Maître d'ouvrage	Communes, propriétaires privés
Partenaires	- Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne - ONF - Gestionnaire, coopératives
Calendrier (années de réalisation)	?
Résultats attendus	- Augmentation de la densité de desserte sur le territoire - Création d'une dynamique d'amélioration des voiries
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets lancés - Longueur de voies (piste - route) créées ou améliorées - Surface forestière supplémentaire desservie - Volume mobilisable supplémentaire Nombre de projets initiés suite à la communication autour de ces projets exemplaires

Types de dépenses	Coût de mise en œuvre du ou des projet(s). Animation pour le suivi et l'exploitation de l'exemplarité du ou des projet(s).
Financement	Part d'autofinancement des propriétaires. Etat – FEADER – Conseil général de l'Allier jusqu'à 70 % du montant HT Autofinancement CC SCB pour la communication

3) Axe III : Dynamiser la gestion durable de la forêt privée

Le troisième axe de travail proposé est celui de la dynamisation de la gestion durable de la forêt privée. Il a pour objectif de répondre à **l'inégale valorisation de la forêt privée** en apportant des solutions aux problématiques que celle-ci rencontre. Une des actions proposées est la suivante : renforcement de l'**animation et conseil aux propriétaires** par un technicien du CRPF spécialement détaché sur le territoire (*Plan de développement de massif*). Celui-ci organisera des visites individuelles, des réunions et des formations. Ce travail se fera en lien étroit avec les professionnels de la forêt.

Axe III	Dynamiser la gestion durable de la forêt privée

Action n°1 : Déployer un Plan de Développement de Massif (PDM) sur le territoire

Constats/Enjeux
La propriété forestière privée possède **un potentiel en bois** à mobiliser. A côté de grandes propriétés disposant de plans simples de gestion (PSG), une proportion importante de la surface est constituée de propriétés de taille petite à moyenne. **Aucune action spécifique** à ce territoire n'a été entreprise jusqu'à présent pour apporter des éléments de connaissance aux propriétaires forestiers et leur proposer des conseils de gestion. Le territoire souffre d'un **déficit en ingénierie forestière**.
Objectifs de l'action
Créer les conditions d'une mobilisation plus importante de la ressource disponible en bois dans le cadre d'une gestion durable. **Accompagner les propriétaires forestiers** qui le souhaitent vers une gestion suivie de leurs propriétés
Descriptif de l'action
Le CRPF va déployer sur le territoire un outil, le plan de développement de massif. Ceci se traduit par un investissement humain local. Pendant un an, un technicien forestier va travailler principalement sur ce secteur. Sa mission consistera en différents points : - rencontres individuelles avec des propriétaires. Des conseils seront donnés quant à l'état des peuplements (travaux à effectuer, coupes), des contacts avec des prestataires de services (coopératives, gestionnaires, experts, ETF) pourront être fournis. Ces rencontres se feront sur la base de la demande des propriétaires et d'un démarchage auprès d'eux. Un chiffrage du volume mobilisable, de la quantité de travaux, de la surface touchée sera effectué. - organisation de réunions collectives sur différentes thématiques à définir. - mise en place de cycles de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) permettant aux propriétaires forestiers d'acquérir des connaissances de base pour la gestion et le suivi de leur propriété.

Maître d'ouvrage	Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne, antenne de l'Allier
Partenaires	- Communauté de communes et communes (soutien logistique, relai de l'information auprès des propriétaires forestiers) - Gestionnaires forestiers, coopératives forestières, experts
Calendrier (années de réalisation)	juillet 2011- juin 2012
Résultats attendus	- Mobilisation d'un volume de bois supplémentaire. - Développement de l'activité des différents gestionnaires forestiers. - Réalisation de travaux d'amélioration des peuplements.

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées - Nombre de visites individuelles effectuées - Surface touchée lors de ces visites - Nombre de stagiaires aux sessions FOGEFOR - Volume de bois supplémentaire mobilisé - Surface moyenne de la propriété privée forestière - Chiffre d'affaires, activités (surface, volumes) du gestionnaire forestier installé - Nombre de documents de gestion réalisés pouvant être attribués à l'animation (PSG, RTG, CBPS) - Surface parcourue en travaux - Emplois créés par initiation d'activité supplémentaire - Structures de gestion nouvelles installées - Création d'associations (syndicales ou non) : nombre de projets, de propriétaires, de surface
Types de dépenses	Animation (1 technicien à plein temps pendant un an) Dépenses courantes (courriers)
Financement	Coût : 70 000 € Conseil régional 100 %

Axe III	Dynamiser la gestion durable de la forêt privée

Action n°2 : Installer un gestionnaire forestier (technicien indépendant ou de coopérative) sur le territoire

Constats/Enjeux
La propriété forestière privée regorge **d'un potentiel de bois** à mobiliser. A côté de grandes propriétés disposant de plans de gestion (PSG), une proportion importante de la surface est constituée de propriétés de taille petite à moyenne. Aucune action spécifique à ce territoire n'a été entreprise jusqu'à présent pour apporter des éléments de connaissance aux propriétaires forestiers et leur proposer des conseils e gestion. Le territoire souffre d'un déficit en ingénierie forestière. Un plan de développement de massif va être mis en place pendant une année (mi 2011- mi 2012). L'animation mise en place doit conduire à une intensification de l'activité de gestion potentielle sur le territoire auquel il faudra répondre. **Aucun gestionnaire n'est implanté** à l'heure actuelle localement.
Objectifs de l'action
Créer les conditions d'une mobilisation plus importante de la ressource disponible en bois. **Accompagner les propriétaires forestiers** qui le souhaitent vers une gestion suivie de leurs propriétés. **Apporter une compétence locale en gestion forestière** au service des propriétaires forestiers.
Descriptif de l'action
Cette action consiste en l'implantation d'un gestionnaire forestier sur le territoire. Celui-ci serait soit un indépendant travaillant de façon individuelle, soit délégué par une structure de type coopérative. L'objectif est bien que cet emploi crée soit local pour fournir un service de proximité aux propriétaires. Ce gestionnaire mettra en œuvre différentes prestations de service existantes : - Maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux forestiers ou d'infrastructures - Réalisation de coupes et de ventes de bois

Maître d'ouvrage	Coopérative, Gestionnaire indépendant
Partenaires	- Communauté de communes et communes (soutien logistique, prospection auprès d'éventuels porteurs de projet, relai de l'information auprès des propriétaires forestiers) - CRPF
Calendrier (années de réalisation)	Post-PDM : 2013-2014
Résultats attendus	- Mobilisation d'un volume de bois supplémentaire - Création d'un emploi indépendant ou salarié viable et local - Réalisation de travaux d'amélioration des peuplements

Indicateurs de suivi	- Volume de bois supplémentaire mobilisé par ce gestionnaire - Chiffre d'affaires, activité (surface, volumes) du gestionnaire forestier installé - Nombre de documents de gestion réalisés pouvant être attribués à ce gestionnaire (PSG, RTG, CBPS) - Surface parcourue en travaux par ce gestionnaire
Types de dépenses	Eventuellement dépenses de prospection pour la communauté de communes. Dépenses d'installation pour le gestionnaire ou pour la coopérative.
Financement	Autofinancement ?

Axe III	Dynamiser la gestion durable de la forêt privée

Action n°3 : Mettre en œuvre le regroupement foncier forestier

Constats/Enjeux
La propriété forestière privée regorge **d'un potentiel de bois** à mobiliser. A côté de grandes propriétés disposant de plans de gestion (PSG), une proportion non négligeable de la surface est constituée de propriétés de petite taille. Ces propriétés sont difficiles à suivre du fait de leur petite taille qui entraîne des **surcoûts de gestion** (travaux) et des **difficultés de vente des bois**.
Objectifs de l'action
Créer les conditions d'une mobilisation plus importante de la ressource disponible en bois. **Diminuer le morcellement du parcellaire forestier**.
Descriptif de l'action
Cette action consiste à prospecter auprès des propriétaires forestiers, notamment sur des secteurs caractérisés par leur morcellement foncier, afin d'organiser des procédures d'achat-vente ou d'échanges permettant de regrouper des parcelles voisines dans une même propriété. Concrètement, il s'agit de suivre toutes les phases de cette action : - Contacter les propriétaires potentiellement concernés et les mettre en relation - Estimer la valeur des parcelles échangeables ou proposées à la vente - Accompagner les propriétaires lors de la partie administrative de l'échange ou de la vente - Impliquer les notaires, ceux-ci grâce à leur notoriété et à leur réseau peuvent influencer les échanges. - Réfléchir à un site pilote pour un ECIF (Echange et Cession d'Immeubles Forestiers) ceci permettra de favoriser les échanges à l'amiable entre propriétaires à l'échelle d'un massif forestier. Le regroupement des petites parcelles améliorera ainsi les unités de gestions. Le travail en amont sur le PDM peut servir de repérage.

Maître d'ouvrage	Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne, antenne de l'Allier
Partenaires	- Communauté de communes et communes (soutien logistique, relai de l'information auprès des propriétaires forestiers) - Gestionnaires forestiers, coopératives forestières, chambre d'agriculture, SAFER, experts
Calendrier (années de réalisation)	?
Résultats attendus	- Mobilisation d'un volume de bois supplémentaire - Développement de l'activité des différents gestionnaires forestiers - Réalisation de travaux d'amélioration des peuplements - Résoudre la fracture entre acteurs de développement de la filière bois et les intervenants sur les questions foncières.

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées - Nombre de propriétaires contactés - Surface concernés par ces contacts - Nombre de parcelles regroupées ou échangées - Surface regroupée ou échangée - Surface moyenne de la propriété privée forestière
Types de dépenses	Animation (1 technicien forestier) = 70000€ Dépenses courantes (courriers) Remboursement des frais annexes à la vente (100 % des frais de notaire HT , et 50 % des frais de géomètre HT pour les parcelles de taille inférieure à 5000 m² et à concurrence de 1500 €)
Financement	Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) Conseil général ? Communauté de communes ? FEADER ADEME

4) Axe IV : Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises

La ressource en bois reste aujourd'hui insuffisamment valorisée localement.

L'idée d'**appropriation** des problématiques du bois renvoie à la volonté de faire naître progressivement une sensibilité à l'utilisation du bois chez les acteurs du territoire. Cette action viserait dans une large mesure les collectivités, qui, à travers les initiatives valorisant le bois qu'elles sont susceptibles de porter, peuvent jouer un rôle moteur. Chaque type de bois possède ses **utilisations privilégiées** (bois d'œuvre, d'industrie, de chauffage). Semblablement, chaque type d'utilisateur de bois de chauffage, dit « bois-énergie », réclame le combustible le mieux adapté.

Le potentiel énergétique local du bois réside principalement dans la **bûche** et la **plaquette forestière**. Quant au bois envisagé comme matériau, il s'agit de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.

Axe IV	Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises

Action n°1 : Aider les entreprises à adapter leurs produits aux nouveaux marchés

Constats/Enjeux

Les scieurs ne font pas une promotion assez claire de leur bois. Celui-ci peut pourtant être de bonne qualité – alors que des bois équivalents parcourent souvent plusieurs centaines voire milliers de kilomètres pour être utilisés dans la région. Ce constat est récurrent en ce qui concerne le bois d'œuvre **de construction**.

Par exemple, la **charpente traditionnelle**, dite « sur liste » (sur mesure), avec approvisionnement local, fonctionne encore, mais de moins en moins.
En effet, le charpentier dispose désormais de **toute l'offre d'un marché géographiquement étendu**. Des machines de 13 mètres sont utilisées dans des pays comme l'Allemagne ou l'Autriche et permettent de fabriquer un **produit largement standardisé**.

Il est **relativement complexe** de déterminer comment s'approvisionnent les grossistes, et sur quels mécanismes on pourrait agir afin que la **ressource locale** apparaisse dans leur système d'approvisionnement.

Plusieurs freins **s'opposent à l'approvisionnement local** par les négociants ou grossistes :
- des considérations économiques évidentes dans les transactions ;
- le fait que certains bois ne soient pas exploités, car leur exploitation coûte trop cher (accès, main d'œuvre, …).

Cependant, bien que les considérations précédentes puissent déborder du cadre d'intervention de la charte forestière de territoire, **un préalable à un approvisionnement en bois d'œuvre local** résiderait tout de même dans l'adaptation des produits des entreprises de première transformation aux **évolutions des débouchés**.

Objectifs de l'action

Aider les entreprises de première transformation à **adapter leurs produits aux nouveaux débouchés**, notamment dans l'**ossature**, en termes de :
- dimensions au sciage ;
- séchage du bois ;
- qualité (nœuds, …) ;
- etc.

de manière à ce que les négociants du bois soient amenés à **s'approvisionner plus localement**.

Descriptif de l'action

Etudier le lien qui existe entre scieur et grossiste, et notamment les modalités de la promotion des bois du premier auprès du second.

Informer, si nécessaire, les opérateurs du territoire des tendances actuelles dans l'ossature et les autres débouchés de la construction utilisant du bois. Un interlocuteur ayant une vision à une échelle assez vaste, et disposant d'un bon tissu de relations professionnelles, s'avérera ici judicieux.

Examiner l'outil matériel des entreprises de la transformation (normes, dimensionnement, caractère éventuellement obsolète, …) et les **conseiller**, le cas échéant, dans le remplacement des machines (coûts de remplacement et d'exploitation, conséquences au niveau des postes à pourvoir, de la mise à niveau des compétences internes, …).

Maître d'ouvrage	CEEA (Comité d'expansion économique de l'Allier) : interlocuteur privilégié pour mener des actions orientées vers les entreprises
Partenaires	- CRPF - CMMA Allier (Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Allier) : pour l'information destinée à donner aux petites entreprises une meilleure vision des marchés - Casimir (labellisé CRT – Centre de Ressources Technologiques)
Calendrier (années de réalisation)	2012 - ___ Dès le lancement de la phase opérationnelle de la Charte
Résultats attendus	Des entreprises locales de transformation du bois **compétitives et réactives**, capables de s'insérer sur les nouveaux marchés, et d'écouler leurs produits même en cas d'évolution de la demande et des normes.
Indicateurs de suivi	- Nombre d'entreprises à mettre aux normes - Nombre d'entreprises à risques - Nombre de bureaux d'étude contactés pour la réalisation des dossiers de demande d'autorisation
Types de dépenses	
Financement	

Axe IV	Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises

Action n°2 : Encourager, dans la construction, des projets novateurs valorisant compétences et ressource en bois locales

Constats/Enjeux

L'*action IV.2* s'inscrit dans une **démarche de création de demande locale**, autrement dit de **création de débouchés pour la filière bois locale**.

En effet, l'utilisation du bois dans la construction ne constitue **pas une pratique traditionnellement ancrée sur le territoire** et ses alentours. Pour autant, **les compétences et savoir-faire de transformation et de travail du bois** se retrouvent localement. **La ressource en bois** est, quant à elle, **particulièrement variée et abondante** dans les massifs forestiers locaux.
Aussi, il serait intéressant, dans l'espoir de favoriser **l'émergence d'une culture forestière locale**, de s'appuyer sur des **projets qui soient exemplaires**. De manière générale, cela passerait par l'utilisation du bois lors de la construction de **nouveaux bâtiments ou logements**.

Les bois comme **le hêtre, le chêne**, se prêtent bien à une utilisation d'aménagement intérieur, ou pour le bardage.
(cf. l'étude Richter (FCBA) sur la valorisation des feuillus)

Pourtant, on observe une **absence de dynamique marketing** pour faire évoluer le marché – autrement dit, **glisser du marché du meuble vers celui de la construction** dans la valorisation du bois d'œuvre.

Les élus et acteurs publics, notamment, auront un rôle de premier plan à jouer en tant que maîtres d'ouvrage sur d'éventuels projets à venir. Ils pourront déterminer avec un degré de précision important **les caractéristiques des matériaux** à privilégier dans le projet. De plus, les porteurs jouiront d'une certaine latitude pour **orienter la provenance des matériaux** et le choix des prestataires de travaux, ceci dans le respect des procédures légales.

Il convient par ailleurs de ne pas négliger l'importance des projets de construction privés (bien qu'ils ne soient pas directement du ressort de la puissance publique). Des **dispositifs incitatifs en termes financiers** à la construction bois gagneront ainsi à être **rappelés aux futurs propriétaires et aux habitants en général**.

Objectifs de l'action

Promouvoir l'utilisation de bois dans l'ossature et le bardage, en étendant l'utilisation à l'isolation (qualités thermiques) voire à divers aménagements extérieurs (ces derniers permettant de valoriser un bois de qualité moindre).

Intégrer la dimension esthétique à la valorisation, en rendant le matériau bois visible à/depuis l'extérieur, selon le souhait du client.

Descriptif de l'action

- Détermination des types et de la part des clients potentiellement utilisateurs de bois dans les projets de construction.

- Les porteurs de projets, notamment communaux, pourraient être incités à mieux utiliser le bois dans la construction. On veillera toutefois à toujours **demeurer en accord avec les dispositions de la loi** relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « **loi MOP** ».
Cette loi **ne supprime pas la possibilité de mise en relation d'un maire avec une ou des entreprises locales** ; elle empêche néanmoins de privilégier une entreprise au détriment d'une autre dans le cadre d'une procédure de marché public.

- Il conviendra que **l'animateur de la charte forestière de territoire** entretienne un contact régulier avec les porteurs de projets (par exemple, construction de logements collectifs) afin de se tenir informé de leur avancement. En particulier, l'animateur gagnera à être **présent aux échéances importantes** telles que les comités de suivi ou de pilotage de ces projets, en qualité d'observateur mais aussi comme **force de proposition**.

- Une réflexion pourrait également être menée sur les **zonages ou règlements communaux** susceptibles de freiner certains types de construction, sachant que les documents d'urbanisme concernés sont en l'occurrence : 1 PLU à Ebreuil, 1 PLU à Bellenaves, 1 carte communale à Lalizolle.
Il s'avère cependant que le véritable verrou à la mise en chantier effective d'un bâti aux caractéristiques données réside dans la volonté ou non des élus de délivrer le **permis de construire** requis.
Une méthode aisée d'**anticiper**, **en amont de tout projet bois** non « conventionnel » ou sortant quelque peu de l'ordinaire, le refus du permis, consisterait à présenter des **exemples graphiques de réalisations** aux élus réunis lors d'un conseil communautaire. Ceci permettrait de **recueillir de manière efficace** et sans doute définitive l'avis des élus sur l'intégration dans leur commune de tel ou tel type de bâti, éventuellement à l'issue d'une discussion.

- Il sera judicieux que l'*action IV.2* intègre une **prospection plus poussée** sur un périmètre restreint, visant à déterminer quelles entreprises suffisamment proches du périmètre de la communauté de communes seraient à même, et posséderaient en interne la volonté, les ressources humaines et les compétences pour **se positionner effectivement sur un segment du marché de la construction bois locale**.
Concrètement, se pose la question : existe-t-il à l'heure actuelle une entreprise de seconde transformation, située à proximité, qui souhaiterait et serait en mesure d'étendre son activité au territoire de Sioule, Colettes et Bouble ? Dans le cas contraire, à quelle échéance, en années, peut-on envisager une installation ou une spécialisation éventuelle d'un opérateur selon ces modalités ?
Faute de quoi, le principe de la mobilisation locale de compétences sera compromis.

- Afin que l'*action IV.2* puisse cibler également les **clients privés**, une **plaquette d'information** pourrait être **émise à destination des promoteurs** proches dans la région. Ceux-ci seraient alors en mesure de rappeler aux futurs acquéreurs d'un logement les taux de subventions appliqués en fonction du choix de la solution technique bois (pour l'ossature, le bardage, …).

Maître d'ouvrage	Communauté de communes, communes. Ex. : Municipalité de Bellenaves, dans le cadre de son futur écoquartier. Lalizolle pour l'agrandissement souhaité du camping avec 2 ou 3 chalêts.
Partenaires	- Propriétaires ou futurs propriétaires (décision dans le choix des matériaux) - Promoteurs (incitations financières soumises aux clients) - CAUE (conseil ; émission d'une plaquette à destination des promoteurs ?) - Architectes (conseil ; aide à l'établissement du cahier des charges, dans le cadre ou non d'un appel d'offres ; suivi du chantier) - Comités de pilotage/suivi des projets en cours ou à venir
Calendrier (années de réalisation)	Périodicité : fonction des projets identifiés. Idéalement tout au long de la mise en œuvre et à la suite de la Charte.
Résultats attendus	- Effet d'essaimage à travers les démarches « vitrines » du matériau bois. - Contractualisations maître d'ouvrage – entreprise(s) bois aboutissant à un approvisionnement ainsi qu'à la mobilisation d'une ressource humaine locaux pour les projets de construction bois, grâce à l'appui de l'architecte. - Intégration d'un réflexe « aval » chez les opérateurs, se traduisant par la diversification de l'activité des entreprises présentes (aménagements extérieurs, …) en offrant de nouveaux débouchés à certains produits.
Indicateurs de suivi	- Nombre de rendez-vous pour des conseils en bâtiments bois - Nombre d'architectes contactés - Nombre de projets de nouveaux bâtiments - Nombre de rénovations de bâtiments prévues
Types de dépenses	
Financement	

5) Axe V : Valoriser et préserver les milieux naturels

La communauté de communes est riche des **paysages et milieux variés** qui lui confèrent son identité : le bocage, l'openfield avec la grande culture, et la forêt. Le massif domanial des Colettes joue un rôle structurant au cœur du territoire, avec plusieurs grands bois privés satellites. Les Gorges de la Sioule délimitent le territoire au sud.

La préservation des **milieux naturels** (flore, faune, cours d'eau…) et **sites remarquables** est un enjeu important de la charte. Cette préservation passe autant par une **valorisation** respectueuse de l'environnement, que par le maintien de la **qualité des aménagements** de loisir et découverte en forêt domaniale.

A titre d'exemple, un travail pourrait être réalisé sur **la haie** d' « enrichissement », aux fonctions multiples : faire du bois de feu tout en préservant l'écosystème.

Axe V	Valoriser et préserver les milieux naturels

Action n°1 : Préserver le bocage en s'appuyant sur une valorisation économique de la haie

Constats/Enjeux
La conservation des haies, patrimoine arboré non forestier, interpelle un grand nombre d'habitants du territoire. La haie peut en effet revêtir des fonctions multiples : valorisation du paysage, corridor biologique, infiltration/rétention des eaux de ruissellement, effet brise-vent… La haie possède même un **potentiel énergétique** de valorisation, comme bois de chauffe dit « bois-énergie ». C'est ce que font déjà **certains agriculteurs** (auto-consommation pour se chauffer), de même qu'ils trouvent des avantages au bois broyé comme litière pour leurs animaux. Sur le territoire, soit les haies sont encore **présentes mais menacées** dans la partie bocagère, soit elles ont presque intégralement été supprimées en Limagne.
Objectif de l'action
Afin de protéger les haies ou en réimplanter, il semble intéressant de les **valoriser économiquement**.
Descriptif de l'action
- Faire passer un message clair **expliquant les débouchés** possibles de la haie pour les agriculteurs et les **gains chiffrés** que cela permet de réaliser (ce qui, au préalable, demande d'avoir pu **estimer ces gains**, élément qui peut faire encore défaut). Pour cela, on pourra s'appuyer sur la FD CUMA 03. Cette dernière mène déjà ce type d'actions, qu'il s'agirait de conforter. La FD CUMA promeut le **broyage en plaquettes** des coupes de haies à destination de chaudières ou pour un emploi en litière animale. Elle envisage **d'investir dans un broyeur** à l'image de ce qui se fait dans des départements voisins (Nièvre). - En parallèle, l'union régionale des forêts d'Auvergne déploie de façon permanente la Mission Haies d'Auvergne. Elle **réalise des informations et formations** auprès des **communes** mais aussi des **agriculteurs** et possède un savoir faire en terme de gestion de la haie. La Mission Haies d'Auvergne, selon la précision des informations qu'elle possède sur la localisation et l'état des linéaires de haies sur le territoire, gagnera peut-être à en établir une **cartographie, même sommaire**. Cela lui permettrait de mieux évaluer les volumes de bois mobilisables, et de **cibler son action** par zone géographique et interlocuteur.

Maître d'ouvrage	Mission Haies d'Auvergne, FD CUMA 03
Partenaires	- Agriculteurs et CUMA - Communes - CC SCB (mise à disposition d'un lieu pour une journée d'information, etc.)
Calendrier (années de réalisation)	2012 - ___ (dès le lancement de la phase opérationnelle de la charte)

Résultats attendus	- Tirer des bénéfices de la valorisation économique de la haie des agriculteurs et des communes. - Retrouver par endroits un paysage bocager qui s'est estompé.
Indicateurs de suivi	- Nombre d'agriculteurs contactés - Nombre de visites et démonstrations organisées - Nombre de projets de chaudière particulière recensés
Types de dépenses	
Financement	

Axe V	Valoriser et préserver les milieux naturels

Action n°2 : Mettre en valeur le site de l'ancienne carrière de kaolin en forêt domaniale des Colettes

Constats/Enjeux

Nature et localisation du site remarquable

L'ancienne carrière de kaolin est située à proximité du site de la Bosse, en **forêt domaniale** des Colettes.
C'est désormais un **lac artificiel bordé par une lande sèche de transition**, abritant plusieurs espèces animales et végétales rares.

A quelques dizaines de mètres (en bout de parcelle 88 du document d'objectifs), un **plateau** est également recouvert d'une lande sèche, beaucoup plus fermée. Un petit étang est visible en contrebas.

L'ensemble des deux sites et leurs alentours sont **classés Natura 2000**.

Orientations actuelles en termes de gestion et de valorisation

L'ONF **maintient en l'état ce milieu de transition**, notamment à travers la coupe des gros ligneux (bouleaux) et l'arrachage des semis. Une phase d'attente doit permettre d'établir dans quelle mesure et à quelle vitesse le milieu est recolonisé par ces espèces.

La volonté de l'ONF est de **préserver ce milieu particulièrement fragile** (érosion due au piétinement, etc.).

Les **contrats Natura 2000** doivent être renouvelés en 2012 (pose éventuelle au sol de piquets de dissuasion contre le piétinement, régulation de l'empoisonnement, pose de nouvelles barrières de protection, …).

La préservation passe surtout par une **meilleure sensibilisation du public**, qui n'exclut pas une **découverte du site**.

Perspectives pour la valorisation

Le lac est **facilement accessible à pied**, bien qu'il reste confidentiel.
Visuellement, le site pourrait jouir à la fois d'une **meilleure visibilité et lisibilité**. Malgré son « encaissement » par rapport à la forêt qui l'entoure, favorable aux points de vue, ceux-ci ne sont pas suffisamment dégagés.
Des **aménagements et travaux peu lourds** pourraient facilement pallier à ces problèmes.

Une **sécurisation** adéquate des lieux, en lien avec leur valorisation, constitue également un élément indispensable.

Objectif de l'action

Assurer la sensibilisation à la préservation du site en en permettant une **découverte raisonnée**.

Descriptif de l'action

Contenu des actions pressenties

- Réalisation de **trouées visuelles** aux abords de la carrière de kaolin, en coupant des arbres communs.

En vue d'assurer un **traitement paysager pertinent**, le gestionnaire du site pourrait engager en interne un stagiaire qui, entre autres, déterminerait **le nombre et l'emplacement exact des coupes** à réaliser, le tracé précis du sentier de découverte, les moyens à mobiliser, les échéances…

- Aménagement d'un **sentier de découverte autour de la carrière**, située en contrebas, avec **pose de panneaux explicatifs**.

Modalité : **Concession possible d'un terrain** par le gestionnaire.
La responsabilité et la charge financière de l'entretien incomberaient, dès lors, à la Communauté des communes, à un SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) ou autre.

Gouvernance

Le fait d'inscrire les actions à mener autour de la carrière au programme d'actions de la Charte forestière de territoire **contribuera à donner du poids à ces actions, et à favoriser la sensibilisation** auprès du public.

En effet, la Charte bénéficiera d'une plus grande diffusion que le document d'objectifs de Natura 2000 (qui par ailleurs ne revêt pas encore une valeur réglementaire), diffusion allant de pair avec la vocation fédératrice de la Charte.

La communauté de communes pourra se montrer **force de proposition**, en tant que membre du comité de pilotage de Natura 2000 – les décisions finales revenant au gestionnaire.

Contraintes à prendre en compte

- La **directive Habitat** (UE) ne s'applique pas encore, en France, aux zones Natura 2000. Cela est susceptible d'évoluer dans le temps, et de contraindre davantage les actions.
- La nécessité, selon les aménagements, de mener une **étude d'incidence Natura 2000**.

Maître d'ouvrage	- Si l'action menée fait l'objet d'un nouveau contrat Natura 2000 > le maître d'ouvrage sera plutôt un **chargé de terrain de l'ONF** que l'unité territoriale. - Pour les trouées visuelles > l'**unité territoriale de l'ONF**.
Partenaires	- Communauté de communes SCB - SIVOM - SMAT…
Calendrier (années de réalisation)	Action non prioritaire, mais intéressante à mettre en œuvre rapidement car nécessitant des moyens relativement modérés.
Résultats attendus	Détermination des actions concrètes facilement réalisables (en conformité avec le Docob de Natura 2000). Rappel de l'**intérêt** du site et de sa **fragilité**.
Indicateurs de suivi	
Types de dépenses	
Financement	Fonds d'intervention pour l'environnement et le développement durable (FEDD)

Axe V	Valoriser et préserver les milieux naturels

Action n°3 : Entretenir et aménager les abords des cours d'eau en forêt (ripisylves), notamment dans les zones peu accessibles

Constats/Enjeux
Les ripisylves sont *l'ensemble des formations arborescentes bordant les cours d'eau*[3]. En outre d'être des espaces très intéressant pour la biodiversité, ceux-ci permettent de maintenir les berges et de filtrer certains polluants de l'eau. Pour les affluents de la Sioule (la Veauce, le Belon…) ces milieux sont malheureusement parfois en mauvais état. Dans certains cas, des arbres sont tombés dans les cours d'eau lors de la tempête de 1999 et n'ont pas été enlevés depuis. La remontée des poissons (les truites notamment) pour frayer est alors gênée, de plus le bois mort pollue l'eau par un apport trop important de matière organique. D'autre part certaines plantations sont mauvaises pour les cours d'eau si elles sont faites sur leurs bordures. C'est le cas du peuplier qui ne tient pas assez les berges et des résineux qui acidifient l'eau. Dans le cadre du SAGE Sioule (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sioule),* un contrat territorial de rivière est actuellement en préparation sur le bassin versant de celle-ci. Des actions vont être menées pour la préservation des ripisylves, surtout hors-forêt. La charte forestière de territoire doit permettre de mener des actions au sein de la forêt elle-même afin d'améliorer l'état actuel des cours d'eaux.
Objectif de l'action
Identifier et remettre en état les ripisylves dégradés. Préserver les bords des cours d'eaux des pratiques sylvicoles pouvant leurs nuire.
Descriptif de l'action
La première phase de cette action doit être l'identification des sites à problèmes. Une reconnaissance sur le terrain doit être effectuée afin de cibler les zones où l'état actuel des ripisylves est dommageable pour le cours d'eau. Dans un second temps, un contact avec les propriétaires des parcelles concernées devra être pris. Le but étant d'obtenir leurs avals afin de pouvoir réaliser des travaux de nettoyage sur leurs propriétés. Le bois dégagé lors de ces opérations, probablement de faible qualité, pourra être valorisé en bois énergie. Dans certains cas – si cela est réalisable et si l'intérêt y est – on pourra profiter des travaux pour réaliser des chemins de randonnées longeant les cours d'eaux.

Maître d'ouvrage	- Associations de pêches dont le territoire comprend par les cours d'eaux concernées

[3] *Ripisylves,* Dictionnaire de la proctection de la nature, Frédéric Bioret, Roger Estève et Anthony Sturbois Presses Universitaires de Rennes, 544p., 2010

Partenaires	- Communautés de communes Sioule, Colettes et Bouble - Syndicat mixte d'aménagement touristique Val de Sioule
Calendrier (années de réalisation)	Action non prioritaire, mais intéressante à mettre en œuvre rapidement car nécessitant des moyens relativement modérés.
Résultats attendus	- Amélioration de la qualité des cours d'eaux
Indicateurs de suivi	- Nombre de chantiers réalisés - Qualité de l'eau
Types de dépenses	
Financement	

VI. CONCLUSION

L'étude successive approfondie de trois volets thématiques « Forêt et tourisme », « Bois-énergie » et « Bois construction », nous a permis de dégager plusieurs orientations, tenant lieu de pistes d'intervention prioritaires qui doivent mener, à terme, à un développement raisonné du territoire à travers la richesse et la ressource que représentent ses forêts.

Un audit a été mené, complémentairement à celui réalisé lors de l'élaboration du diagnostic partagé, sur les éléments duquel nous nous sommes appuyés tout au long de notre mission. Des ateliers ont été préparés et animés sous forme de tables rondes, afin d'offrir une grande liberté de parole aux intervenants. Dans les deux cas, c'est la variété et la représentativité des acteurs qui était recherchée.

Notre étroite collaboration, sous la supervision attentive du CRPF, maître d'œuvre de la Charte, fut marquée par la diversité de nos approches respectives : celle de l'ingénierie forestière, associée à celle de l'aménagement de l'espace. Cet élément s'est avéré bénéfique pour notre production. Le croisement de nos travaux a mené à l'identification et à la hiérarchisation de cinq axes de travail répondant aux enjeux du territoire, ainsi qu'à l'élaboration d'une maquette du plan pluriannuel d'actions. Ce dernier, à l'issue d'une phase de négociation avec les porteurs de projets pressentis, sera soumis à l'approbation du comité de pilotage de la charte puis à celle du conseil communautaire avant d'être mis en œuvre.

Il est apparu que les enjeux de la forêt, d'un point de vue social, économique et environnemental, ressortaient tous trois sur le territoire, mais à des degrés d'importance différents. Ainsi on a constaté que la forêt était une ressource naturelle qui peut et doit être mobilisée plus fortement lorsqu'elle est peu ou pas exploitée. Ceci permettra de répondre positivement aux problématiques de conservation des emplois locaux et du cadre de vie. D'un autre côté, et sans être incompatible avec l'enjeu précédent, il est nécessaire de protéger les richesses forestières de la communauté de communes, notamment en mettant en valeur les sites et milieux remarquables ainsi qu'en assurant un respect de l'environnement sur tout le territoire.

La démarche de la charte a pu se heurter à un certain immobilisme ou attentisme des acteurs, qui ne sont qu'apparents. De fait, au cours de notre investigation, nous avons été confrontés au volontarisme d'un certain nombre d'acteurs, qu'il conviendrait dès lors d'étendre.

Les élus, acteurs de première ligne qui gagneraient à être davantage mobilisés autour de la démarche voulue fédératrice de la charte, se montrent dans l'ensemble assez intéressés par les problématiques de leur forêt et ouverts aux débats. Toutefois, il apparaît qu'ils connaissent relativement mal cette élément structurant de leur territoire, ou du moins pas suffisamment dans sa multiplicité de fonctions. C'est là un des freins à l'appui de la filière forêt bois-locale, dans ses différents débouchés, et à l'émergence d'une « culture forestière » sur le territoire. Les élus demeurent, au fond, avant tout sensibles aux projets exemplaires couronnés de réussite qui puissent servir de référence. Des initiatives du passé ont pu être de nature à les rendre assez méfiants vis-à-vis des démarches un peu « brutales » comme la charte, sur un territoire qui se

caractérise par un « rythme » lent, c'est-à-dire une temporalité des événements qui s'étale sur un temps long.

L'objectif de la communauté de communes est avant tout de conforter les projets initiés, et de pérenniser voire développer l'activité de ses entreprises. Elle ne cherche pas à innover à tout prix ni à se positionner sur d'éventuelles initiatives d'envergure. Cependant, quelque soit le type de projet, la question de l'animation de la charte est cruciale. C'est elle qui est garante de la pérennité dans le temps de la dynamique initiée par la charte.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : articulation des outils d'animation territoriale 12
Figure 2 : Vue d'openfield depuis le Vert Plateau – Bellenaves 21
Figure 3 : Bocage - hauts de Chouvigny 21
Figure 4 : Forêt domaniale des Colettes - Lalizolle 21
Figure 5 : Localisation de l'Allier en France 22
Figure 6 : Situation de la CC SCB en Auvergne 22
Figure 7 : Sentier pédagogique du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves 23
Figure 8 : Les points clefs d'une CFT 26
Figure 9 : Les grandes étapes de la charte 27
Figure 10 28
Figure 11 : Répartition des propriétés et de la surface par classes de propriété (données cadastrales 2010) 29
Figure 12 29
Figure 13 : peuplements présent sur le territoire de la CC Réalisation : Cyril Brochier, Sources : IFN 30
Figure 14 30
Figure 15 : Volume prévu en coupe en 2011 dans les forêts privées à PSG 31
Figure 16 : Espace protégés de la communauté de communes - zones natura 2000 32
Figure 17 : Espaces protégés de la communauté de communes - ZNIEFF 32
Figure 18 : Attentes des propriétaires 33
Figure 19 : Synthèse des enjeux dégagés ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 20 : Un sentier après le passage d'engins forestiers – Lalizolle 39
Figure 21 : Zone de pique-nique - sentier du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves 40
Figure 22 : Plaquette touristique de la CC 41
Figure 23 : Panneaux d'informations à l'entrée du chemin du petit Salbrune - Vert Plateau – Bellenaves 42
Figure 24 : Panneau d'indication de randonnée - Vert Plateau – Bellenaves 43
Figure 25 : VTT en forêt domaniale des Colettes 44
Figure 26 : Vue sur la carrière des Kaolins 45
Figure 27 : Traces de feu de camps et débris de verre dans la carrière 46
Figure 28 : Panneau d'informations sur la zone natura 2000 - Carrière des Kaolins 46
Figure 29 : Plan des circuits de Course d'orientation 47
Figure 30 : Les différents conditionnements du bois énergie 52
Figure 31 : Les filières de production du combustible bois 53
Figure 32 : Granulés de bois 55
Figure 33 : Plaquettes de bois 55
Figure 34 : Plateforme de transformation et de stockage de bois à Langeac (43) 56
Figure 35 : Chaufferie collective biomasse de Bellenaves. En arrière-plan, le collège et le gymnase alimentés. 60

Figure 36 : Etat des chaufferies bois en service ou en projet sur le territoire 61
Figure 37 : Déchiqueteuse à plaquette lors d'une démonstration de la FD CUMA.....63
Figure 38 : Maison en fustes au Mayet-de-Montagne (03).....70
Figure 39 : Chantier de construction d'un bâtiment public avec bois partiellement apparent – Futur acceuil de loisir de la CC au Vert Plateau.....71

BIBLIOGRAPHIE

Livres :

H.HUCHON (1956) *Connaissance de la Forêt*, sixième édition, 162p.

J-L.BIANCO (1998*) La forêt : une chance pour la France*, Rapport au Premier Ministre, 139p.

L.SEBASTIEN – A.FEMENT (2001). *Forêt cherche propriétaire pour relation durable : Etude sur la propriété forestière en Sologne*, 196p.

C. LORGNIER du MESNIL (2003). *Chasse et forêt. L'équilibre forêt-gibier, 136p.*

F . BIORET, R. ESTEVE, A. STURBOIS (2010), *Dictionnaire de la protection de la nature,* Presses universitaires de Rennes, 544p.

WEBOGRAPHIE

Alphéa – CNSB (PAH) : http://alpheacnsb.com/

Auvergne Promobois (interprofessionelle du bois) : http://www.auvergne-promobois.com/

Annuaire interactif : http://www.auvergne-promobois.com/PROMOBOIS-public-entreprises/

Analyse de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Auvergne : http://www.dispoboisauvergne.ifn.fr/util/index.php

Association Allier Nature : http://www.alliernature.asso.fr/

Bois Energie 15 (Cantal-Auvergne) : http://www.boisenergie15.fr/index.html

CAUE Allier : http://www.caue03.com/index.html

CC-SCB (version antécédente): http://www.valdesioule.com/

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique : http://carto.craig.fr/

CFT Pays de Guéret : http://paysdegueret.info/wordpress_pays/charte-forestiere/

Code Forestier : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071514&dateTexte=2008050

Forbois@uvergne, Plateforme Technologique (formation à la filière bois) : http://pedago.ac-clermont.fr/pft-forboisauvergne/

Label station de pleine nature *: http://pro.auvergne-tourisme.info/index-58-1.html*

Le portail des forestiers privés : http://www.foretpriveefrancaise.com/defi-foret-741881.html

Liste fabricants chaudière bois énergie : http://www.boisynergie.com/page25.html

Loi d'Orientation Forestière : http://agriculture.gouv.fr/loi-d-orientation-forestiere

Maison de la Forêt et du Bois, Site de Marmilhat : http://www.maison-foret-bois.fr/

ONF : http://www.onf.fr/@@index.html

Office de Tourisme du Pôle Val de Sioule : http://www.tourisme-valdesioule.fr/accueil-familles-val-de-sioule.html

Pays de Vichy - Auvergne : http://www.paysvichyauvergne.com/

Union de la Coopération Forestière Française : http://www.ucff.asso.fr/default.asp

Vert Plateau : http://www.vert-plateau.com/

TABLE DES MATIERES

Remerciements 4
Sommaire 5
I. INTRODUCTION 8
II. La charte forestière de territoire, un outil de développement local au service des intercommunalités. 10
A. Les outils d'animation territoriale 11
1) Les différents types d'outils 11
2) L'articulation possible entre les différents outils 11
3) Le choix de la communauté de communes 12
III. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU STAGE 13
A. Questionnements initiaux 13
1) Périmètre et structure porteuse 13
2) Incarner un « projet de territoire » lié à la forêt 13
3) Mobiliser ceux par qui, et pour qui la Charte est faite 14
4) Limites possibles de la CFT et temporalité 14
5) Conclusion 15
B. Contexte et nature de la commande 15
C. Déroulement du stage et suivi 17
D. Modalités de restitution et valeur ajoutée du travail mené 18
IV. LE TRAVAIL DE DIAGNOSTIC 21
A. La communauté de communes 21
B. Origines du projet 23
C. But et modalités de la CFT 24
1) Les points clefs d'une CFT 25
2) Grandes Etapes de la charte 27
D. Le diagnostic : 28
1) Structure forestière 28
2) Structure de la forêt privée 29
3) La filière forêt-bois 31
4) Les fonctions sociales et environnementales de la forêt 31
5) Les attentes exprimées par les acteurs 32
DEROULEMENT DU STAGE 34
A. Méthodologie adoptée 34
B. LES ACTEURS RENCONTRES 35
1) Tourisme 36
2) Bois ENERGIE – Bois CONSTRUCTION 36
3) Divers 36
4) Structures accompagnantes 36
RESULTATS DE LA DEMARCHE 37

A. Le développement touristique et la gestion de l'accueil du public en forêt. 37
1) Problématiques générales 37
2) Problématiques de notre territoire : La communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble : 38
3) La communication : 41
4) Une offre adaptée à des pratiques diverses : sport, détente, découverte en forêt domaniale des Colettes. 42
5) Les interlocuteurs de l'accueil du public 50
6) Conclusion 50
B. Bois Energie 51
1) Problématiques et angles d'approche pour le volet bois-énergie 51
2) Généralités sur le bois-énergie 51
3) Deux filières de production principales 53
4) Une ressource abondante et variée sur le territoire 53
5) Des acteurs qui travaillent de manière éparpillée 53
6) Une sensibilisation très perfectible aux enjeux du bois-énergie 55
7) Un problème « structurel » surmontable 55
8) Tirer la filière par le marché 57
9) Quels types de projets pourront structurer une filière locale ? 57
10) Eviter la redondance des études sur l'approvisionnement 58
11) Le rôle des acteurs publics 59
12) La valorisation de la haie 62
13) Conclusion 63
C. Bois construction 64
1) Une ressource locale qui se prête aux différentes utilisations de bois dans la construction 64
2) Une démarche devant être orientée vers les entreprises 65
3) Résultats d'entretiens 65
4) Exemples de projets prévus sur le territoire 67
5) Comment recourir au bois local dans la commande publique ? 67
6) Perspectives pour la communauté de communes 68
7) Le programme régional « Promotion du bois dans la construction » 70
D. Conclusion de l'approfondissement des volets thématiques 71
V. Plan d'actions 73
A. Introduction 73
B. Quatre principes fondateurs 73
C. Contenu et devenir de la maquette 74
D. PROGRAMME D'ACTIONS 76
1) Axe I : Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt 77
2) Axe II : Améliorer l'accessibilité de la forêt 83

3) Axe III : Dynamiser la gestion durable de la forêt privée 88
4) Axe IV : Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises 95
5) Axe V : Valoriser et préserver les milieux naturels 100
VI. CONCLUSION 107
TABLE DES ILLUSTRATIONS 109
BIBLIOGRAPHIE 111
WEBOGRAPHIE 111
TABLE DES MATIERES 112
RESUME 116

RESUME

Afin de mieux gérer la ressource forestière de son territoire composée de forêts privées et domaniales. La Communauté de Communes Sioule-Colettes et Bouble a commandité en partenariat avec l'URCOFOR, l'ONF et le CRPF, une Charte Forestière de Territoire.
Cet outil a vocation à améliorer la gestion de la forêt dans sa multifonctionnalité selon les enjeux du territoire. Elle s'établit sous la forme d'un plan d'actions concrètes engageant moralement, sur le principe du volontariat, les acteurs du territoire et les élus.

Le travail demandé fut de participer à l'élaboration du plan d'action de la CFT en abordant plus particulièrement trois volets : le tourisme en forêt, le bois-énergie et le bois-construction. Le tout, en se basant sur le diagnostic effectué simultanément par un élève ingénieur d'AgroParisTech Nancy. En plus d'un riche travail de terrain effectué auprès de tous les acteurs sous forme d'entretien, et de recueil de données. Un travail de réflexion/interprétation, de coordination et de rapport a été effectué auprès des élus et du comité de pilotage de la charte. Les trois volets ont été abordés selon leur degré d'importance pour le territoire, et des pistes d'actions cohérentes et raisonnables en ont découlé. Ainsi, le stage effectué a permis le constat des potentialités de la CC-SCB et a pu mettre en valeur certaines actions phares visant à renforcer son développement social, économique et environnemental.

Mots clefs : Charte Forestière de Territoire, Allier, Région Auvergne, Communauté de communes, Val de Sioule, Charte, Forêt, Territoire rural, Développement local, Forêt, Tourisme, Environnement, Bois combustible, Bois construction, gestion forestière, ressource, filière bois, fiches-actions

Elaboration d'une charte forestière de territoire : Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble

ANNEXES

Maître de Stage :
Jean-Paul Nebout - CRPF
Laure Vincent – CC SCB

Tuteurs de Stage :
Marc-André Philippe
Francis Isselin

Joseph Brahic
Julien Golomb
Clément Oger

4ème année d'Ecole d'Ingénieur
Département Aménagement
Polytech'Tours

Avril - Juillet 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
1. LISTE DE SIGLES 4
2. COMPTE RENDUS DES ATELIERS 5
A. Atelier Tourisme et environnement : 5
B. Atelier Bois-Energie 10
C. Second Comité de pilotage 14
3. LISTE DES CONTACTS 21
4. COMPTE RENDUS D'ENTRETIENS 27
J-P Nebout - CRPF 28
Estèle Rival (Pays Vichy-Auvergne) 31
SMAT 32
Marc Dietschi - Président de l'Office du tourisme intercommunal 40
et propriétaire du domaine des Grandes Côtes (Target) 40
Pascale Deschamps – Responsable ONF 43
Luis Gonzales, directeur du CNSB-Alphéa 45
M. Appaix Pact Arim de l'Allier 47
M. Jacques Passavy – ADEME 49
Cyril Wintenberger - Syndicat Départemental D'Energie de l'Allier (03) 53
Arnaud DUBOIS - Fédération départementale des CUMA de l'Allier 62
Pascale Deschamps – Responsable ONF 66
André Charles - DRAAF 68
Florian Bernard - Comité d'expansion économique de l'Allier 74
Benjamin Massardier - FNCOFOR, ... 77
M. Bidet - Maire de Bellenaves, Vice-président du CG 79
Mme Marie-Jeanne - CAUE Allier 81
CCI Montluçon-Gannat 83
SNBA/Merranderie Boutes 85
Madame Chazal - Auvergne Promobois 88
François Remond - technicien forestier Unisylva 93
Florent Dubonnet - Responsable production de la scierie Fernier à Ebreuil 94
Jean Noël Mahault - Maire de Saint-Germain-l'Herm et forestier 96
Benoît Rachez - Sous-directeur Unisylva 97
Philippe Audebert - IUT Montluçon 99
C.Maviel - charpentier/fustier 101
5. LES ACTEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE BOIS 102

LISTE DE SIGLES

ACCA = Association Communale de Chasse Agrée
ADEME = Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADUHME = Agence locale des Energies et du Climat
ALT = Agence Locale du Tourisme
APPN = Activité Physique de Pleine Nature
CAUE = Conseil d'Architecture et d'Environnement
CC-SCB = Communauté de Communes – Sioule, Colettes et Bouble
CCI = Chambre de Commerce et d'Industrie (Montluçon-Gannat)
CDESI / PDESI= Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (sports de nature)/ Plan Départemental des Espaces, Sites, Itinéraires de sports de nature
CEEA = Comité d'Expansion Economique de l'Allier
CFT = Charte Forestière de Territoire
CIBE = Comité Interprofessionnel du Bois Energie
C-O = Course d'Orientation
CRPF = Centre Régional de la Propriété Forestière
(FD) CUMA = Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DOCOB = Document d'Objectif
DRAAF = Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts
ENS = Espace Naturel Sensible
ETF = Entrepreneur de Travaux Forestiers
LOF = Loi d'Orientation Forestière (2001)
LPO = Ligue de Protection des Oiseaux
PDM = Plan de Développement de Massif
ONF = Office National des Forêts
OT = Office de Tourisme
PAT = Plan d'Approvisionnement Territorial
PAH = Parc Acrobatique en Hauteur
PIT = Point Info Tourisme
URCOFOR = Union Régionale des COmmunes FORestières
SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDE 03= Service Départemental d'Energie de l'Allier

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

1. COMPTE RENDUS DES ATELIERS

A. Atelier Tourisme et environnement :

Compte rendu de l'atelier « Forêt et Tourisme »

Elaboration de la Charte Forestière de Territoire
Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble
6 mai 2011 à 9h30, Ancienne Mairie de Bellenaves

Présents :
Joseph BRAHIC *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Cyril BROCHIER *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Mathieu BRUGERE *(Agent patrimonial ONF)*, Marcelle DESSALE *(Présidente CC SCB, Maire de Veauce)*, Marc DIETSCHI *(Président OT Ebreuil, Propriétaire domaine des Grandes Côtes)*, Daniel DIONNET *(Délégué VTT Codep03 et Ligue Auvergne)*, Marc ESTEVE *(Directeur SMAT-Val de Sioule)*, Serge FERRANDON *(Ancien maire de Louroux-de-Bouble)*, Marie FORÊT *(URCOFOR)*, Michel GABARD *(Comité Randonnée et Sentiers)*, Julien GOLOMB *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Jocelyne LEFEBVRE *(Codep03 Cyclotourisme)*, Jean MARTIN *(Association des Amis des viaducs du Val de Bouble)*, Loïc MARTINET *(Chargé de Mission Sports & Nature CG03)*, Pascale MINOIS *(Chargée de mission PDIPR, Sports de Nature CG03)*, Jean-Paul NEBOUT *(Ingénieur responsable CRPF 03)*, Clément OGER *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Marc-André PHILIPPE *(Maître de conférences Polytech'Tours Departement Aménagement, Ingénieur DPE)*.

Excusés : :
Nathalie ARNAUD *(OT Ebreuil)*, Nicolas DAVID *(Animateur Vert Plateau)*, Pascale DESCHAMPS *(Responsable ONF Sud-Allier)*, Jean-Denis FAURE *(Chargé de mission valorisation du patrimoine et éco-construction au Pays Vichy-Auvergne)*, Alexis GAMMOND *(Chargé de mission Développement du tourisme CG03)*, Luis GONZALEZ *(CNSB Alphéa)*, Laure VINCENT *(Agent de développement local CC SCB)*, Pascal PINEL *(SMAT, itinéraires et randonnées)*, Estèle RIVAL *(Inter-SCoT, Pays Vichy-Auvergne)*, Jean-Christophe THENOT *(SMAT, responsable Wolframines)*.

Suite à l'accueil de Madame Jabaudon, adjointe au maire de Bellenaves, nous avons débuté la réunion par la présentation de la démarche de Charte Forestière de Territoire, de son but et des possibilités qu'elle offre, ainsi que par notre bref constat des possibilités du territoire.

La Charte devrait être conçue comme un outil d'engagement moral, devant déboucher sur un programme d'actions. Douze questions, couvrant les grandes thématiques du territoire, ont ensuite été énoncées afin d'amorcer les échanges.

1. *Permettre la communication entre les acteurs en harmonisant l'image à destination du public ?*
2. *La place de la forêt et du registre (visuel, verbal) associé, dans la valorisation du territoire ?*
3. *Une question de périmètre : s'inscrire dans une stratégie du tourisme à une échelle plus vaste ?*
4. *Quelle synergie entre les différents pôles d'attraction du territoire, en vue d'affirmer une identité ?*
5. *Faut-il innover, ou s'attacher à mieux promouvoir l'existant ?*
6. *Quel compromis entre forêt d'exploitation et forêt de récréation ?*
7. *Ouvrir la forêt ? Une accessibilité suffisante ?*
8. *Habitants et « usagers » de la forêt ?*
9. *Quel public voudriez-vous attirer ?*
10. *Faire connaître la vie de la forêt ?*
11. *Quels sont les produits de la forêt ?*
12. *Y a-t-il des faits marquants ou pratiques liés la forêt, à promouvoir auprès des visiteurs ?*

La discussion s'est rapidement orientée vers les points qui semblaient les plus prégnants à l'ensemble des participants. Cela a contribué à la richesse de la rencontre.

Une offre adaptée à des pratiques diverses : sport, détente, découverte principalement en forêt domaniale des Colettes

La « vie de la forêt » est abordée dans le sentier pédagogique du petit Salbrune, mis en place par la Communauté de communes en collaboration avec l'ONF. Il s'agit d'ailleurs d'un des seuls espaces ayant une telle vocation à l'échelle du département.
Les diverses installations présentes – sentiers, parc aventure en hauteur, … – ainsi que la manifestation des « Ecolettes » permettent l'accueil d'un public familial, qui profite de la transversale « Wolframine / Natura'Bosse – Rond point des Fayes – Vert plateau » de la forêt domaniale des Colettes. Le reste du territoire forestier est plus adapté à un public sportif qu'à une pratique douce, en raison des dénivelés.
Le public en quête de verdure est bien présent, et les hébergeurs sont globalement satisfaits.

Les problèmes auxquels se confrontent régulièrement les usagers

Plusieurs participants constatent que des sentiers de randonnée sont régulièrement détériorés. Il arrive que ceux-ci soient endommagés lors de travaux forestiers, voire même bloqués par des branches ou des grumes. Dès lors, les randonneurs s'estiment freinés dans leur cheminement sur le terrain, d'autant plus que les variantes de parcours sont relativement peu nombreuses. A l'heure actuelle, il n'existe pas de stricte garantie qu'il n'y ait pas de coupes sur les parcours.

Une meilleure connaissance des coupes pouvant affecter le parcours est souhaitée par les participants. D'autre part, l'idée est émise que si aujourd'hui chacun a une convention propre avec l'ONF – Communauté de communes, SMAT, … – on pourrait envisager un

conventionnement plus large. La nécessité d'un dialogue entre tous les acteurs se fait encore plus nette ; les chasseurs et exploitants ont notamment été décrits comme des interlocuteurs importants.

Une offre intéressante à valoriser, et des obstacles surmontables

Les potentialités du territoire, résidant principalement dans sa variété, et l'existence d'une offre intéressante ont été rappelés. La CC Sioule, Colettes et Bouble concentre 80 % de l'offre d'activités de pleine nature des trois Communautés de communes du Val de Sioule. Déjà 800 km de chemins sont topographiés. De ce point de vue, il paraît judicieux de privilégier la qualité à la quantité, tout en fidélisant les visiteurs.
Les piétons sont satisfaits. Nous disposons de peu d'informations sur la randonnée à cheval. Quant à la randonnée VTT, ses conditions pourraient être améliorées (signalétique).

Il s'agit de solutionner certains problèmes avant d'accueillir davantage de gens. A titre d'exemple, certains se demandent comment garantir la continuité de l'entretien des réseaux, et comment accueillir un public de groupe.

Toutefois, les points de blocage évoqués ne paraissent pas mettre en péril une démarche touristique sur le territoire. Ce dernier dispose, en effet, et notamment à travers le SMAT, d'un panel d'outils qu'il convient d'exploiter plus pleinement.

Des engagements réciproques à initier

Concilier les intérêts particuliers des acteurs concernés constitue une clef évidente pour assurer une démarche commune. Encore faut-il, néanmoins, que les attentes de chacun soient correctement identifiées.

- Il s'agirait d'améliorer les conventions entre l'ONF et le SMAT et préciser leurs attributions respectives. Caractériser la position précise ainsi que la marge de manœuvre de chacun dans l'optique d'une ouverture de la forêt semble essentiel, notamment si l'on considère que le tourisme de loisir est sous-estimé dans la forêt publique.
- Les difficultés à insérer de la récréation dans la forêt résideraient plus dans les rapports avec les exploitants, qui ont un devoir de rentabilité légitime, qu'avec l'Office national des forêts même. En ce sens, il est proposé que la Charte régisse aussi les engagements entre gestionnaire de la forêt et exploitants. La réalisation systématique d'un état des lieux complet avant et après exploitation est un des éléments assurant le suivi minimal requis.
Le SMAT n'a pas eu de contact avec les exploitants. Or la problématique, notamment, de l'accessibilité, est de premier ordre.

- La mise en place d'un outil, à destination des exploitants et des élus, est une perspective à approfondir dans le cadre de la charte forestière. Les exploitants s'engageraient à prévenir en cas de coupe, tandis que les élus se montreraient prêts à apporter une réponse rapide.

Surtout, il est nécessaire de prolonger le travail entamé par la réunion à intervalles réguliers des acteurs concernés par le tourisme.

S'inspirer de démarches de concertation similaires

La Charte forestière de territoire gagnera à s'inspirer de la réussite de démarches menées avec une certaine réussite dans des territoires voisins.
Le Pays de Guéret s'est ainsi appuyé sur une concertation considérable lors de la mise en place de sa propre Charte forestière de territoire.
A une autre échelle, les chartes de rivières fonctionnent et sont données en exemple pour la réussite de leur concertation.
Notre territoire repose sur des bases solides (offre attractive, hébergement, acteurs désireux d'œuvrer pour leur territoire et le faire connaître, …) : le travail à effectuer consiste surtout à impliquer l'ensemble des acteurs et encourager une dynamique durable, au cœur de laquelle se trouve la forêt.

Site Natura 2000 : l'ancienne carrière de Kaolin

Les participants ont fait valoir que le site de l'ancienne carrière de Kaolin, partiellement immergé et classé en zone Natura 2000, présente de l'intérêt à plus d'un titre.
Situé à un carrefour et accessible, il gagnerait probablement à figurer plus explicitement aux côtés d'autres lieux emblématiques à visiter ou activités de pleine nature (tels que Wolframines et Natura'Bosse, très proches) dans la promotion touristique locale. D'autant plus qu'un aménagement peu lourd suffirait à désenclaver et mettre en valeur visuellement le site.
Toutefois, le lieu reste confidentiel, et aucune action directe n'est envisageable, en l'état, dans une zone gérée par l'ONF. Les modalités d'accès au site sont peu claires. Quant aux moyens, ou à la volonté de le valoriser, il faudrait s'adresser au comité de pilotage de Natura 2000.

La proposition est faite, au sujet de la carrière de Kaolin, de soumettre effectivement la question à l'ONF.

Remarques variées en fin de réunion

- Comment la Bouble peut-elle aussi bénéficier de plus d'attractivité ? Il est clair qu'un effort doit être fait dans ce sens. Des conventions pour nettoyer les berges de la Bouble seraient souhaitées par le SMAT.

- Les parcours d'orientation, relativement isolés, pourraient être déplacés vers le Vert Plateau ou le site de Natura'Bosse.
- On manque d'hébergements adaptés pour les groupes et les prestations « tout compris ».
- L'ALT (Agence Locale du Tourisme), dont le périmètre de compétence s'étend sur les trois CC du Val de Sioule, est au point mort. Il est à craindre que cette situation desserve une démarche touristique concertée autour de la forêt.
- La semaine fédérale de cyclotouristes aura lieu à Saint Pourçain en 2014. 15 000 cyclistes sont attendus, avec des retombées économiques importantes, sans compter les conséquences sur la réputation du Val de Sioule, à travers la publicité et le bouche-à-oreille.

  Il serait intéressant de réfléchir aux moyens d'utiliser cette opportunité pour promouvoir la forêt et ses environs en accord avec les propriétaires.

B. Atelier Bois-Energie

Compte rendu de l'atelier « Bois-Energie »
Elaboration de la Charte Forestière de Territoire
Communauté de Commune Sioule, Colettes et Bouble
7 juin 2011 – 18H00 – Salle des Fêtes de Vicq

Présents :
Joseph BRAHIC *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Florian BERNARD (*CEEA*), Thierry BOUTET (*CCI Montluçon-Gannat*), Cyril BROCHIER *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Laurent CHOBIRON (*CEEA*), Jean-Louis DACOSTA (*animateur filières CEEA*), Pascale DESCHAMPS (*ONF UT Sud Allier*), Marcelle DESSALE *(Présidente CC -SCB, Maire de Veauce),* Julien GOLOMB *(Etudiant-stagiaire charte forestière),* David GOUBET (*ETF Avenir Forêt*), Jean-François HENRY (*Maire de Vicq),* Benjamin MASSARDIER (*URCOFOR Auvergne Limousin*), Jean-Claude MAGOT (Vice-*président CC-SCB, Maire de Lalizolle*), Sylvie MONIER (Mission Haies Auvergne, URFA), Clément OGER *(Etudiant-stagiaire charte forestière),* Jean VERNADAT *(Actionnaire SNBA, Gérant BEA),* Cyril WINTENBERGER (*SDE 03*).

Suite à l'accueil de Jean-François Henry, Maire de Vicq, nous avons débuté l'atelier par une brève présentation de la Charte Forestière, du combustible bois et de la ressource forestière du territoire de la communauté de communes. Le débat a ensuite été ouvert sur une possible structuration locale de filière :

- *Sur quels types de projets doit-on s'appuyer ?*
- *Comment encourager les débouchés ?*
- *Les utilisations concurrentes du bois-énergie*
- *Interdépendance entre bois-énergie et bois d'œuvre*
- *Quelle volonté politique, à quelle échelle ?*
- *Le rôle de la collectivité*
- *Pourquoi mutualiser l'approvisionnement ?*
- *Comment mutualiser la gestion et l'animation*
- *L'articulation entre les divers documents d'orientation, études d'approvisionnement menées*

La communauté de communes a déjà, à son échelle, un rôle moteur concernant le bois-énergie : la mise en place d'une chaudière à granulés dans le relais d'assistantes maternelles et les études concernant le projet de plate-forme de Target sont de bons exemples de son implication.
La communauté de communes reste avant tout à l'écoute des petits propriétaires qui voudraient mieux gérer leur forêt, mais peut faire prendre conscience que le bois peut être valorisé, entre autres en bois-énergie, toujours dans la limite de ses moyens.
Il a été souligné que, pour ce faire, il faudrait construire des chaufferies bois et donc créer une demande. Si les fournisseurs de matière première ne sont pas encore locaux, ils le deviendront

avec le temps. La filière d'approvisionnement s'est professionnalisée et une partie des fournisseurs sont maintenant capables de répondre à un cahier des charges précis.

De manière générale les élus s'engagent à préparer le terrain pour une éventuelle structuration locale. Mais l'heure est plutôt à l'observation des tendances qui vont se dégager. De leur côté, le département ou la région encouragent la filière bois et la prospective va dans ce sens. Le bois énergie est considéré comme un combustible issu du bois d'œuvre. Or ce dernier reste dépendant de la loi du marché.
Il est à noter qu'il y a de moins en moins de scieurs ou autres entreprises de première transformation du bois, les départs à la retraite et le rachat par des grands groupes diminuant le nombre d'interlocuteurs.
La communauté de communes considère qu'elle ne peut pas être seule dans cette dynamique de bois énergie et que ceci passe forcément par une synergie avec d'autres territoires. Reste à savoir lesquels ?
Par ailleurs, les collectivités et EPCI ont besoin d'un accompagnement et les partenaires leur échappent pour le moment. Dans ce sens, une concertation mise en place par ces derniers (URCOFOR, CRPF…) devrait pouvoir apporter une réponse dans un avenir proche en termes d'approvisionnement et d'animation.

Valorisation de la ressource en bois-énergie

A l'heure actuelle, la quasi-totalité du bois issu de la forêt domaniale des Colettes et qui pourrait être valorisé en bois-énergie, est déjà valorisé en bois bûche. Dans les taillis sous futaie en phase de conversion, beaucoup de bois issus des jeunes peuplements partent en bois énergie. Les produits commercialisés trouvent tous preneur, et les exploitants sont à la recherche de bois. La ressource, en cas d'augmentation de la demande, se trouvera principalement en forêt privée, puisque le taux de prélèvement du bois sur les 10 dernières années atteint déjà 75 % en forêt domaniale (pour 30% en forêt privée) et que la totalité des connexes de scieries sont déjà valorisés. Il apparaît essentiel que l'exploitation soit raisonnée et surveillée pour ne pas épuiser la ressource.
L'ONF précise que pour orienter le prélèvement en forêt privée, il faut effectivement résoudre des problèmes liés à l'accès et surtout au nombre ; un des objectifs de la charte forestière est d'initier une telle dynamique. La desserte doit donc être améliorée et le regroupement encouragé.

Les habitants, y compris un certain nombre de propriétaires forestiers, conçoivent parfois mal de voir disparaître une parcelle de forêt, qui par la force de l'habitude leur semblait figée, à préserver. L'idée de gestion de la forêt appelle donc nécessairement à une sensibilisation.

Bois dans la construction

Les participants tiennent à rappeler la dépendance du bois-énergie vis-à-vis du bois d'œuvre. Tout en tenant compte du potentiel en bois-énergie local, la production de bois d'œuvre reste à privilégier.
La filière de la construction utilisant du bois semble se heurter à un problème qui réside dans le manque d'opérateurs d'importance en Auvergne. Lors du choix d'un site d'implantation d'une infrastructure dédiée à la construction bois, le territoire peut par exemple éprouver des difficultés à se positionner. Il faut développer et améliorer les synergies et les partenariats entre les industriels locaux et des acteurs économiques comme le comité d'expansion économique.
Il est précisé, à ce titre, que la priorité de la communauté de communes n'est pas de proposer des infrastructures. Elle souhaite aider les entreprises présentes sur son territoire à se développer, avant d'attirer de nouvelles activités.

Toute tentative de « réappropriation » et d'accompagnement du territoire de ce point de vue, réclame non pas juste de postuler un changement, mais de mener des politiques publiques allant dans ce sens. Car s'il n'y a pas de fabricants d'ossature ou de bardage, la filière ne peut décoller.

Commentry

Des informations ont été apportées sur le projet qui se monte à Commentry, porté par Poweo, et qui aura, en cas de réalisation, avoir une incidence certaine sur le territoire de par sa taille. De 18 000 tonnes de bois consommées pour le bois énergie à l'échelle du département de l'Allier, on passe à 163 000 tonnes uniquement pour ce projet.

La possible future chaufferie consommerait 70 % de plaquette forestière et 30 % de connexes de scierie dans un rayon de 150 km. Poweo est donc intéressé par les initiatives locales susceptibles de répondre à la demande.

Il a été précisé qu'une plate-forme ouverte devrait être construite à proximité de la centrale, où les chaufferies des alentours pourraient venir s'approvisionner. Celle-ci pourrait, selon les participants, stabiliser les prix du combustible ou les accroitre de manière substantielle. Tout en sachant que la contractualisation de l'approvisionnement se fera au moins sur 10 ans. Un opérateur unique gérera à la fois l'approvisionnement et la gestion de la centrale et de la plate-forme.

Quelques remarques ont néanmoins été faites concernant les effets de la demande en bois engendrée par cette chaufferie. Dans ce cadre il est nécessaire d'être vigilant par rapport au recoupement des zones d'approvisionnement de différents projets.

Valorisation des haies du bocage

La Mission Haies Auvergne réalise actuellement une étude en faveur de la sauvegarde et la gestion des haies bocagères. Son travail auprès des agriculteurs avec la FD CUMA ou auprès des élus

consiste à valoriser cet élément structurant le paysage. En effet les efforts consentis par les agriculteurs font figure d'exemple quant à la mutualisation de leurs moyens.
Les haies contribuent à la dépollution et peuvent être valorisées en bois-énergie. Il est souvent question d'auto-consommation, mais l'exemple est donné de la Limagne où, avec 5 km de haies, une commune a pu être chauffée. Cela offre des perspectives intéressantes pour le territoire de Sioule, Colettes et Bouble.

La communauté de communes porte de l'intérêt à cette initiative, qui nécessite néanmoins de plus amples données économiques.

C. Second Comité de pilotage

Compte rendu du deuxième comité de pilotage
Elaboration de la Charte Forestière de Territoire
Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble
20 juin 2011 – 18H00 – Salle des Fêtes d'Ebreuil

Présents :
Marie-Laure BELLEMIN-BESSE *(PEFC auvergne)*, Dominique BIDET *(Vice-président CC-SCB, Vice-président CG03, Maire de Bellenaves)*, Gérard BOISSONNET *(Maire de Louroux-de-Bouble)*, Joseph BRAHIC *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Cyril BROCHIER *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Jean-Pierre BRUN *(Administrateur FDC)*, Jean BUVAT *(Fédération Départementale des AAPPMA)*, Jérôme DAFFIX *(DDT 03)*, Pascale DESCHAMPS *(ONF UT sud-Allier)*, Marcelle DESSALE *(Présidente CC-SCB, Maire de Veauce)*, Christian GLODT *(Adjoint Echassière, Vice-président CC-SCB)*, Julien GOLOMB *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Alain GUILLAUMIN *(Maire de Monestier)*, Jean-François HENRY *(Maire de Vicq)*, Serge LEJEUNE *(Maire de Chouvigny)*, Jean-Claude MAGOT *(Vice-président CC-SCB, Maire de Lalizolle)*, Jean-Luc MARANDON *(Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier)*, Cédric MAVIEL *(Fustier)*, Alain MELON *(Maire de Chezelle)*, Clotilde MEYRONNEINC *(DRAAF Auvergne)*, Frédéric MONTGIRAUD *(Maçon)*, Xavier MONTAGNY *(CRPF)*, Jean-Paul NEBOUT *(CRPF)*, Clément OGER *(Etudiant-stagiaire charte forestière)*, Philippe du VIVIER *(Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier)*.

Pour rappel, voici le cadre dans lequel s'inscrivait ce deuxième comité de pilotage :

COPIL n°1	Lancement de la Charte Forestière de Territoire
Elaboration du diagnostic	Travail de terrain et recueil de données
Ateliers thématiques	« Tourisme et Forêt », « Bois-énergie » et « Desserte ». Synthèse des besoins exprimés
COPIL n°2	**Validation du diagnostic et des axes de travail**

Elaboration du programme d'actions	Prospection de porteurs de projets potentiels
COPIL n°3	Validation du programme d'actions

Le but de ce comité de pilotage était donc de rediscuter si nécessaire et valider le diagnostic établi ainsi que les axes de travail en découlant. Les actions, quant à elles, sont en cours d'élaboration à partir de ces axes.

La séance a été introduite par madame Dessale, présidente de la communauté de communes. L'intercommunalité est très impliquée dans le développement du tourisme en forêt. Les parcours de course d'orientation, le parc aventure en hauteur, le sentier pédagogique réalisé en collaboration avec l'ONF ainsi que le futur jeu de piste en sont de bons exemples. D'autre part l'étude concernant la plate-forme de Target, afin de trouver une solution pour le retraitement des déchets du bois, montre son investissement dans la filière bois. La communauté de communes est prête à aider au développement de cette dernière, dans le respect de la forêt.

Diagnostic

Le diagnostic effectué de janvier à juin 2011 se veut le plus exhaustif possible. Cependant, l'objectif était, dans le cadre de cette réunion, de le restituer afin de distiller les éléments-clefs qui permettront au COPIL de déterminer les orientations à prendre. Durant cette étude, près de **100 personnes** ont été sollicitées lors des 4 réunions et ateliers organisés et **50** ont été rencontrées lors d'entretiens individuels.
Le *contexte social* de ce travail a tout d'abord été rappelé : le territoire possède un certain nombre d'entreprises (251) et d'associations (160 dont environ **40** en lien direct ou indirect avec la forêt ou les milieux naturels) qui le font vivre. **11 entreprises** travaillent dans le domaine de la filière forêt-bois; elles représentent environ **80 emplois**. Par ailleurs, des emplois plus indirects sont induits dans le domaine touristique. La communauté de communes est à proximité des bassins d'emploi de Clermont et Vichy et attire de nouvelles populations (solde migratoire : **+ 1,4 %** entre 1999 et 2007).
Cela est encouragé par le *cadre naturel accueillant et varié*. Des outils de protection ont d'ailleurs été mis en place (sites Natura 2000 des Gorges de la Sioule, de la forêt des Colettes, Espaces naturels sensibles). Ces sites représentent près de **1 800 ha**, soit **6,5 %** de la surface communautaire. La

valorisation de ce patrimoine est également un point fort qui se traduit par le développement d'infrastructures d'accueil. Pourtant, *la fréquentation de ces sites ne semble pas à la hauteur des potentialités*. Bien que ces dimensions de protection et d'accueil du public soient importantes, *la fonction de production se révèle fondamentale* pour favoriser une gestion durable de la forêt. Un tour d'horizon des caractéristiques de la forêt du territoire a été réalisé.
Les peuplements sont majoritairement **feuillus** (70 % de la surface) et les essences dominantes sont le chêne, et dans une moindre mesure le hêtre. Dans les peuplements résineux, le Douglas est largement dominant. Les *forêts publiques* (domaniales et communales) sont toutes dotées de plans de gestion et le prélèvement de l'accroissement y est important (environ 75 % de la croissance annuelle en volume de la forêt est prélevée et ce chiffre est en augmentation). A contrario, la structure foncière hétérogène de *la forêt privée* induit une récolte plus faible et une intensité de gestion moins élevée (environ **40 %** de la surface forestière privée est dotée d'un **document de gestion durable**). Son potentiel ne semble donc pas mobilisé à sa juste valeur. D'autre part, *l'accessibilité insuffisante des parcelles* freine également la valorisation de cette ressource.
Le territoire est doté d'entreprises et d'artisans qui exploitent et transforment le bois. Cependant, les circuits économiques complexes de commercialisation des bois rendent difficile l'évaluation des flux de matières (importations et exportations). L'offre et la demande locale semblent tout de même *déconnectées*.

Cet exposé a donné lieu à des questions d'ordre technique concernant la voirie ou encore les taux de prélèvement. Ceux-ci ont été explicités. Le diagnostic a été approuvé (22 voix pour et 1 abstention).

Axes de travail

Les enjeux de cette charte sont ceux d'un **développement durable et harmonieux de la forêt en lien avec le territoire** de la communauté de communes et une meilleure utilisation locale du bois. On a donc des enjeux sociaux, environnementaux et économiques complémentaires.

De ces enjeux, ont été définis des axes de travail qui, eux-mêmes, déboucheront sur des actions concrètes. Les actions sont en train d'être élaborées et seront discutées en vue d'une validation lors du prochain COPIL. Pour ce faire, la validation des axes de travail était essentielle.

Cinq « axes de travail » ont ainsi été soumis successivement à l'approbation des participants.
Les échanges ont mis en lumière quelques demandes de précisions et observations.
Les participants ont notamment exprimé les difficultés qu'ils avaient à évaluer les retombées économiques des axes de travail retenus, dans la mesure où les attentes des entreprises étaient peu présentes.

Les raisons pour lesquelles la forêt souffre d'un certain retard dans sa gestion ont été également brièvement présentées et replacées dans un contexte historique. C'est bien la **continuité dans la gestion** qui importe ; et en cela réside l'avantage de la forêt domaniale. La forêt locale, à l'image de la forêt auvergnate en général, a été reconnue comme étant globalement sous-exploitée. Certains ont souhaité réaffirmer la nécessité de quantifier davantage les données sur les flux de bois afin de faciliter des ébauches de projets. La **possibilité des entreprises de s'approvisionner** apparaît comme un des freins à la mobilisation d'une ressource et des compétences locales.
Toujours en ce qui concerne le rôle de production de la forêt, il a été répété qu'il convient, pour l'heure, de **donner la priorité au bois noble**, le bois d'œuvre, par rapport à la valeur énergétique du bois. Cette dernière reste néanmoins non négligeable d'un point de vue de la ressource, et de l'évolution des débouchés à moyen terme.
A également été mentionné par l'ONF le fait que la forêt avait beaucoup été décrite dans ses dimensions de production et d'accueil du public, mais qu'il ne fallait pas négliger la **préservation des milieux naturels** en tant que telle.

Les chargés de mission de la Charte ont répondu aux questionnements divers des participants, apporté certaines précisions (sur la méthodologie employée, les données présentées et sur la vocation de la Charte). En particulier, ils ont expliqué l'intérêt et la pertinence du choix de la hiérarchie adoptée entre les axes de travail.
Ils se sont engagés à prendre en compte les remarques des participants dans la phase suivante de l'élaboration de la Charte.
Madame Dessale a tenu à ajouter que si la communauté de communes cherchait des porteurs de projet, ceux-ci relèveraient bien plus de l'artisanat que des grosses industries. L'objectif est avant tout d'**accompagner les entreprises présentes** sur le territoire à pérenniser et développer leurs activités.

Voici les 5 axes qui ont été retenus à l'issue de la discussion :

1. *Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour des différents usages de la forêt*

2. *Améliorer l'accessibilité de la forêt*

3. *Dynamiser la gestion durable de la forêt privée*

4. *Susciter l'appropriation du bois en tant que matériau et combustible, au service des entreprises*

5. *Valoriser et préserver les milieux naturels*

Une **description synthétique** des éléments ayant mené à l'affirmation de chacun des axes est faite ci-après. Elle permet de comprendre en quoi les axes répondent aux enjeux du territoire.

1

Au fil de l'élaboration du diagnostic est apparu le besoin de **sensibiliser les élus et les différents usagers de la forêt** à la gestion forestière durable et à la valorisation du bois.
Le **manque d'interaction** entre les professionnels du bois, les autres usagers et les élus a mis en exergue la nécessité d'engager des actions **de sensibilisation et de communication** afin de faire émerger une réelle culture forestière.

2

La gestion forestière implique **une desserte et une voirie de qualité**. Mais pour concilier toutes les activités ayant lieu en son sein (chasseurs, randonneurs, ETF, transporteurs…) et **limiter les conflits d'usage**, il semble nécessaire de prendre différentes initiatives : **schéma de desserte forestière** pour mieux structurer le réseau actuel en forêt privée, charte de bonne pratique, conférence annuelle des acteurs.

3

Le troisième axe de travail proposé est celui de la dynamisation de la gestion durable de la forêt privée. Il a pour objectif de répondre à **l'inégale valorisation de la forêt privée** en apportant des solutions aux problématiques que celle-ci rencontre. Une des actions proposées est la suivante : renforcement de l'**animation et conseil aux propriétaires** par un technicien du CRPF spécialement détaché sur le territoire (*Plan de développement de massif*). Celui-ci organisera des visites individuelles, des réunions et des formations. Ce travail se fera en lien étroit avec les professionnels de la forêt.

4

La ressource en bois reste aujourd'hui insuffisamment valorisée localement.
L'idée d'**appropriation** des problématiques du bois renvoie à la volonté de faire naître progressivement une sensibilité à l'utilisation du bois chez les acteurs du territoire. Cette action viserait dans une large mesure les collectivités, qui, à travers les initiatives valorisant le bois qu'elles sont susceptibles de porter, peuvent jouer un rôle moteur. Chaque type de bois possède ses **utilisations privilégiées** (bois d'œuvre, d'industrie, de chauffage). Semblablement, chaque type d'utilisateur de bois de chauffage, dit « bois-énergie », réclame le combustible le mieux adapté.
Le potentiel énergétique local du bois réside principalement dans la **bûche** et la **plaquette forestière**. Quant au bois envisagé comme matériau, il s'agirait de promouvoir l'utilisation du **bois dans la construction**.

5

La communauté de communes est riche des **paysages et milieux variés** qui lui confèrent son identité : le bocage, l'openfield avec la grande culture, et la forêt. Le massif domanial des Colettes joue un rôle structurant au cœur du territoire, avec plusieurs grands bois privés satellites. Les Gorges de la Sioule délimitent le territoire au sud.
La préservation des **milieux naturels** (flore, faune, cours d'eau…) et **sites remarquables** est un enjeu important de la charte. Cette préservation passe autant par une **valorisation** respectueuse de l'environnement, que par le maintien de la **qualité des aménagements** de loisir et découverte en forêt domaniale.
A titre d'exemple, un travail pourrait être réalisé sur **la haie** d' « enrichissement », aux fonctions

multiples : faire du bois de feu tout en préservant l'écosystème.

2. LISTE DES CONTACTS

TOURISME (liste non exhaustive)

ORGANISME-BASE	NOM - FONCTION	COORDONEES	RENCONTRE
Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) A Ebreuil	Marc Estève; Directeur	Tél. : 04.70.90.78.30 / 06.32.84.29.55 Mél : smat3@wanadoo.fr	Entretien le Lundi 2 Mai à Ebreuil : bureaux du SMAT Présent à l'atelier.
	Jean-Christophe Thénot; Musée Wolframines	Tél. : 04.70.90.44.99	Par téléphone
	Nicolas David; Animateur Vert Plateau	Tél. : 04.70.58.30.48 Mél : levertplateau@yahoo.fr	Entretien et visite le Lundi 2 Mai au Vert Plateau
	Pascal Pinel; Chargé itinéraires rando		Entretien le Jeudi 5 Mai à Ebreuil : bureaux du SMAT
	Thibaut Wyon ; Contrat Territorial, SAGE Sioule…	Tél. : 04.70.90.78.30	Entretien le Vendredi 8 Juillet dans nos bureaux à Lalizolle
CNSB-Alphéa A Ebreuil	Luis Gonzalez ; Gérant du PAH Natura'Bosse	Tél : 04.70.90.46.71 / 06.99.76.21.21 Mél : cnsb2@orange.fr	Entretien le Jeudi 5 Mai au PAH de Natura'Bosse (Mont'Oz'Arbres).
Office de Tourisme	Marc Dietschi; Directeur de l'OT intercommunal	Tél.: 04.70.99.77.55 (Ebreuil-CC SCB) 04.70.58.39.75 (Bellenaves) Mél : otebreuil@wanadoo.fr bellenavestourisme@wanadoo.fr	Entretien le Mardi 3 Mai au domaine des grandes côtes à Target. Présent à l'atelier
	Nathalie, Responsable OT Ebreuil		Entretien et rencontre tout au long du stage.
	Ophélie, Responsable PIT Bellenaves		Entretien et rencontre tout au long du stage.
Pays de Vichy – Auvergne	Jean-Denis Faure ; **Chargé de mission valorisation du patrimoine et éco-construction**	Tél. : 04 70 96 57 33 Mél : patrimoine@pays-vichy-auvergne.fr	Entretien le Vendredi 29 Avril à Ebreuil puis par téléphone périodiquement.
	Estèle Rival : **Chargée de mission InterSCoT et accueil d'actifs**	Tél. : 04 70 96 57 15 Mél : interscot.pays@pays-vichy-auvergne.fr	
Fédération Allier Nature		Tél. : 04.70.34.69.49 Mél. : alliernature@orange.fr	Par téléphone
Environnement et Protection (divers)	Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne	Tél. : 04.73.36.39.79	Apparemment peu concernés sur le périmètre
	Maison des Oiseaux du Haut-Allier	Tél. : 04.71.77.43.52	
	Espace Nature du Val d'Allier	Tél. : 04.70.44.40.99	
	Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA)	Tél. : 04.70.42.89.34	
	Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne	Tél. : 04.73.63.18.27	
Les amis des viaducs du Val de Bouble	Jean Martin ;Vice-président	Tél. : 06.12.14.14.22 Mél : jeanmartin03@orange.fr	Entretien réunion sur les viaducs du Val de Bouble le Vendredi 29 avril. Présent à l'atelier.
Fédération Française de Rando Allier 03	Michel Gabard	Mél : sentiers@ffrandonnée.fr	Par téléphone Présent à l'atelier.
Comité départementalde Cyclo-Tourisme	Chantal Vernois (cyclotourisme)	Tél. : 04.70.45.96.79 / 06.64.42.92.29 Mél : chantal.vernois@orange.fr	Par téléphone (Mme Vernois et M. Jean Serre) Présente à l'atelier Tourisme.

Allier 03 + VTT			
	Daniel Dionnet, resp. VTT Ligue Auvergne	Tél. : 04.73.52.14.67 Daniel.dionnet@sfr.fr	Au téléphone
CG 03	CDESI, Sports de nature Anciennement Loïc Martinet	Tél. :04.70.35.72.65 Mél : martinet.l@cg03.fr	Entretien le lundi 3 Mai à Moulins, Conseil Général de l'Allier. Présents à l'atelier.
	Pascale Minois PDIPR	Mél : minois.p@cg03.fr	
Centres équestres	Olivier et Elodie Vallet : Hippos	Tél. : 04.70.90.77.52/ 06.15.30.26.38	Entretien le Lundi 3 Mai à la carrière du Club à Ebreuil.
	Club de randonnées équestres des Rocs de la Serre	Tél. : 04.70. 90.10.02 / 06.82.04.92.91	Entretien le Lundi 3 Mai au Domaine de la Serre
	Alexandre Marinho, Responsable tourisme équestre de l'Allier.	Tél. : 04.70.99.06.02	
Hébergeurs	Association des Hebergeurs « Rencontres avec le Val de Sioule » : Marc Dietschi, Pierre et Patricia Laederich	Tél. : 04.70.58.57.23 Mél : lormet@wanadoo.fr	Multiples entretiens et rencontres informels
	Dorothée Altehlr (membre des l'asso. Rencontres avec le Val de Sioule). Château de la Sauvatte à Tronget	Tél. : 06.60.29.71.88 Mél : info@sauvatte.eu	
	Parc résidentiel de Loisir de Lalizolle	Tél. : 04.70.90.44.47 Mél : camping.gites.chalets@wanadoo.fr	
	Les « Cabanes des Combrailles ». A Saint-Gervais d'Auvergne en forêt des Combrailles. Fuste et cabane dans les arbres. Michel PORTIER et Nathalie NENOT	Tél. : 06.73.45.23.43 info@cabanesdescombrailles.fr	Au téléphone. Ne nous sommes pas rendus sur place.
Chasse	Valérie Lorca ; Fédération Départementale de Chasse Allier	Tél. : 04.70.34.10.00 Mél. : v.lorca@fedechasse03.com	Par téléphone le Vendredi 27 Mai
	Michel Desmaison : ACCA de Lalizolle	Tél. : 04.70.90.45.69	
	Guy Echegut : ACCA à Nades Xavier Grobost : ACCA à Naves Jean-françois Gargent : ACCA à Sussat Guy Brun : ACCA à Bellenaves Bernard Roumy : ACCA à Chouvigny Jean-Paul Guyot : ACCA à Ebreuil …	…	
Associations diverses du territoire	Eric Barthoux, association « Randonnée des Colettes ». Organise rando en quad 1 fois/an	Tél. : 06.10.75.44.23 ericbart@club-internet.fr	Au téléphone début mai 2011
	Monsieur Viver, « Pays de Lisolle » (Lalizolle). Intéressés par toute démarche de valorisation du patrimoine et des pratiques (présents et passés) de la	Tél. : 04.70.90.38.89 viviermi@club-internet.fr pays.lisolle@gmail.com	Prévenus mais non présents à l'atelier Tourisme. M. Vivier nous a orientés vers Serge Ferrandon (cf. contact)

	forêt.		
	Didier Marembert, Association de sauvegarde du patrimoine de Coutansouze.	Tél. : 06.26.62.29.50	Entretien au téléphone le 4 mai 2011. Randonnées dans la forêt des Colettes, parties domaniale et communale (visites des anciens lavoirs…)
	Romain Sastre-Garau, « Pentraid »	Mél : sastregarau@orange.fr	Echange de courriels. Appel reçu le jour de l'atelier Tourisme (intérêt montré) pour décliner.

ORGANISME-BASE	NOM-PRENOM	COORDONNEES	RENCONTRE
Comité Interprofessionnel du Bois-Energie	Laurent Meyroneinc; Directeur Zone Sud Revalorisation Bois Matière (RBM), membre de Auvergne Bois Combustible (ABC)	Tél. : 04.90.04.30.00 06.16.76.58.87 Mél : laurent.meyroneinc@sita.fr	Entretien à la SITA de Langeac le lundi 30 Mai.
	Pierre Besson ; Chargé de mission Bois-Energie à l'ADUHME 63	Tél. : 04.73.42.30.90 Mél : contact@aduhme.org	Par téléphone le lundi 23 Mai
	Serge Defaye; Directeur CIBE, Directeur cabinet d'étude Débat, Membre du comité opérationnel du grenelle de l'environnement sur la «forêt ».	Tél. : 05.53.31.09.33 / 06.72.76.47.99 Mél : snc.debat@wanadoo.fr	Long entretien téléphonique le 28 Juin 2011
Auvergne Promobois à Lempdes, Site de Marmilhat, Maison de la forêt et du bois	Marie-Paule Chazal : Déléguée générale	Tél. : 04.73.98.71.10 Mél : auvergne.promobois@wanadoo.fr	Entretien le mercredi 1er Juin à la maison de la forêt et du bois
Scierie Fernier S.A.S	Florent Dubonnet ; responsable	Tél. : 04.70.90.72.27 Mél : scierie-fernier@wanadoo.fr florent.fernier@orange.fr	Entretien le lundi 6 Juin sur site à Ebreuil
SNBA/ Merranderie Boutes	Jean-Yves et Jean-Pierre Vernadat ; père /fils ; retraité/directeur de SNBA	Tél. : 06.71.34.74.06	Entretien mercredi 1er Juin sur la plateforme de stockage de l'entreprise Boutes/SNBA à Marcenat
Artisans, entreprises du bois	Tradition Bois Bourbonnais à Louroux-de-Bouble	Tél. : 04.70.90.93.12 / 06.98.00.88.18 Mél : tradibois.bourbonnais@yahoo.fr	
	Cedric Maviel ; Artisan Charpentier, Fustier à Nades	Tél. : 04.70.32.42.41 / 06.60.65.61.97	Entretien à Nades, à son domicile, Jeudi 16 Juin
	Van Uxen, Bois de chauffage	Tél. : 06.50.53.82.14 Mél : celfred@hotmail.fr	Entretien téléphonique le Mardi 7 Juin
CAPEB Auvergne (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)	Dominique Henault, diplôme du Centres d'études supérieures d'aménagement 1980	Tél. : 04.73.25.33.69	Entretien téléphonique le 15 juin 2011
Point Info Energie	Mr Appaix ; Conseil énergie pour les particuliers au Pact Arim de Montluçon	Tél. : 04.70.28.77.46	
	C.Wintenberger, Technicien Energie au SDE 03	Tél. : 04.70.46.87.39 / 06.73.88.96.68 Mél : cyril.wintenberger@sde03.fr	
ADEME	Jacques Passavy	Tél. : 04.73.31.52.93 Mél : jacques.passavy@ademe.fr	Entretien téléphonique le Vendredi 13 Mai
Poweo, projet de Commentry	Jerôme Moret ; Ingénieur en charge du projet	Tél. : 01.73.78.31.26 / 06.16.80.07.08	
FD CUMA	Arnaud Dubois ; Animateur	Tél. : 04.70.44.11.62 Mél : fdcuma03@wanadoo.fr	Entretien le Lundi 16 Mai dans les bureaux de la FD CUMA à Moulins
Mission Haies Auvergne	Sylvie Monnier	Tél. : 04.73.96.51.88 Mél : missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrançaise.com	Présente à l'atelier Entretien avec son collègue Nicolas Mousserin au téléphone, 31 mai 2011
CAUE	Mme Marie Jeanne : Architecte conseil	Tél. : 04.70.20.11.00	Entretien Mercredi 25 Mai
Architectes	SCPA Perrin Recoules (Moulins). Maître d'œuvre école maternelle Ebreuil	Tél. : 04.70.47.70.70 Archi.pr@wanadoo.fr	Entretien fin juin 2011
	Etienne Guéret (Saint-Pourçain). Maître d'œuvre Vert Plateau (Bellenaves)	Tél. : 04.70.45.82.49	Tentative d'appel fin juin 2011. M. Guéret était décédé.
Fabricant de chaudières Compte-R	Richard Mielcarek ; représentant	Tél. : 06.71.27.87.28 Mél : richard.melcarek@compte-r.com	
Formation aux métiers de la filière bois	Philippe Audebert ; formation bâtiment à énergie positive et construction bois à l'IUT de montluçon	Tél. : 04.70.02.20.66 Mél : audebert@moniut.univ-bpclermont.fr	Entretien téléphonique le 14 juin 2011

	Joël Garmy ; Lycée Cusset, plateforme Forbois@uvergne	Tél. : 04.70.97.89.75 / 06.80.07.06.49	
CEMAGREF (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement)	Christophe Chauvin, ingénieur-chercheur, gestion intégrée des forêts	Tél. : 04.76.76.27.72	Entretien (long) téléphonique le 6 juin 2011.
Coopératives forestières	Unisylva : Benoit Rachez ; Directeur adjoint	Tél. : 04.73.98.71.11 Mél : brachez@unisylva.com	Entretien téléphonique le Mardi 7 Juin.
	François Remond ; Technicien Forestier Ouest Allier à Unisylva	Tél. : 06.15.38.52.33	Entretien dans nos bureaux, le lundi 6 Juin.
	David Laurent ; Technicien Forestier Est Allier à Unisylva (Montagne Bourbonnaise)	Tél. : 04.70.58.60.59 Mél : DLAURENT@unisylva.com	
	CFBL : Nicolas Alizert ; responsable agence et gestion sylviculture	Tél. : 06.33.96.92.53	
	Philippe Thomas ; Exploitant	Tél. : 06.86.17.81.97	

Structures accompagnantes

CRPF	Jean-Paul Nebout ; Directeur CRPF Allier et tuteur principal	Tél. : 04.70.44.70.89 Mél : moulins@crpf.fr	Rencontres : 18 Avril présentation à Ebreuil, Entretiens les 2 et 16 Mai, 15 Juin, 1er Juillet à Moulins, Atelier et copil : 6 Mai Atelier Tourisme à Bellenaves, 20 Juin 2nd copil à Ebreuil Suivi continuel par mail et téléphone.
URCOFOR	Marie Forêt ; Chargée de mission	Tél. : 04.73.98.70.98 / 06.11.45.20.31 Mél : cofor63@yahoo.fr	Entretien le 18 Avril, suivi continuel par mail et téléphone Présente à l'atelier Tourisme&Forêt.
	Benjamin Massardier ; Chargé de mission Bois Energie	Tél. : 06.10.78.76.55 Mél : benjamin.massardier@communesforestières.org	Entretien le 24 Mai, suivi par mail et téléphone Présent à l'atelier Bois Energie.
ONF	Pascale Deschamps	Tél.: 04.70.90.47.17 Mél : pascal.deschamps@onf.fr	Entretiens mercredi 4 Mai, vendredi 20 Mai. Suivi par mail et par téléphone Présente à l'atelier Tourisme (délégation), Desserte, Bois-Energie et 2nd Copil
	Florian Drouard, chargé de terrain ONF		Rencontre sur le site N2000 de la carrière de kaolin, début juillet. Souhaite être informé de l'avancée de la Charte (lui adresser CR du copil)
	Cyrille Le Bihan, responsable Environnement et Tourisme. Anime le site Natura 2000 des Colettes	Tél. : 06.34.55.09.77 / 04.70.47.23.55	Informations obtenues sur le FEDD
CC-SCB	Marcelle Dessalle ; Présidente Laure Vincent ; Agent de développement	Tél. : 04.70.90.76.76 Mél : sioulecolettesetbouble@wanadoo.fr	Suivi continuel, multiples rencontres Elus présents aux ateliers

Institutions et structures diverses départementales et régionales

DRAAF Auvergne	André Charles Clotilde Meyronneinc; Chargés de mission Pôle Forêt Bois Biomasse	Tél : 04.73.42.14.40 Mél : andre.charles@agriculture.gouv.fr	Entretien dans les bureaux de la DRAAF sur le site de Marmilhat à Lempdes le Mardi 24 Mai Présent au 2nd COPIL
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Bourbonnais	Philippe du Vivier	Tél. : 04.70.46.05.24 Mél : synd.forestier03@wanadoo.fr	

CCI Montluçon Gannat Porte d'Auvergne	Thierry Boutet; Chargé de mission Environnement-Sécurité-Développement durable	Tél : 04.70.02.80.22 / 06.45.41.08.74 Mél : t.boutet@cci-monlucon.com	Entretien à la CCI de Montluçon, le Vendredi 27 Mai Présents à l'atelier
	Joël Poix ; Président de l'entreprise Batisseo, élu référent au territoire Sioule, Colettes et Bouble	Tél. : 04.70.20.58.86 / 06.83.82.93.61 Mél : joel.poix@batisseo.fr	
CG Allier	Laurent Vacher; *S*ervice environnement ; Président SDE 03	Tél : 04.70.34.14.29	
	Jean-Pierre Barbes ; Directeur Agriculture et Forêt Laetitia Mounier, Ingénieure référente	Tél. : 04.70.34.41.18	
CEE Allier	Jean-Louis DA COSTA ; Responsable / Animateur Filières	Tél. : 04 .70.46.84.10 / 06.27.32.44.26 Mél : dacostajl@ceea-allier.com Tél. : 04.70.46.84.70 / 06.29.35.54.19 Mél : bernardf@ceea-allier.com	Entretien le Lundi 23 Mai dans les bureaux du CEEA à Moulins. Présents à l'atelier
	Florien Bernard ; Chargé de mission Prospection et Relations		

Bois ENERGIE – Bois CONSTRUCTION (liste non exhaustive)

Divers

SMAD Combrailles	Lucas Jacquard		
Mairie Saint-Germain-l'Herm	Jean-Nöel Mahault ; maire de Saint-Germain-l'Herm et forestier	Tél. : 04.73.72.00.56 Mél : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr	Entretien téléphonique le 7 juin 2011
UNSS	Mme Marielle Croenne	Tél. : 06.70.14.60.48 Mél : croenne.mj@wanadoo.fr	
Journaliste	Mathilde Demarque ; correspondante à Bellenaves et responsable au musée de l'automobile.	Tél. : 06.73.33.20.59 Mél : mathilde.demarque@aliceadsl.fr	
Personnes ressources	Serge Ferrandon, ex-maire de Louroux de Bouble, rédigeant un livre sur le passé de la forêt des Colettes	Tél. : 04.70.90.47.85	
	Elizabeth Mincer, châtelaine de Veauce	Tél. : 04.70.58.53.27	
Association SOURCE	Sylviane Piedallu – chargée de communication. « Source » = Centre National de Ressources du Tourisme et du Patrimoine rural (Lempdes). Financeur de projets de développement touristique. Publication d'un ouvrage : « Tourisme et forêt »	Tél. : 04 73 98 13 17 Email : com@source.asso.fr	Entretien téléphonique fin avril 2011. Analyse, préconisations, travaillent avec la DATAR. Financent à travers le « Dispositif d'Observation et d'Analyse pour la professionnalisation des acteurs du tourisme et du patrimoine rural dans le Massif central », ou par à-coup. Sont preneurs de toute info concernant l'offre d'accueil du territoire.

3. COMPTE RENDUS D'ENTRETIENS

Par ordre chronologique

Compte rendu

J-P Nebout - CRPF

Discussion autour des problèmes de référent au sein de la Communauté de communes. Possibilité de s'adresser à M. Nebout (CRPF) mais aussi à Marie Forêt (Fédération Nationale des Communes Forestières – FNCOFOR).

M. Nebout a déjà initié deux chartes forestières, une en Montagne Bourbonnaise, qui a été une réussite et a abouti à une création d'emploi. Une à Tronçay, faite par un cabinet d'études, moins concluante.

Le but de notre action est l'approfondissement d'un certain nombre d'axes déjà déterminés. Selon le mode de fonctionnement suivant : 3 semaines de travail par « atelier », avec des ateliers *tourisme, bois énergie et bois construction*.
Le stagiaire d'AgroParisTech Nancy : Cyril Brochier, s'occupera d'un 4ème atelier où il se concentrera sur la proposition de services aux privés, notamment la voirie, etc.

Le rendu devra se faire sous la forme d'une production de fiches action. Des réunions rassemblant les acteurs devront être mises en place. Notre participation à l'organisation des Comités de pilotage (CoPil) est aussi demandée.
Au terme de notre action des porteurs de projets devront être identifiés, avec un équilibre entre privés et publics.

L'animation de cette Charte Forestière de Territoire (CFT) doit être pensée. Une mutualisation d'un animateur entre plusieurs Communautés de Communes peut/doit être envisagée.

Pour un meilleur suivi un prévisionnel du programme de la semaine est demandé chaque lundi.
Un rapport d'étape est demandé fin juin, le rapport final est demandé pour le 15 août.

A consulter :

- Circulaire concernant la mise en place de la charte forestière
- Code forestier

A contacter :

- Pascale Deschamps, ONF
- Estelle Rival, Pays de Vichy, anciennement à la Communauté de Commune.

Atelier Tourisme

Essayer de construire un schéma territorial de développement touristique : identification du champ de compétences de chacun. Poids, posture des différents acteurs ?

- Résumé
- Atouts touristiques
- Offre touristique
- Centres d'accueil, hébergements
- Identifier les intervenants (sphères privée / publique / associative aussi !)
- Qui fait quoi ? Quel public ?

Voir ce qui se passe et avoir une réflexion au niveau du Pays de Vichy (qui regroupe plusieurs CC -> pertinence d'un changement d'échelle)
Développement possible du tourisme en lien avec les zones Natura 2000 ?
Synthèse tourisme avec M. Nebout le 2 mai
Mise en place d'ateliers : le 6 mai 2011 dans la mesure du possible.

A consulter

- CDESI Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature http://www.cdesi-sportsdenature.fr/

Contact CDESI : Loïc Martinet au CG

Atelier Bois Energie

Evaluer la demande : se renseigner sur les projets des communes, des lycées privés ou public etc. Plaquettes ? Buches ? Granulés ? …
2 lycées de la région sont déjà chauffés.
Buche : se renseigner sur les expériences concluantes de valorisation de la buche : les petits artisans ? Clermont pas loin, existence d'un label bûche ?

Etat des lieux des consommations en énergie à base de biomasse.

Idéalement, établir une carte des consommations en kWh par commune (dans l'idée toujours de partir du marché).

A l'issue de notre stage : déjà réussite si on installe quelqu'un, un artisan sur le territoire ou qu'on développe (de manière pérenne) une activité existante.

A contacter

- Bertrand Lenoir (Directeur du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Allier)
- Monsieur Vacher (Conseil Général) : apparemment déjà contacté (collèges, lycées ?).

Atelier Bois Construction

Se renseigner sur le projet d'éco-quartier de M. Loïc Bidet (Maire de Bellenaves). Ce projet est potentiellement fédérateur et peut permettre de former des opérateurs.

L'attractivité de Clermont et de Vichy (bassins importants) pourrait permettre la création de lien entre urbain et rural.
En effet, « le bois, ça se vend dans les villes ! » (M. Nebout)
Quelques communes du territoire se trouvent non loin de l'autoroute.
(cf. théorie du développement endogène).

Estèle Rival (Pays Vichy-Auvergne)

Compte rendu entretien, 29 avril 2011, siège CC Ebreuil

- CNSB : au départ, contrat mixte. Le délégataire devait faire ses propres investissements.
  Obligation pour la CC de faire un gros équipement.
  Maintenant, indexation sur le chiffre d'affaires = contrat de location pur.
  3 tranches :
  - 1ère tranche si n'effectuait pas « tant »
  - 2e tranche : payait son loyer.
  - 3e tranche : droit à un bonus.

- Enjeu initial de la CFT : 1. Des PSG pour tout le monde > comportent des financements.
  2. la desserte (Cyril).
  Circuits (avec l'ONF), carrière des kaolins…

- Pays : aide matériellement, n'est pas dans l'investissement pur.
  La forêt fera l'objet du prochain contrat régional.

- La plateforme déchets bois : études Serge Defaye (cabinet Débat)
  1. Potentiel, état des lieux de SCB.
  2. Faisabilité économique de la plateforme.

  Partenariat public-privé. La collectivité investit, la société exploite.
  Il n'y avait pas les débouchés (Montluçon, la grosse entreprise non loin).

- Programme européen Leader. Contient une fiche « Valorisation de l'environnement », très peu utilisée.
- Le Pôle d'initiatives au bâti traditionnel et à l'éco-construction.
  - Patrimoine
  - Eco-construction

  Appel à projet européen. Vont essayer de faire financer une étude de faisabilité.
- Pays > création d'une filière locale : Pôle universitaire de Vichy.
- Chaque collectivité doit être inscrite dans un Pays pour pouvoir bénéficier des financements de la Région.
- Sentier pédagogique en forêt des Colettes (avec l'asso Braille & Culture, à Aigueperse)

1e phase : handicapés moteurs
2e phase : le faire évoluer sur des handicapés visuels et auditifs. (phases en sommeil à l'heure actuelle, depuis le détachement d'Estèle Rival au Pays)

- Comité d'expansion économique (l'ébéniste).
- Charte de qualité des travaux forestiers.

SMAT

1) Marc Estève, Directeur du SMAT Val de Sioule, RDV le lundi 2 Mai, 15h, bureaux du SMAT à Ebreuil :

La CC SCB entre pour 80% dans l'attrait touristique du Val de Sioule.
Grâce notamment au Massif des Colettes et aux gorges de la Sioule
Le SMAT a édité plusieurs cartes de randonnées payantes. Et un topo guide agréé FFRandonnée.

Les conventions :

- Avec l'ONF il n'y a pas de réels retours de leur part.
  Au début le SMAT rémunérait l'ONF pour entretien du balisage => c'est révolu !
  Dorénavant le SMAT s'adresse à des prestataires privés pour l'entretien.
- Avec les privés pour l'instant tout se passe bien grâce à Pascal Pinel qui a fait du bon travail en démarchant les propriétaires un par un.

Les retours sur les réseaux de sentiers randonnée :

- Par exemple M.E. est à deux doigts de retirer la carte du réseau VTT parce que les retours sont très négatifs, notamment de la part des gens fréquentant le Vert Plateau.
- La clientèle équestre est difficile à capter, c'est un monde un peu à part. Peu de cavaliers qui fréquentent les sentiers donc peu de retours positifs. Ils ont leur propre carte etc.
  Il y a un gros effort à faire sur la communication (difficultés avec l'ALT).
- Pédestre : OK globalement, peut mieux faire encore.

La forêt des Colettes et l'ONF:

Il apparaît un gros problème avec l'ONF et la gestion de la forêt des Colettes pour accueillir le loisir.
Il y a déjà plus de 800 km de chemins. Selon M.E. il vaut donc mieux « privilégier la qualité à la quantité ». Le réseau n' a pas à être plus développé.
Certains circuits se superposent. Le réseau domanial serait utilisé à 4% par le VTT.
Par exemple, l'ONF a interdit la traversée des chevaux lors d'un train sous prétexte que cela aurait défoncé les chemins.
Les chemins ne sont donc pas entretenus. La qualité des chemins et du balisage n'est pas garantie à cause d'un suivi difficile. L'ONF ne réponds pas aux courriers.
Selon M.E. il est urgent de regrouper les exploitants, l'ONF, les acteurs touristiques et les élus.
Par exemple les contrats ONF/Exploitants sont peu rigoureux sur les constats de dégats.
C'est bel et bien une forêt d'exploitation !
L'idéal serait que l'ONF garantisse les chemins praticables. Qu'elle l'exige de la part des exploitants.
Le souci est qu'elle n'a plus de sous, les nouveaux calendriers de la chasse n'ont pas été édité par exemple. D'où l'incident Course d'Orientation entre scolaires/chasseurs. (Les élèves se sont retrouvés au milieu d'une battue, personne n'était au courant)

Les sites :

M.E. pense qu'il faut miser sur un axe Vert Plateau+Rond-Point des Fayes-Mont'Oz'Arbres.
La forêt est plutôt sportive (relief, chemins accidentés …) ce n'est pas vraiment une forêt adaptée aux pratiques douces. Malgré cela quelque ballade sont mises en places par Pascal Pinel (cf «*Balad'Sioule*»). Des randonnées découverte sont animés ponctuellement (circuit des Salbrunes etc).
Carrière de Kaolin classée en zone Natura 2000 « gérée » par l'ONF.
Mont'Oz'Abres est il bien placé ? Plutôt excentré, ca a été une volonté politique.

Les manifestations sur la forêt :

- Le SMAT a par le passé organisé les *Transforestières,* une manifestation de 600 personnes.
- Les Ecolettes
- Les raids équestres
- Ballades découvertes…

Les élus et les locaux:
En 2002, on se pose la question « qui fait quoi ? ». La CC SCB prend les choses en main avec Mont'Oz'Arbres.
Les élus veulent aménager mais il faut du bon sens avant tout !
M.E. pense qu'il faut une meilleure de la gestion du denier public. La CC met de l'argent mais problème de communication et de management.
En effet jusqu'ici les retours sont globalement négatifs.
Le volet loisir doit être pris en compte. De plus contrairement à l'idée reçue, la forêt n'est pas fréquentée que l'été, il y a du monde toute l'année (intersaisons) et pas seulement en Juillet/Août.
La réforme de territoire pourrait faire changer la donne (ndlr : avec 5400 habitants, la CC est juste à la limite !).
Dynamisme peu construit, nombrilisme (cf Ebreuil/Bellenaves).
Les élus veulent des touristes, mais les Colettes c'est pas Tronçais !
Les locaux ne voient pas en quoi des installations touristiques loin de chez eux peuvent leur apporter.
Avec l'avenir de la com'com' face à la réforme des territoires, il y a différentes stratégies et points de vue.

Les installations d'accueil :

- *Wolframines* : un projet est en place pour le mettre en valeur (voir avec J-C Thénot)
- *Vert Plateau* : fournit l'hébergement et des services de qualités (accueil groupes, VTT, cyclo, scolaires, handicapés, animation par Nicolas David…)
- *Mont'Oz'Arbres* : Châlet « base » avec snack…

Clientèle :

- Clientèle familiale,

- Handicapée :
  Foyer *Sources Vives=privés,*
  Groupes au *Vert plateau agréé 4 déficiences*, collaboration avec ATP Evasion ou le Co.Dept.Olympique de Handisport,
  Voir J-D Faure du Pays de Vichy pour l'accès aux Colettes pour les PMR.
- Sportive : parcours physique et technique parfois.

Les cyclotouristes apprécient l'endroit (sommet de la Bosse).
Les véhicules motorisés sont interdits dans la forêt domaniale des Colettes et dans les gorges (site protégés par la LPO), ils fréquentent les chemins agricoles sauf interdits.
Il y a une réelle demande des associations ou des particuliers pour pouvoir fréquenter l'endroit avec des motos/quads… au niveau des OT.
Aujourd'hui la clientèle cherche à poser sa voiture pour évoluer maximum à 30 mn autour. Les gens « craignent » la forêt profonde.
Les gens de passages fréquentent également Charroux et les Gorges de la Sioule.
Difficultés à attirer les clermontois qui ont déjà de beaux massifs, le Sancy, la Haute Loire…
Les zones d'affluence se situent plus vers Vichy et le parc des Volcans pour le coup.
Cette forêt est bien mais pas top non plus (il y a mieux), on ne recherche donc pas de tourisme de masse.

Relations avec autres organismes touristiques :
Bonne coopération avec les OT Bellenaves et Ebreuil.
Relation avec le CNSB au point mort : Ceux-ci paressent désintéressés : absents du territoire, absents aux réunions. Problème commercial, problème de professionnalisme.
L'inspection académique de l'Allier interdit aux scolaires de fréquenter le PAH Mont'Oz'Arbres, alors que les élèves du Puy-de-dôme le peuvent => Manque à gagner !
Délaissement du canoë pour Mont'Oz'Arbres.
Le SMAT ne veut pas concurrencer le CNSB en proposant du VTT par exemple.
A propos de la coopération avec la CDESI, le SMAT était en avance et la charte graphique proposée n'était apparemment pas adaptée. Donc jusqu'ici pas de réelle coopération.
Dans les cartons :

- Projet de village vacance à Bellenaves, initiative isolée de M Bidet.
  M.E. pense qu'il n'y a pas le potentiel pour accueillir deux structures.
- Base nautique à Jeanzat (avec label VTT).Projet SMAT
- Paléopolis à Gannat (ex-Rhinopolis). ?
- Extension Wolframines.Projet SMAT

Divers :

- L'association Promosioule a été dissoute il y a 11 ans elle avait mis en place Ecolette et Transforestière entre autre auparavant. Il y a eu transfert de compétences aux OT. Le SMAT s'est mis à gérer les randos.

- L'ALT : A la base c'était un OT de pôle, la région a mis en place ce moyen financier. Sauf qu'après l'avoir porté en majeure partie seul pendant des années, Saint-Pourçain a voulu négocier au moment du passage à l'ALT (la femme du Maire de St Pourçain été à la tête de l'ALT). Saint-Pourçain est une ville plus industrielle que touristique mais ça bouge beaucoup, il y a de l'argent et du dynamisme.
- Concernant le label station de pleine nature : Il faudrait déjà améliorer l'offre existante.

Problématiques :

- L'info auprès des propriétaires privés, comment gérer ?
- Comment garantir la continuité de l'entretien des réseaux.
- Pas de communication ! Nécessité de travailler tous ensembles.
- Quels outils mettre en œuvre ?
- Promouvoir la forêt à condition que les garanties soient là.
- Rechercher un développement centralisé.
- Cohésion touristique difficile : 2 gros bourgs Ebreuil/Bellenaves (ndlr : bataille de clochers, couleur politique différente).
- Manque d'argent donc nécessité de mutualiser les moyens pour la CC.
- A qui s'adresse t'on quand on vend les Colettes ?

Propositions :

- Education à la course d'orientation ; faire quelque chose de plus accessible et correctement entretenu.
- Aménager l'accessibilité pour un public plus large ?
  Par exemple les trois viaducs Eiffel sont certes magnifique mais difficiles d'accès.
- Charte avec véhicules motorisés (cf SMAT des Combrailles).
- Mutualiser le matériel de pratiques sportives.
- Nécessité d'une instance qui regroupe les calendriers de coupe ET de chasse !
  Problème de communication avec les exploitants qui signe pour des coupes de 2 ans.
  Mais au final il n'y a aucune garantie qu'il n'y ai pas de coupes franches sur le parcours !
- Gros potentiel à Ebreuil (entrée des gorges de la Sioule), il manque une grosse installation d'accueil avec Camping+Piscine+HLL

2) Pascale Pinel, Chargé de mission randonnée au SMAT du Val de Sioule, RDV du Jeudi 5 Mai, à 11h, locaux du SMAT à Ebreuil.

La convention avec l'ONF date de 2007 elle doit être renouvelé avec les nouvelles problématiques mais cela traîne en longueur. Il faudrait aussi pourvoir agir sur les documents de convention en amont entre ONF et exploitants. A fortiori, il est difficile de faire respecter toutes les clauses aux professionnels.

D'autre part, concernant la course d'orientation, le SMAT n'intervient pas ni dans son entretien ni dans sa promotion. C'est la CC-SCB qui s'en occupe. Elle est née d'une volonté politique, elle

est dans un état très dégradé. Suite à sa réalisation il n'y a eu que très peu de suivi (plaintes des usagers).

L'offre :
Le SMAT par l'intermédiaire de P.Pinel a mis en place 9 balades douces regroupées sous le nom de « Balad'Sioule ». De plus une nouveauté apparaît en 2011 avec la « Rando'Train » qui longe la voie ferrée et certains viaducs du Val de Bouble.
Constat sur les itinéraires : Il estime, qu'avec toutes les randonnées à thèmes (découverte, botanique, cullinaire…) il n'y a pas besoin d'en rajouter. D'autre part les parcours sont très ambitieux mais ils manquent d'animation, d'accompagnateurs et de prestataires qui s'en occupent. Il note une carence de communication, pourtant le réseau crée par le SMAT est bien là.
Edith Madet, de l'OT de Saint-Pourçain-sur-Sioule mène un gros travail sur la forêt de Marcenat au Nord-est de notre territoire (l'OT de St-Pouçain est très dynamique et a de smoyens).
Ses recommandations :
P.Pinel recommande des produits plus versés sur l'itinérance avec des packages et des intervenants et accompagnateurs. Selon lui le potentiel est là et c'est vers ce sens que le développement de l'offre randonnée doit se faire. Le chemin de Saint Jacques de Compostelle passe à proximité, tout comme des GR de pays, la région est propice à la randonnée !
Il réclame aussi un site internet correct et bien fournit, c'est plus qu'essentiel aujourd'hui.
Il considère Vélo'Rail (au Mayet d'école, 7000 visiteurs/an) comme une attraction de tourisme de masse. Le prix est élevé et le jeu n'en vaut pas la chandelle apparemment ; la vue est bouché presque tout le long de la voie ferrée à cause d'un mur végétal.
Il estime que ce territoire n'est pas destiné à accueillir un tourisme de conso. On ne peut pas pénétrer le territoire en visitant seuls quelques sites phares. La demande va vers de vraies rencontres entre les paysages et ceux qui les parcourent.
Ndlr : Le projet Rhinopolis à Gannat dit tout le contraire. (agrandissement conséquent du musée à proximité de l'autoroute).
Le projet du développement touristique sur la CC-SCB doit être donc qualitatif selon lui.
Il faudrait aussi mettre à jour les panneaux de l'ONF ou même les enlever car ils n'ont plus forcément leur place.
Eventuellement faire un lien avec la forêt de Marcenat porte d'entrée du territoire (Ndlr : présence de la plateforme de stockage de la SNBA dans cette forêt).
La relation SMAT / CDESI (CG03) :
Le SMAT était en avance et le conseil général a proposé une offre qui n'est pas forcément adaptée.
Les manifestations sur le territoire:

- Defi'Sioule, un trail intéressant sur tout le Val de Sioule soutenu par l'association AVC Chantelle.

- *Ecolette* : un « bide » selon lui (sauvé par les scolaires de l'UNSS), il y a un paradoxe entre cet évènement financé en grande partie par le département et les randonnées proposées par les associations.
  D'où une certaine méfiance quant aux projets qui viennent des institutions plus hautes, même s'il y a les moyens financiers.
  Ndlr : Sur le bilan financier de l'Ecolette 2011 le CG 03 a participé à hauteur de 60% du montant total.
- *Transforestières* : Organisée par l'association Promosioule (dissoute depuis), la base VTT du Vert Plateau et le club de VTT de Montmarault-Vélo-Passion (affiliée à Fédération Française de Cyclotourisme) avait mis sur pied une randonnée VTT qui s'est vite imposé comme la première du département avec un succès incontestable (plus 500 participants, plusieurs éditions, découverte de la forêt des Colettes et des gorges de la Sioule). Il est a noté que la présence d'un club local (ou d'une association) dans l'organisation est une condition essentielle à la bonne réussite d'un évènement. Actuellement l'évènement est géré par le Codep Cyclotourisme et est en sommeil, un grand dommage…

Remarque : Selon lui il est difficile techniquement de lier la forêt des Colettes avec les gorges de la Sioule.

Compte rendu d'entretien
Loïc Martinet (CDESI 03), le 3 mai 2011

Compte rendu Loïc Martinet, responsable (désormais ex) CDESI au CG de l'Allier

Entretien à Moulins, dans les bureaux du conseil général de l'Allier, le Mardi 3 Mai 2011

Bref rappel :

La loi 2000 sur le sport a engendré la création des PDESI/CDESI au niveau départemental.
Ceci implique :

- la création de sites ouverts gratuitement au public
- l'inscription des chemins ruraux au PDIPR
- l'intervention auprès des propriétaires

Exemple : voies d'escalade de la Montagne Bourbonnaise ont donné lieu à une coopération avec la LPO pour le site du « grand corbeau » mais aussi la mise à jour des conventions avec la fédération d'escalade

La CDESI intervient à titre consultatif.

Il peut aussi créer des partenariats pour la mise à jour des cartes, la gestion des réseaux, les ecoveilles (rapports des randonneurs) etc.

Concernant l'accès handicapés, il n'y a pas d'aides spécifiques mais le CG a la volonté d'ouvrir ces sites à tous.

Pour la circulation motorisée, un simple rappel de la législation est effectué.

Regard sur le territoire de la CC-SCB :

La question première est la suivante : sur le territoire les sports de pleine nature sont ils au service d'un public local ou extérieur (touristes) ?

Le CDESI cherche à viser une cible de clientèle juste pour ensuite investir.

Il y a un conflit latent avec le SMAT depuis que ce dernier a refusé la charte graphique de signalisation d'itinéraires du CG.

Retour très négatifs du parcours Equi'Sioule, celui-ci s'éloigne trop de la Sioule et est présent sur deux départements (Allier + Puy-de-Dôme), il a un problème de balisage, un problème d'agréments et de normes de sécurités (exemple des panneaux faisant traverser une voie de chemin de fer à Saint-Bonnet-de-Rochefort). D'autres part les gîtes sensé accueillir les randonneurs équestres ont simplement fait de la publicité sans pour autant assurer un suivi et une offre satisfaisante.

L.M a cité en exemple ce qui devrait être appliqué à toutes les randonnées en Allier, l'offre proposée par la Haute Loire : une personne référente est responsable de l'organisation de prestations « tout compris » avec gîtes, transport de bagages etc. Il déplore cependant le manque d'innovations des politiques touristiques.

<u>Le CG bloque ses aides pour la course d'orientation tant que celle-ci n'est pas encadrée ni réhabilitée.</u>

Plus largement, l'Allier a trop de particuliers investis dans le tourisme, il n'y a pas d'optique de vendre le département et peu d'efforts communs. Selon L.M il faut « vendre la rivière » sur notre territoire, le mot « gorges » de la Sioule étant très invocateur ». Avec la montagne bourbonnaise ce sont les seuls sites de tourisme vert, l'Allier c'est avant tout les châteaux et les bourbons. Il

note également des problèmes de législation avec les Etablissement Recevant du Public (ERP) mal adaptés.
Le label « station pleine nature » ne fonctionnera que s'il est bien reconnu, l'intérêt d'un tel label est t'il fondé à part pour les retombées financières qu'il induit .

Marc Dietschi - Président de l'Office du tourisme intercommunal

et propriétaire du domaine des Grandes Côtes (Target)

5 mai 2011

Exemples de questions posées :

- Vos propres clients sont-ils au courant qu'il y a une forêt intéressante à proximité ? (en tant que président de l'OT, la promouvez-vous ?)
- Quel type de clientèle accueillez-vous ?
- Les élus sont-ils mobilisés, sur le tourisme ? Comment faire ?
- La répartition des compétences, la suffisance des outils…

Capacité de **110 lits** : il est le plus gros hébergeur du coin. (La présidente de l'asso des hébergeurs Patricia Laedrich possède par exemple des chambres d'hôtes à Valignat.)
DdGC > réservations > 167 avis des clients. Dietschi compte beaucoup dessus.

Taxe de séjour depuis 2 ans ?

- Evénements :

Propose les Bourbonnades = menus et recettes du Bourbonnais.
Une soirée « open bar » s'est tenue à l'OT un mardi soir.
Hébergeurs et restaurateurs travaillent de pair.
SLA (Gîtes de France). Affiliation RandoPlum', entre autres labellisations.
Vendredi soir : marché nocturne
3 septembre : festival agricole (flying tractors)
Pendant 5 ans, initiation à la « bataie » (chapeau chinois)
Pascal Pinel : randonnées au SMAT

Sur l'ALT (Agence locale du tourisme) : existe **juste entre Gannat et Ebreuil** ; dans les faits, St Pourçain n'en font plus partie.

- Chaque CC possède son grand atout :
  - Saint Pourçain > RhinoPolis
  - Gannat : son vin
  - **Nous : le tourisme**. Un des avantages de la CC : **être à égale distance du PAL et de Vulcania**.

- La forêt est au 2nd plan dans la promotion du territoire. Juste « sous-jacente ».

  Vélo-rail au Valet des Cols.
  Région road book pour les motards…
  Gorges de la Sioule : **partie patrimoniale**.
  Tronçais, Futaie de Colbert, etc.

- Il manque des choses à faire **quand il fait mauvais**. En revanche il y a tout ce qu'il faut quand il fait beau. M. Dietschi regrette **l'absence d'une piscine** sur la CC.
- Il manque aussi des **guides accompagnateurs à la demande**.

  Dietschi envisage de vendre des packs avec SLA ou Auvergne Tourisme (**tout « tour-opérateur »**).
  Coffret cadeau fait avec le SLA : nuit chez Dietschi + accrobranche.
  Car le SMAT = **structure qui est bloquée**.
  Il faudrait faire ça **avec des associatifs**.

- L'**intersaison** n'est pas valorisée. (mai-juin ; sept-octobre).

- Les Mystères d'Ogaïa : il y a les subventions pour le faire, mais **pas les subventions pour le vendre** ! (le promouvoir)
  Puces RFID. Il faut aller vérifier les réponses à l'OT, qui ferme à 18 heures !
  Jeu de piste sur 6 villages répartis sur 3 com-com. Or, l'ALT n' « existe plus » puisque St Pourçain n'y est plus. (6 aires de jeu : Ebreuil, Charroux, Gannat).

- Méfiance, aussi, à l'égard du CNSB.
  Il faudrait **décorer la salle du CNSB** (chalet en bois près de l'accrobranche) ; les **nocturnes**.

- D'un point de vue commerçant, il **vaut mieux donner 10 % de remise à quelqu'un venu par le bouche-à-oreille**, que 20 % à un tour-opérateur.

  Smartbox, ont un catalogue tiré à 170 000 exemplaires. Prennent entre 30 et 32 %.

  L'accrdéditation AtoutFrance vous rend **responsable de tout.** Affiliation obligatoire pour proposer un « package », si prestation dépassait 50 % de la nuit.

  - Solution : que ce soient des sociétés (SLA, Auvergne Tourisme…) **qui prennent la responsabilité** (prestataire extérieur) mais qui du coup prennent 15 %.

« Roulottes des campagnes » : 70 sites ?

Attentes exprimées :

- Qu'on se connaisse tous et qu'on puisse travailler ensemble, bien en amont de la saison !
- Satisfaire certains clients qui viennent juste pour le côté patrimonial (?)

Remarque : M. Dietschi n'était pas au courant de l'intégration définitive de la CC au sein du Pays Vichy-Auvergne.

Pascale Deschamps – Responsable ONF

04 mai 2011

Pascale.deschamps@onf.fr

Premier rendez-vous avec l'ONF, en vue de préparer l'atelier tourisme. Mathieu Brugères agent en CDD est aussi présent puisqu'il représentera l'office lors de cet atelier.

Forêt et production

Madame Deschamps rappelle que le premier rôle de la forêt est la production de bois. L'objectif de production est fixé par unité territoriale. Il est ici de 39000m³ pour 7200ha.

Pour chaque coupe un délai d'exploitation est laissé à l'acheteur. Il est d'environ 1 an et demi – deux ans. L'Exploitant à la charge de la remise en ordre des chemins une fois la coupe effectuée. Un état des lieux est réalisé avant et après la coupe.

Forêt et accueil du public

Si par le passé l'ONF participait activement à l'accueil du public, la fin des crédits dédiés au tourisme fait qu'il n'y a plus de fonds pour développer des projets. Les sorties pour les scolaires sont, par exemple, elles aussi devenues payantes. L'ONF se contente donc de répondre aux demandes faites par d'autres porteurs de projets comme le SMAT ou la CC. Ceci pose cependant des problèmes d'interlocuteurs qui sont différents à chaque fois.

L'accueil du public sur la CCSCB se fait très majoritairement en forêt domaniale des Colettes, la forêt domaniale de Monestier étant moins attrayante. Le taux de fléchage y est important. Cependant il n'y a pas de surfréquentation, peu de personnes sont visibles dans la journée. Les moments de rush sont lors de la cueillette des champignons. En règle générale peut de gens s'aventurent en forêt plus loin qu'à 300m de leurs voitures.

Ce qu'il faudrait c'est une éducation du public concernant la biodiversité, clef nécessaire à la compréhension d'une gestion de la forêt différente d'avant, où elle paraît moins entretenue. Mais aussi concernant le dépôt de végétaux ou de déchets.

Concernant le parc accrobranche, il se situe dans un « quartier » où les arbres sont arrivés à maturités. Il ne faut donc pas s'étonner que les parcelles autour soient vendues et coupées.

Zones humides

La production de bois est évidemment plus restreinte sur ces zones. M. Drouard s'occupe de la gestion scientifique et de l'aménagement de la zone natura 2000. Ce n'est pas une zone ou une plus grande fréquentation est souhaitée.

Luis Gonzales, directeur du CNSB-Alphéa

Le jeudi 5 Mai, 18h au PAH Natura'Bosse (Mont'Oz'Arbres)

Ndlr :

- La SCIC CNSB – Alphéa a été la seule à répondre à l'appel d'offre pour la gestion du PAH, elle réunit des actionnaires : les plus notables sont M.Duboisset, Maire d'Ebreuil et vice président au développement touristique dans la CC-SCB ou encore M. Dietschi, Président de l'OT intercommunal et gérant/propriétaire du domaine des grandes côtes.
- La CC-SCB a une convention avec l'ONF pour la concession du terrain (de 5 à 8ha) qu'elle loue à la CNSB-Alphéa, SCIC gérante dirigée Par L.Gonzales. L'installation voulue par l'ex-président de la CC-SCB, M. Jean-Louis *ODEKERKEN comprend :*
  - un ensemble d'ateliers d'équipements ;
  - un bâtiment d'accueil en bois d'une surface de 150m² avec restauration rapide ;
  - une route d'accès, un parking voiture de 60 places et un parking cars de 2 places ainsi qu'un accès pompiers à l'étang.
- Le parc est ouvert d'Avril à Octobre, 7000 visiteurs par an (au 30/09/10). C.a de 107 718 € HT (au 30/09/10).
- L. Gonzales très occupé puisqu'en pleine saison a eu la gentillesse de nous accueillir, il semblait rester assez septique et dubitatif face aux apports de la CFT pour ses activités.

Situation :

L.Gonzales dénonce un certain syndrome de réunionnite sur le territoire.

On parle beaucoup du sentier pédagogique en dessous du PAH, mais pour l'instant rien n'avance.

Le Cnsb n'essaie pas d'accentué son activité sur la Sioule avec le canoë puisque il y a de la concurrence (Cano-Yak) et que le niveau d'eau en été n'est pas souvent satisfaisant.

Il estime que la PAH et les activités qui gravitent autour (tir à l'arc, VTT, marche nordique…) sont propices à satisfaire le désir de « retour à la nature » des visiteurs. Ceux-ci proviennent de centres sociaux, de clubs, de centres de vacances etc. Il y a une interdiction pour les élèves du Puy-de-Dôme de fréquenter son PAH (arrêté du Préfet) ce qui lui nuit. → **Info à vérifier !!**

Il considère qu'il amène de la clientèle au gîtes/campings du territoire.

Le CNSB existe depuis 20 ans et s'est diversifié.

Le PAH s'agrandit chaque année d'un nouveau parcours (tyrolienne…)
Il emploi environ 15 saisonnier/an. L'entreprise a un salarié et demi tout au long de l'année (lui et une secrétaire).

Projet :
L.G. aimerait développer le centre : Des cabanes ou chalets pour les nuitées, investir dans un bus pour transporter les clients… si on lui laissait les mains libres.
Il pense à embaucher pour 2 emplois voir plus.

Il pense que la course d'orientation est mal placée et devrait se rapprocher du carrefour de la Bosse ou du vert Plateau pour être plus visible et plus utilisée. Une étude a été menée dans ce sens par un stagiaire du CG 03 / CDESI en 2009/2010, (Loïc Martinet du CDESI l'a encadré).

Relations avec les autres acteurs :
L.G estime que les multi-casquettes des actionnaires provoquent des conflits d'intérêts dans les décisions pour le CNSB.
Absence de relation avec le SMAT, qui ne le vend pas apparemment. (Ndlr: Entente Vert Plateau/Natura'Bosse pas optimale alors que c'est l'axe majeur de l'acceuil du public en forêt)
Relation apparemment tendu avec les élus, il y a un souci de rentabilité de leur part. (Ndlr : Il y a une remise en question de la gestion)

M. Appaix Pact Arim de l'Allier

12 mai 2011

PACT ARIM de l'Allier : mission d'accompagnement des particuliers

Bois bûche :

- 80 à 90% de la vente se fait sans être déclarée
- Un stère vaut approximativement entre 45 et 50 euros coupé en 50.
- Les particuliers restent attachés à la buche. Ceci est du au nucléaire français. Un certain type de contrat permettait au gens de payer de l'électricité très peu chère tout au long de l'année, mais 5 fois plus chère sur une certaine période (allumage des centrales charbons et autre). Les gens ont donc installés des inserts chez eux pour les utiliser pendant cette période. ➔ EJP ?

Granulés :

- EO2 : fabricant Clermontois de granulés, pas d'info sur la provenance du bois qu'utilise cette entreprise. Ils sont fabriqués à partir de déchets/connexes du bois qui sont aussi utilisés pour la papeterie ou les granulés
- Il existe des subventions de la région et du département pour l'installation de chaufferies bois au granulé. Et un crédit d'impôt de 22%
- Les poêles à granulés sont au final très compétitifs et ne créés que 0,5% de cendre. Le produit utilisé est constant.
- L'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la Suisse sont habituées au bois et ont des chaudières avec des rendements bien plus élevés qu'en France.
- Cependant l'utilisation de poêles augmente, ceux-ci ont un bon rendement, une bonne régulation et toute la chaleur du combustible est récupérée
- L'augmentation du prix des énergies fossiles fera augmenter le prix de l'énergie bois

Plaquette :

- Un peu obsolète concernant les particuliers, la FD CUMA est sur la brèche.

Construction :

- Beaucoup de maisons récentes (BBC, etc.) ne nécessitent que peu de chauffage ➔électrique et disposent d'un chauffage d'appoint. Nicolas Appaix dispose pour sa part d'un insert.
- Sur l'ossature bois il y a quand même une énergie grise à prendre en compte.

Labels :

- NF Granulés
- NF bois [spécifique aux bûches)]

C'est surtout une question d'humidité du bois
http://www.nfboisdechauffage.org/certification/ademe.htm

- Qualibois – Qualit EnR

- Mis en place par l'ademe, formation de trois jours pour être installateur qualité. Les subventions sont soumises à l'emploi d'un installateur agréé.

- Y-aurait-il trop de labels ? différents labels qualités entre les asso et les artisants (voir CAPEM, AFFS…)

M. Jacques Passavy – ADEME
Entretient téléphonique

Jacques passavy :

- jacques.passavy@ademe.fr
- 04 73 31 52 93

Entretient réalisé suite à un appel effectué à Yann Renard, chargé des questions énergétiques à la région (04 73 31 93 22). Nous a conseillé d'appeler Jacques Passavy car il instruit les dossiers de subventions bois et est à même de connaître les projets en cours dans la région.

Différents projets évoqués :

lieu	teq	kWh	tonnes de bois
Le Mayet-de-Montagne	236	2744680	1097,872
Lycée de Presles	584	6791920	2716,768
Moulins	2343	27249090	10899,636
Clermont 1	4315	50183450	20073,38
Commentry			150 000
Bellenaves			
Montluçon			
Riom		1500000	4,7
Clermont 2			

Tonne Equivalent Pétrole :
1 teq est à peu près égale à 11 630 KWh

Pouvoir calorifique du bois par tonne (dépend du séchage, du bois etc) :
+ ou – 2500 kWh/tonne

Moulins :
DSP de la ville, projet porté par le délégataire COFELY
http://www.ville-moulins.fr/Chaufferie.html
http://www.bioenergie-promotion.fr/7486/la-ville-de-moulins-se-chauffera-au-bois/
http://moulins.reseau-chaleur.fr
Chaufferie en juin 2012 :

- 1 chaudière mixte (fuel/gaz, **10** MW)

- 1 chaudière gaz (**7,5** MW)
- 1 chaudière bois (**4,5** MW)
- 1 chaudière bois (**2,5** MW)
- 1 réseau basse pression (<110°C) de **4,5** km.
- **20** sous-stations
- 1 projet d'extension

11 tonnes de bois ?

Le Mayet-de-Montagne :
Projet modeste dont les travaux ont commencés
Cofely
http://www.lamontagne.fr/editions_locales/vichy/la_chaudiere_biomasse_demarre_bientit@CARGNjFdJSsGEx4DAhQ-.html
http://www.lamontagne.fr/editions_locales/vichy/la_chaufferie_tourne_au_bois_depuis_hier@CARGNjFdJSsBEh8EBxg-.html

http://www.batiliste.fr/projets-voir-474-ETUDES-DE-FAISABILITE.html

COLLEGE JULES VERNE DU MAYET DE MONTAGNE (03) en 2005 :
Chaudière bois de 250 kW et complément fioul de 300 kW.
Réseau de chaleur de 120 mètres.
Consommation de 1 100 m3 de plaquette

POLE EDUCATIF DU MAYET DE MONTAGNE (03)en 2005 : .
Chaudière bois de 450 kW et complément fioul de 500 kW .
Réseau de chaleur de 240 mètres.
Consommation de 1 500 m³ de plaquette.
Mise en place et raccordement de 3 sous stations

Cusset, Lycée de Presles :
Installation d'une grosse chaudière, qui consomme plusieurs milliers de tonne.

1- LYCEE DE PRESLE A CUSSET (03)en 2004 : .
   Chaudière bois de 2 500 kW et complément fioul de 2 500 kW.
   Remplacement des chaudières à charbon actuelles.
   Réseau de chaleur d'un total de 2 500 mètres.
   Consommation annuelle de 8 000 m3 d'écorce

Bellenaves :
Approvisionnement venant du Puy-de-Dôme, pas très proche selon J. Passavy

Monluçon (Fontbouillant) :
Réseau de chaleur alimenté par de grosses chaudières bois et gaz
Dalkia
http://www.youtube.com/watch?v=g-ZRzincsBk
http://www.lamontagne.fr/editions_locales/montlucon/1_energie_bois_en_biomasse_pour_fontbouillant_a_montlucon@CARGNjFdJSsGFx8DAxg-.html
http://www.lamontagne.fr/editions_locales/montlucon/du_bois_pour_le_chauffage_urbain@CARGNjFdJSsMFBsNAw=-.html
Les groupes Scolaires Jean Renoir et Voltaire se sont équipés de chaudières bois
Voir dossier de presse Montluçon
Voltaire : « Fourniture et pose d'une chaudière bois Froling type Turbomatic de 100 kW avec alimentation par vis sans fin, décentrage automatique et sécurité incendie par écluse rotative »
http://www.froeling.com/images/stories/pdf/prospekte/fr/P0250109_Froling_Turbomatic_FR.pdf
Renoir : Mise en place d'une chaufferie Biomasse

Riom :
Voir Chaufferie des Maréchats
http://www.riom-communaute.fr/upload/riom_communaute_13.pdf
Chaudière envisagée ac une capacité de 4,5MW, soit environ 15000 MWh et 4700 tonnes de bois brulés par ans.
Le bois envisagé pour la combustion viendrait des massifs du Livradois-Forez et des combrailles

Clermont-Ferrand :
DSP

1. Gros projet dont la demande est en cours d'examen, 4315 teq
2. Projet plus petit, à peu près égal à la moitié du gros

Plaquette, ils veulent 50% de bois de rebuts broyés et de déchets de scierie broyés.

Meaulne (70km, hors autoroute) :
http://www.batiliste.fr/projets-voir-476-MAITRISE-D-OEUVRE-DE-RESEAU-DE-CHALEUR-Meaulne-03-.html
Chaudière bois de 250 kW consommant près de 1000 m3 de plaquettes

Commentry :

Gros projet en cours de réflexion chez Adicéo (alimentaire pr le bétail)

Porté par POWEO dans le cadre d'un appel à projet, 150 000 tonnes de bois par ans, Production d'électricité et de chaleur. L'électricité serait injectée sur le réseau et la chaleur valorisée sur place par Adicéo.

Randan (63) 44 km :
http://www.batiliste.fr/projets-voir-475-MAITRISE-D-OEUVRE-DE-RESEAU-DE-CHALEUR-RANDAN-63-.html
UNE CHAUFFERIE BOIS ~ Le projet est de créer un réseau de chaleur pour fournir le chauffage et l'eau chaude sanitaire à une salle de sport de 1 200 m² (plus de 11 000 m3) à l'air d'une chaudière automatique au bois ~ Puissance de la chaudière : Chaudière bois de 250 kW à mettre en place couvre la totalité des besoins de chauffage de la salle de sport d'octobre à mai

L'Allier est malheureusement le département d'Auvergne où il y à le moins de chaudière bois par habitant. A l'opposé de la Haute-Loire. Des communes, des syndicats de communes possèdent des chaudières, le CR encourage le bois énergie dans les lycées, le CG dans les collèges. Certaines scieries en possèdent en utilisant leurs propres chutes de bois.

Les projets se font souvent en Délégation de Service Public, ce sont les privés qui financent/investissent dans les chaufferies et qui revendront ensuite l'énergie produite.
Des aides/incitations financières de l'ADEME, du CG et du CR ainsi que du FEADER, peuvent être obtenues. La somme totale accordée est calculée en fonction d'une analyse économique, elle doit amener le temps de retour sur investissement à 10 ou 12 ans. Une fois le montant total déterminé, l'ADEME fournit 1/5ème des subventions, de même pour le CG et le CR, le FEADER fournit 2/5ème des aides.

Une base de données recensant toutes les chaudières bois de la région sera complétée d'ici quelques mois.

Cyril Wintenberger - Syndicat Départemental D'Energie de l'Allier (03)

16 mai 2011

Les clés à retenir vis-à-vis d'un territoire comme Sioule, Colettes et Bouble :

La CFT est là pour qu'on puisse se donner les moyens, à terme, d'exploiter les parcelles. Et ensuite la dynamique pourra se mettre en place d'elle-même.

2 axes d'intervention (et conditions) :

- Les **chaufferies bois des communes**, même si du point de vue approvisionnement la ressource n'est pas directement mobilisable sur le territoire, dans un premier temps
- Que **les propriétaires** fassent du bois d'œuvre, de la sylviculture, créent des chemins d'acheminement pour réduire les coûts, …

Il faut pour cela une volonté politique, et viser les « gros » bâtiments consommateurs, là où il y a une certaine densité (ex. à l'échelle de la CC, cela s'appliquerait principalement à Ebreuil).

Présentation de Cyril Vintenberger

Cyril Wintenberger *a intégré le SDE 03 en novembre 2008 pour* ***renforcer le service Energie****, largement sollicité par les communes pour des conseils en économie d'énergie sur les bâtiments communaux.*

Issu d'un ***BTS en gestion forestière*** *puis d'une licence et d'un master en sciences de l'environnement option éco-conception, gestion des déchets et énergie, Cyril apporte son expertise aux communes sur les travaux d'économie d'énergie dans le bâtiment, mais surtout en matière de bois énergie.*

Il réalise des études de pré-faisabilité, ***accompagne les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur bois*** *et dresse un bilan des chaufferies existantes pour le compte de l'observatoire des combustibles bois en Auvergne.*

Sur ces bases, le SDE ***réfléchit actuellement à l'exercice direct de la maîtrise d'ouvrage pour le montage d'un projet de chaufferie bois.***
[Source : SDE03.fr]

Un ou deux rappels sur le SIEGA et l'introduction de la mission « bois-énergie » dans ses compétences

Les SDE doivent leur **très bonne réputation**, notamment auprès des élus, à l'action des SIEGA qui existent depuis 1946. Cyril Vintenberger précise que les lignes basse tension appartiennent aux communes, contrairement à la pensée couramment répandue.

Le SDE est, entre autres, maître d'ouvrage (MOA) sur l'éclairage public, sa gestion et son entretien. Il est également **MOA sur l'installation de centrales photovoltaïques** dans des gymnases communaux, salles des fêtes, etc.

Principalement, le SDE **conseille les communes** en tant qu' « espace info énergie », mission qui lui est confiée par l'**ADEME**.
Néanmoins, **le SDE est indépendant dans ses décisions eu égard à l'ADEME**. Cette dernière ne lui dicte d'ailleurs pas de stratégie bien définie qui viserait à privilégier clairement la promotion d'une ressource énergétique /t à une autre sur le long terme.

Le SDE d'adresse ainsi aux **collectivités**.
Pour les **professionnels**, il existe un conseiller énergie dans les CCI (compétence Auvergne) :

Vincent ROMPIERE, CCI de Moulins
Thierry [BOUTET] et Joël POIX, CCI de Montluçon

Le bois-énergie est désormais une des filières énergétiques auxquelles le SDE 03 s'intéresse.

Comment le SDE perçoit-il la possibilité d'améliorer de la filière ?
Comment analyse-t-il les rapports offre / demande ?

Selon Cyril Vintenberger, la notion d'offre et de demande pose problème, et ce depuis des années. En somme, il est bien difficile de déterminer laquelle tire ou est censée tirer la seconde ; on peut penser qu'il faut parvenir à une boucle, un cercle vertueux où les deux se doperont mutuellement. Pour l'heure, les réticences sont importantes de part et d'autre.

Auvergne Promobois : structure (quel statut ?) porteuse depuis 1 an et demi d'un Observatoire énergie, chargé de :

- Référencer les projets et leurs caractéristiques
- Connaître les volumes produits.

Il apparaît (mais info sujette à caution) qu'en Auvergne, **on consomme moitié moins que la capacité réelle** de consommation de la forêt.
(Par capacité réelle, on entend bien sûr **capacité optimale de production**, qui permette le renouvellement de la forêt dans le temps ; de toute manière, tout couper est interdit).

Quelques trucs concrets à déterminer pour nous

- *Voir, si possible, de manière plus précise avec l'**ONF** ce qui est prévu dans ses **schémas de gestion** de la forêt pour la forêt des Colettes. Est-elle, par exemple, sous-exploitée ?*

- *Voir avec les **propriétaires privés 1/** Le potentiel peut-être inexploité de leur bois. **2/** Leur volonté éventuelle de le valoriser mais les freins existants (méconnaissance des débouchés de la filière et des profits associés pour eux ? Lourdeurs ou craintes administratives de devoir déclarer des coupes de bois ? Combien font vraiment ça « au noir » ? Est-ce toléré, contrôlé ?). **3/** Quels moyens mettre en œuvre pour lever leurs doutes et les intégrer plus officiellement, le cas échéant, dans ce marché ?*

Un enjeu : la plaquette.
Une filière d'approvisionnement très professionnalisée.

La sciure est monopolisée à 100 %. Les connexes de scierie le sont presque à 100 % aussi.
L'enjeu du bois-énergie résiderait donc dans **la plaquette**.
(après, faut pour l'acquéreur des machines requises voir quel est l'amortissement entretien, le renouvellement sur charge, … dixit Cyril V.)

Un argument pour convaincre les gens, et surtout les collectivités, d'installer une chaudière bois, est que **la filière d'approvisionnement est aujourd'hui très professionnalisée**.

Réticences des collectivités, et énergies concurrentes

Seulement, l'Allier connaît actuellement un **fort développement du gaz naturel**.

D'autre part, les communes se basent beaucoup sur **leurs habitudes**, et s'adressent à tel ou tel professionnel à qui elles font traditionnellement confiance, installateur de systèmes de chauffage au fioul, au gaz, … là où le bois serait plus pertinent (ex. : **grande surface qui serait moyennement isolée**, comme un groupement scolaire).

Les communes semblent en fait particulièrement **détachées de la filière bois, de la forêt**.
Le bois doit véritablement être considéré comme un **combustible**, et non comme un déchet.
C'est un combustible au même titre que d'autres, avec ses caractéristiques bien définies : granulométrie, taux de poussière, PCI, ...

Un exemple parmi d'autres du défaut de sensibilisation : les élus ne savent pas qu'il est **interdit de défricher**. Les élus prennent en compte les plaintes des scieurs (qui concernent quoi exactement ? je sais point), et n'ont **pas une vue d'ensemble** des problématiques de l'exploitation de la forêt.
(**fiche-action** ONF-élus : informer les élus sur les schémas de gestion de la forêt, sur les bonnes pratiques et celles à proscrire).

Cyril Vintenberger évoque le **Comité Interprofessionnel du Bois-Energie** (CIBE), je n'ai pas noté pourquoi.

Présentation CIBE

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) a pour champ d'intervention le chauffage collectif et industriel au bois (et aux autres biomasses lignocellulosiques), y compris la production combinée de chaleur et d'électricité, dans l'habitat et le tertiaire, les réseaux de chaleur et les entreprises industrielles. Ce champ exclut les autres usages énergétiques du bois (chauffage domestique, biocarburants...), sauf cas de synergie (ou d'interférence) entre ces derniers et le chauffage collectif ou la cogénération.

Peuvent adhérer au CIBE : des organisations professionnelles et des entreprises des secteurs de la forêt et du bois, du déchet et de l'énergie, des maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales, organismes HLM, hôpitaux...), des associations d'appui aux maîtres d'ouvrage et des spécialistes du bois-énergie.

Le CIBE réunit et coordonne les réflexions des acteurs (souvent de taille modeste) dispersés sur le territoire pour professionnaliser les pratiques « de la pépinière à la cendre », établir les règles de l'art, former des professionnels et promouvoir les chaufferies de forte et moyenne puissances (y compris la cogénération) auprès des décideurs publics et privés.

Au plan national et sur la base de dossiers technico-économiques argumentés, le CIBE intervient auprès des institutions, des organisations professionnelles, des médias... et au plan régional exclusivement en appui et à la demande des organismes et acteurs de terrain.

Site cool et apparemment bien fourni : http://www.cibe.fr/

Le positionnement du département de l'Allier

Dans le **Cantal**, ils ont animateur (au SDE ?) spécifiquement chargé du bois-énergie, car il s'agit d'une compétence officielle.

Malgré tout, il apparaît que l'Allier se situe **au-dessus de la moyenne nationale**.
(en nombre de chaufferies bois au regard de la population ? ou au nombre de nouveaux projets de chauffage quelconque ? je sais plus)

Mutualiser les moyens de gestion : la CC semble être la bonne échelle

L'implantation d'une chaufferie bois au sein d'une commune induit **une modification philosophique** assez profonde dans la gestion des installations de chauffage :

- Cela oblige les agents communaux à passer un peu plus de temps dans la chaufferie ;
- ➢ C'est pourquoi la création d'un agent communal pour l'ensemble de la CC serait une perspective intéressante. La CC semble être **la bonne échelle** pour ça. (**fiche-action**)

Adapter le langage, les modalités de transaction

Il faut que les chaufferies n'achètent plus le bois à la tonne, **mais au MWh**.
Idéalement (comme ça se fait en Normandie, dont les quatre siècles d'avance sur l'Auvergne en la matière ne font aucun doute), acheter des « MWh sortie de chaudière ». Bien sûr, c'est plus contraignant pour le fournisseur, et par ailleurs il faut **faire confiance au gestionnaire** de la chaufferie, comme c'est le cas dans l'Orne par exemple.

En somme, il faut **favoriser la rémunération au pouvoir calorifique**.

Des certifications pour garantir la qualité

Exemple : En Région Rhône-Alpes on (peut-être est-ce la région elle-même) fournit une **certification aux approvisionneurs** sur la qualité de leur bois.

Quelles perspectives et moyens d'action pour la filière bois-énergie ?

« On incite les collectivités à **installer des chaudières au bois publiques**, et la filière se mettra en place toute seule, c'est-à-dire que les fournisseurs suivront derrière.

Ça ne semble toutefois valable que pour **les grands bourgs denses** (Ebreuil) ou les grands bâtiments avec une **consommation longue dans le temps**.

Sur un territoire rural, le schéma le plus pertinent à adopter serait le suivant :

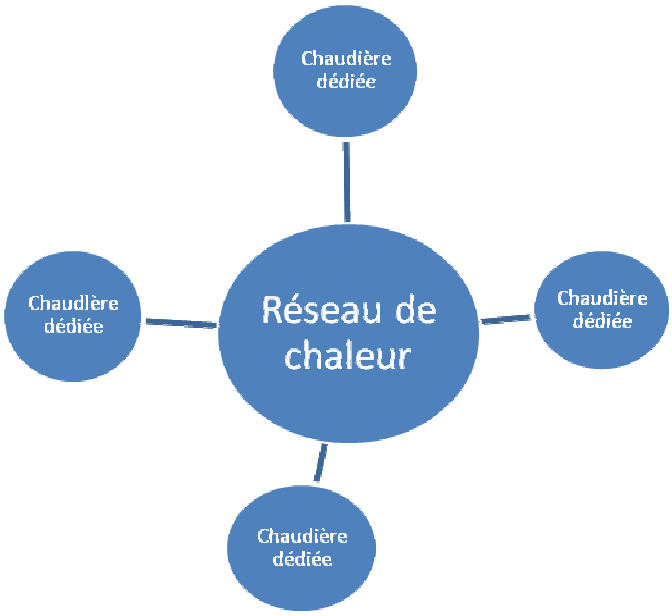

Ou encore : de petits réseaux de chaleur entre deux bâtiments.

L'évolution souhaitée pour les années à venir

Les priorités sont les suivantes (et chronologiquement, c'est un peu ça aussi qu'on veut) :

1. Déjà, maintenir des réseaux de chauffage central

2. Trouver le moyen de chaleur le moins coûteux pour la commune

3. Passer au granulé
   Les gens ont compris que le granulé est plus cher, car manufacturé ; mais moins cher que la plaquette à l'investissement.

4. Passer à la plaquette

En Normandie, certaines chaudières de 30 kW seulement utilisent les plaquettes.
En Auvergne en revanche, on tend encore à considérer que pour une puissance < 100 kW il faille utiliser du granulé, et **on réserve la plaquette > 100 kW**.

De manière générale, le **raisonnement pour le bois-énergie** est le suivant :

Le bois-énergie et le bois d'œuvre **sont directement liés**.

Le soutien institutionnel de la filière

L'ADEME a récemment arrêté ses subventions destinées au granulé (de quel ordre étaient-elles ?).
Département et Région vont continuer à aider financièrement le granulé.

A terme, le prix du granulé va augmenter plus vite que celui de la plaquette.

Perspectives bois granulés

Le bois granulé « est un outil de valorisation à 100 % ».

Les granuleurs s'approvisionnent dans les **1ères coupes d'éclaircissement**.

Les deux y gagnent, puisque les granuleurs, souvent, débarrassent les propriétaires privés des « déchets » de bois issus de ces coupes, qu'ils sont *contraints* (PSG, etc. on imagine) de faire. Parfois, les proprios doivent même payer pour qu'un camion vienne les ramasser.

(fiche-action) : proprios – granuleurs. Les proprios seraient plus motivés à l'idée de faire leurs coupes, et les granuleurs s'approvisionneraient à moindre coût. Encore faut-il que les proprios aient conscience d'un tel débouché d'appoint pour leur bois.

Mais quant à savoir **quel potentiel** ces premières coupes représentent, Cyril V. ne sait pas (sur le volume ou la durée).

Quelques exemples d'acteurs du bois-énergie et d'associations, ici et ailleurs

- **BioCombustibles** (Normandie) : Interlocuteur unique, chargé d'organiser la filière.

19, rue de Beauvoir 14220 Thury-Harcourt
Tél. : 02 31 39 59 31

biocombustibles@wanadoo.fr
http://www.biocombustibles.fr/public/index.php

- SIC Bois Bocage (Orne)

- En Allier : **ABC** > ne marche pas en interne. Les scieurs « se tirent la bourrent » ; chacun veut vendre son propre bois.

- « Les agriculteurs voulaient se regrouper pour faire du bois-énergie. »

- **Les plateformes :** Elles ont de l'avenir selon Cyril V., contrairement à ce que pense Nebout. *« On crée l'offre, et les besoins vont venir tout de suite. »* (ndlr : **démarche inverse** de ce qu'il préconisait avec la création de chaudières par les collectivités**.** Ça montre bien le double-sens du processus offre-demande qu'on cherche à implémenter).

  D'ailleurs, la plateforme doit être faite au bon endroit, au bon moment, et **à la bonne capacité**.

- **PAT financés par les URCOFOR** Limousin – Auvergne. Approchent aujourd'hui le Pays de Tronçais pour analyser ces différents aspects (offre – demande).

Informations sur les projets en Allier

Hors particuliers et hors agriculture (= chaudières dans les exploitations), on recense :

- **19 chaudières en fonctionnement** sur le département, dont 10 chaudières publiques. Le reste = professionnels (not. scieries de la 1e ou 2e transformation).
- **1 chaudière en construction** (celle de Moulins).
- **7 chaudières en cours d'étude de faisabilité** : le SDE est là *pour accompagner la collectivité dans l'élaboration du cahier des charges.*

➢ Sont donc actuellement consommés dans l'Allier : **27 000 tonnes de bois**, pour **26 MW de puissance bois** et une production de **80 MWh bois** (avant chaudière).

Les gros groupes, les fabricants de machines, …

- **Dalkia** (groupe Veolia) : s'approvisionne principalement en interne et un peu en externe (si j'ai bien compris ?)
- **Cofeli** (groupe GDF-Suez) : en interne.

Les deux qui précèdent = Délégation de service public **par concession** (25, 30 ans).

Principe : Le concessionnaire privé prend la charge de l'investissement et se rémunère dessus directement.

Les chaufferies « en container » : Les constructeurs s'y mettent. Conçues soit pour le granulé, soit pour la plaquette, ces machines contiennent à la fois **la chaudière et le silo**.
(*exemple* : [*Vallon-en-Sully] orthographe incertaine deux chaudières car mésentente entre CG et SICES*)
Montluçon : chaudière sur Essayre ? (g rien compris)

Pour les **grosses chaudières** :

- Ergasner

Contacter Olivier MOULIN

- Froling
- Distritech (possède les marques Encofer pour les granulés, [Eta] pour la plaquette

Distritech : [Arlan] dans le Puy-de-Dôme
Frère de Comte-R

Arnaud DUBOIS - Fédération départementale des CUMA de l'Allier

Lundi 16 mai 2011 à Moulins

Monsieur Dubois est animateur des CUMA à la férération.
CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Les CUMA : un tissu dense, moteur de mutualisation

Il y a un **gros tissu** de CUMA sur le département :

- 15 000 CUMA en France
- 900 en Auvergne
- **280 dans l'Allier**, avec près de 3000 adhérents.

Il y a des CUMA pour un peu tout, spécifiques à chaque tâche : compostage, drainage, …

Pour l'achat des déchiqueteuses, les entrepreneurs n'ont pas été pionniers : ils sont arrivés une fois la demande là. Les premiers à avoir investi ont plutôt **été les CUMA**.
Les agriculteurs utilisaient leur bois en premier lieu dans des **chaudières** et des **litières pour animaux**.

Exemple de la Nièvre, référence sur la région Bourgogne. (?)

Référencement des chaudières privées sur le département

La Fédération départementale des CUMA de l'Allier a voulu **faire un état des lieux des chaudières** sur le département, pour répondre à la mission « bois-énergie » qui lui a été confiée. Elle a engagé pour 4 mois à temps plein un stagiaire en Licence professionnelle (Edouard).

- **104 chaudières** ont ainsi été recensées sur le département (dont 30 % sont des particuliers ; les autres agriculteurs).
  La plupart de ces **chaudières privées consomment des plaquettes**.
  Elles sont récentes : la plus vieille date de 2005. Ce sont des chaudières modernes : elles **automatisent quasiment tout le processus**. De l'alimentation du foyer, jusqu'au décendrage (voire jusqu'à la production d'eau chaude, grâce à des ballons d'eau chaude pour éviter les fuites de chaleur).

Le questionnaire d'enquête « chaudières »

La FD CUMA a élaboré un **questionnaire de 82 questions** à destination de privés. Pour atteindre un nombre suffisamment représentatif de personnes, la fédé a pu s'appuyer sur le réseau dense des CUMA.
Le questionnaire d'enquête « chaudières » (dont on a une copie papier, pour rappel) a été **envoyé à 104 personnes**. 49 y ont répondu pour l'instant.

Résultats :

- 1 ou 2 agriculteurs utilisent des céréales pour se chauffer ;
- 14 % utilisent des granulés (je crois), etc.

- Monsieur Dubois évoque monsieur [Sommeiller], je sais plus pourquoi.

- Une plateforme qui tourne : au Domaine de Saint-Augustin.

- La chaudière : faut pas qu'elle soit en régime tout le temps, sinon elle va s'encrasser.

Tendance statistique observée

Chez les personnes interrogées, majoritairement agriculteurs, on constate **qu'à partir d'un certain volume**, on va soit **augmenter en puissance** (tendance observée), soit en consommation, mais pas les deux ; c'est un paradoxe selon Edouard.

Les **4 paramètres de comparaison** considérés par Edouard dans le traitement des questionnaires, en vue de dégager des tendances, sont les suivants :

- La **surface** chauffée ;
- La **marque** de la chaudière ;
- La **consommation** : le volume consommé en plaquettes en unité MAP (bois entrée chaudière). Le MAP dépend du type de bois, de son humidité, … On considère que **1 MAP = 360 kg** de bois.
- La **puissance** de la chaudière.

Le retour sur investissement de la plaquette est estimé à **4 - 5 ans**.

L'agriculture de groupe : un vecteur de développement

La fédé CUMA **ne croit pas** que la mutualisation des moyens de production de bois-énergie, devrait être portée par un entrepreneur, qui louerait sa machine (broyeuse) aux CUMA (comme c'est apparemment proposé par le Conseil général).

La haie, matière d'ouvre principale des agriculteurs

Les agriculteurs possèdent beaucoup de haies. Le bois de chauffage des agriculteurs (qu'ils produisent ou achètent pour se chauffer) provient souvent des deux : haies **et** forêt. Du moins, ce n'est **jamais du bois forestier tout seul**.

La **haie : gestion sur 9 à 15 ans**. Ce n'est pas du court terme.
La Mission Haies Auvergne dit aux agriculteurs : « ça vous coûtera tant de l'heure le déchiquetage ». C'est du concret, il faut que ça leur parle, si l'on veut qu'ils investissent dans le but de valoriser leur haie.

Pour l'instant, sur les 49 répondants, **39 s'auto-chauffent** avec leur production. Il est probable que ces 39 correspondent à la part d'agriculteurs de l'enquête.

Grapin : moins calibré
Elagage de chêne ; bois blanc : saule, …

Comment organiser l'approvisionnement ?

Peut-être **monter une SIC pour l'approvisionnement**, par la CUMA ? (**fiche-action**)

Qui peut abattre les arbres ; les alimenter ?

Exemple du Cantal : là-bas, **la filière est maintenue par une CUMA de déchiquetage**, avec le **GIE** à côté qui___ (?)

Promotion : exemples d'initiatives, actions à entreprendre ?

- La semaine du 23 au 27 mai 2011, où la déchiqueteuse de la CUMA [Terreau] descend sur le département de l'Allier.
  CC Bourbon l'Archambeau, etc. Passe au-dessus de Bellenaves.
  - **Sensibilisation et Démonstrations** de gestion de la haie, paillage, 2 visites de chaudières, …

- Lycée agricole de [Durdat d'Arquille]

- Auvergne : **Panorabois** à Clermont.

- **Niveau gros événementiel, y a strictement rien dans l'Allier**.

  - Monter un salon bois sur l'Allier au niveau promo. (fiche-action ? un peu large, mais possible d'en étudier les conditions et peut-être de le faire dans le Val de Sioule)

- INOV69

- **SIC autour du bois-énergie**. Avec un Plan de gestion **Régional.**

(plus dans la Mayenne pour un retour d'expérience ?)

Pascale Deschamps – Responsable ONF

20 mai 2011

Pascale.deschamps@onf.fr

Rendez-vous concernant le bois énergie et construction, deux semaines après l'atelier tourisme.

Retour atelier tourisme :

Rappel de l'organisation de l'ONF qui planifie ses coupes sur 20 ans, avec de légères adaptations possibles lors de contrats à courts termes (2 à 5 ans).

Il ne faut pas oublier que la forêt domaniale appartient à l'Etat, l'ONF en tant que gestionnaire est « chez lui ». Les gens ont tendance à l'oublier notamment en omettant le mot « domanial » lorsqu'ils parlent de la forêt [domaniale] des Colettes.
Le SMAT et la CC avancent régulièrement des idées et font des projets sur la forêt domaniale sans en avoir parlé en amont à l'ONF. La consultation se fait toujours une fois les choses lancées.

La majeure partie des aménagements touristiques se font actuellement en forêt domaniale. Ça ne pourrait pas être mal d'envisager en faire quelques un en forêt privée, cependant elle reconnaît qu'il n'y a pas beaucoup de grosses forêts privées.

Florian Drouard est le responsable ONF concernant la zone natura 2000.
Cyril Lebillant 06 34 55 09 77 est le responsable région concernant l'environnement et l'accueil du public. S'occupe notamment du FEED.

<u>Concernant la zone nature 2000 des Kaolins</u> :
Le budget n'est pas énorme, rien que de refaire les rambardes autour de la zone coûterait très cher.
(L'ONF a toujours eu le principe suivant : si on n'a plus la capacité d'entretenir : on enlève)

- Encadrement est possible mais une grosse réflexion est nécessaire.

Une campagne de sensibilisation est à faire

Pour l'instant les randonnées assurées par le SMAT sont la seule sensibilisation. L'ONF le faisait avant mais c'était une perte d'argent, personne n'y allait.
Madame Deschamps a par ailleurs présenté 2 fois sont travail à la suite de randonnées organisées par le SMAT, elle regrette que M. Esteve n'y ai jamais assisté.

Il y a eu un passage de 12000 à 18000 m3 sortis de la forêt des Colettes, il est normal qu'un changement ai lieu.

Madame Deschamps ne souhaite pas que les actions de la charte traduisent la non-communication entre eux et les autres acteurs. Pour elle ce problème doit être réglé entre eux.

L'ONF peut être maître d'œuvre et d'ouvrage sur certains projets touristiques en apportant un petit financement.

Bois énergie :

Il y aurait un grand intérêt à ce que la chaufferie de Bellenaves se fournisse avec des bois locaux.
Il y a des ressources en forêt domaniale des Colettes, le bois bûche se vend très bien. (CF compte rendu Cyril).
Le problème de la plaquette forestière est qu'elle n'est pas encore considérée comme un produit à part entière. Veolia se proposait récemment de les « débarrasser » de ce possible combustible.

Tous les branchages de moins de 7 cm de diamètre doivent rester au sol pour assurer la régénération du sol et de l'humus. On ne peut prélever la totalité des déchets au sol qu'une fois dans la vie du peuplement. D'autre part certaines branches doivent rester sur le chemin pour permettre un meilleur passage des tracteurs. Ceci est d'ailleurs très important dans les plantations de résineux.

Il y a actuellement un manque de fabricants de plaquette – qui pourrait potentiellement récupérer des déchets dont l'onf ne faisait rien – et de débouchés.

André Charles - DRAAF

Clermont, 23 mai 2011

Nous rencontrons André Charles dans son bureau à la DRAAF. Sa collègue Clothilde Meyroninc est présente ; c'est elle qui anime les Chartes forestières de territoire et les Plans de massif.

M. André Charles qualifie de « tout petit » le périmètre de notre zone d'étude. Pour le bois-énergie, les bassins d'approvisionnement sont plus vastes. *« On ne raisonne pas le marché au niveau de la Charte. Cela se fait à l'échelle départementale ou extra-départementale. »*

❖ ***Parmi les projets suffisamment importants en place, et appels à projet :***

1. Gros réseau de chaleur urbain (ex. à Clermont même, Moulins)
2. Appels à projet dans l'Allier : il n'y en a pas.
3. Appels à Projet CRE : 4 projet.

❖ ***Ordres de grandeur de la production de bois-énergie***

10 m³ / ha / an en étant très généreux
(au sein de ce volume, disons qu'on aura 4 à 6 m³ de feuillus)

➢ Sur la **forêt des Colettes**, on obtient une production de 100 000 m³ par an,
dont la moitié de bois-énergie, soit **30 000 m³**.

❖ ***Ordre de grandeur de la consommation de bois-énergie***

Entre 2008 et début 2011 : on est passé de **80 000 tonnes** de bois-énergie consommé (hors consommation des particuliers) **à 100 000 tonnes**.
De plus, il faut envisager au minimum **un facteur 2** d'ici à 2012.

❖ BEC, Riom (essayage)
Il faut 1000, 2000 tonnes pour un réseau de chaleur comme Bellenaves.

❖ Enquête CEREN (INSEE) : entre **600 000 et 1 000 000 stères sur l'Auvergne** de consommation de bois de chauffage.

❖ ***A chaque combustible son public-cible***

- Les **zones urbaines**, ainsi que les « **néo-ruraux** », sont plus propices au développement du **granulé**. Ce dernier est plus régulier, normé, et apporte un confort d'utilisation non négligeable.
  André Charles ne sent pas la plaquette coloniser les particuliers.

- Pour les **chaufferies publiques**, la **plaquette** présente des avantages et des perspectives intéressants.

❖ La plateforme de Tronçais : avis mitigé.

❖ ***Les facteurs déclenchants de la structuration de la filière du bois-énergie***

Connexes de scierie, plaquette forestière : le **prix augmente**, surtout pour la plaquette forestière. Il en résulte une rentabilité moindre pour celui qui veut se chauffer au bois.

En fait, le prix est surtout tiré vers le haut par **l'augmentation de la demande industrielle**.

➢ On va chercher de plus en plus à **fabriquer le combustible sur place, en forêt, ou sur des plateformes intermédiaires**.
➢ Pour la collecte : on pourrait chercher à **innover** avec des machines capables de **couper et récolter** en même temps ?

❖ ***Quelle interaction entre les PAT et autres outils***

Les PAT sont destinés à gérer l'approvisionnement de **chaufferies des collectivités**.

Mais **font abstraction des gros projets**.

➢ La question est de savoir **comment se positionnent ces gros projets** (alors qu'ils vont taxer leurs sources à terme) ?

Contact : **Pierre CASINI** chez BERAM,
de la part d'André Charles

Un projet comme Commentry est **structurant** en ce qu'il **oblige à l'excellence**.

Les « 4 mousquetaires »…

❖ ***Avantages/Inconvénients du mode de contractualisation pour Commentry***

- On peut **contractualiser directement auprès d'une coopérative**.
Il faut 10ha par jour pour Commentry, ce qui fait en moyenne 3 proprios
Alors qu'on estime qu'il faut **4 contacts avec un propriétaire** pour négocier un contrat.

- Les **petits exploitants** auront néanmoins beaucoup de **mal à suivre**.

❖ ***Des projets comme les BCIEA seraient plus « à taille humaine »***

5 à 10 000 tonnes par an, soit **500 tonnes par jour** : paraît déjà + accessible, encore qu'il faut les sortir !

❖ **CRE** : Le tarif de revente de l'électricité est indexé.
- ➢ Conditionne le tarif de production de chaleur pendant la même durée.

Or, le forestier, le particulier, l'exploitant… ne semblent pas prêts.
« Préféreriez-vous vendre à 100 € (une quantité quelconque d'un produit donné) pendant 5 ans… ou vendre aujourd'hui à 120 € et ne plus vendre demain ? »
Ce type d'indécision caractérise assez bien les exploitants, et souvent ils ont une vision court-termiste économiquement parlant.

❖ ***Indexer bois-énergie et bois-industrie… mais sur le prix d'un produit, ou de l'usage qu'on en fait ?***

1. **Lier les prix du bois-énergie à ceux du bois-industrie**.

   Avec des formules d'indexation :
   ex. Prix de la plaquette = Prix de l'année (n-1) * 15% du taux d'indexation, …

2. **Accepter, en contrepartie, que le taux d'indexation puisse baisser de temps à autre.**

3. Mais faut-il indexer **sur le prix d'un produit**, ou **de l'usage** qu'on en fait ?

   - ➢ *M. André Charles donne la réponse suivante : Il faudrait* ***qu'au moins une part de l'indexation*** *soit liée à* ***l'usage*** *que l'on compte faire du produit.*

❖ Chadelas : 50 à 60 000 tonnes produits / an.

- La pérennité d'un bois est précaire : il suffit d'une tempête – qui ferait baisser les prix - ou d'une attaque parasitaire pour « tout » ravager.

La défiance légitime des exploitants

Les exploitants ont une défiance légitime vis-à-vis des incitations qui visent à leur faire exploiter davantage le bois-énergie.

Moyens pour remédier à cette situation :

- Apporter aux exploitants des **preuves de la fiabilité/durabilité du contrat**.
- Les faire mieux **coopérer pour la production de plaquettes**.
  Coopérer = tant pour les petits exploitants que pour les ETF (qui ne sont jamais bien gros).

Exemple donné : accès au marché par un scieur dans le Puy-de-Dôme par l'intermédiaire d'un groupement, là où, seul, il n'aurait peut-être pas été capable de répondre à l'appel d'offre.

Lindron serait capable… (??)

Une question de maillage, de taille et de moyens

Combien y a-t-il de prestataires de services dans la zone ?

CUMA dans la Nièvre ? Quel **optimum de production** ?

Globalement, on observe le schéma suivant, pour la prise en charge des projets selon **leur taille** :

- Petit projet → petite(s) entreprise(s)
- Projet de taille moyenne : il n'y en a pas.
- Gros projets : ex. les « 4 Mousquetaires »

Pour se faire une idée des acteurs capables de supporter l'approvisionnement, voici **quelques exemples de tonnage de bois** requis selon la puissance à délivrer :

- 14 MW **élec** ⇔ **150 000 tonnes de bois / an** environ
- Chaufferie hôpital : 4 MW **thermiques** ⇔ **6 à 7000 tonnes de bois / an**
- De 500 kW à 1 MW ⇔ **1000 tonnes / an, soit 5 tonnes / jour** : CUMA ?

Et les capacités d'exploitation approximatives d'une ou deux entreprises :

- TBC (Tout Bois Couzonnais) : **50 ou 100 tonnes / jour** - Bio Combustible : **200 à 300 tonnes / jour** quand ça tourne bien.

Si un opérateur lambda arrive (en dehors du cadre d'un CRE), on va lui demander **d'avoir un niveau de sécurisation des approvisionnements** suffisant, notamment par rapport aux opérateurs plus gros.
Ce niveau de sécurisation des approvisionnements implique, entre autres, une grande **rigueur par rapport au contrat d'approvisionnement**.

➢ Souvent, les « **petits** » opérateurs représentent la **variable d'ajustement** sur un projet. C'est ce qui est problématique.

❖ ***Deux remarques que M. André Charles tient à faire en fin de réunion :***

1. En Auvergne, on considère que pour les 5 prochaines années, le bois-énergie est un **connexe du bois d'œuvre** (sauf pour ONF, opérateurs spécifiques, coopératives qui *vont chercher* le bois-énergie).

2. Avec la DREAL, **Schéma Régional Air-Energie** :
Diagnostic de la biomasse, entre les volumes « *dispo* » et ce qu'on peut *effectivement sortir* après avoir convaincu le propriétaire.

   ex. : FCBA affichaient 3 millions de m^3 disponibles supplémentaires, alors qu'on n'était qu'à 2 millions exploités !

❖ Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que **500 000 m^3 de bois d'œuvre tirent 500 000 m^3 de bois-énergie**, ce qui est considérable.

❖ TBC : Leur zone d'appro recouvre-t-elle notre territoire ?

❖ ONF : Quels exploitants ? Que font-ils du bois-énergie ?

❖ ***Remarques sur POWEO et autres projets significatifs. Remarques diverses***

- Si POWEO se fait, le projet de Commentry se fera aussi.

- Moulins : N'iront pas chercher… (où ? jusqu'où ?)
- Projets CRE ou BCIA du Limousin qui **vont sans doute chercher dans la région**.

- Tant qu'on n'aura pas de **Bilan Carbone** (ou taxe), la **loi du marché primera**.

- La grande inconnue à ce jour : ce que l'on est « **psychologiquement prêt** » à laisser partir du point de vue de la ressource.

  Or la ressource est présente. Sur les **700 000 ha de forêt en Auvergne**, un maximum de 200 000 ha ont un document de gestion durable.

  ➢ Les ¾ de la ressource régionale ne sont pas contrôlés.

  (100 000 tonnes / an de bois d'origine auvergnate ; billons parcourant 500 km en train.)

- On peut dire qu'on est en présence d'un **facteur 8** :

  Entre **10 et 15 % des propriétaires** vont faire la démarche.
  On progresse de 6 à **8 % / an des proprios**, taux qui correspond grosso modo au **taux de mobilisation visé du bois**.

- **DRAAF** : Finance les plans de massif ; les ETF (achat de matériel), …
- **PPRDF** : Rationaliser l'action de l'Etat

Florian Bernard - Comité d'expansion économique de l'Allier

23 mai 2011 à Moulins

Présentation CEEA : « satellite » du CG (90% de financements). Les 10 % restants : apportés par les chambres consulaires.
Intervient dans l'accompagnement des projets à vocation économique. CEE = outil d'intervention économique. Nécessite de travailler aux côtés des entreprises.

- Appui aux entreprises. 3 chargés d'affaires (Vichy, Moulins, Montluçon)
- Animation de filières. Plusieurs filières :
    - Les industries agroalimentaires
    - Mécatronique
    - Transport/logistique
    - Eco-industries
    - La filière bois

Un secteur porteur nationalement : les panneaux isolants. (peuvent être en fibres de bois)

- Identifier la filière (entreprises locales de la filière du département) et savoir comment elle fonctionne.

Détection de projets, recherche d'entreprises dans les salons…

Créer le lien entre le CEE et les collectivités locales.
Direction d'Agriculture et de l'Environnement (où Laurent Vacher travaille sur la méthanisation).
Direction agriculture CG : Jean-Pierre Barbe
Collaboratrice : Laetitia Monnier.
CEE : activité PME, grands groupes.
(CCI : consulaires élus par les chefs d'entreprise d'un territoire donné).

Laurent Chobiron, stagiaire, demande aux entreprises tout ce dont elles auraient besoin. (BTS techniques commerciales)
Projets collaboratifs : + de facilité à mobiliser des subventions régionales, etc.

Cartographie de la filière bois > agrégé dans un annuaire.
Le CRPF voudrait faire un annuaire de toutes les entreprises de l'Allier.

(Jean-Louis da Costa arrive). 2e, 3e assemblée générale d'Auvergne Promobois.
Problème de culture.

- Dispersion des propriétaires ; dialogue entre eux.

Eléments concrets :

Séchoir de Noire-Etable (au-dessus d'Ambert). Mis en place pour que tous les scieurs puissent venir y sécher leur bois. S'ensuit : liquidation judiciaire. Scieurs ont laissé des ardoises entre 10 et 40 000 €. Le modèle économique était conçu sur un prix au m^3 de 400 € (au lieu de 200 € !).

Pôle d'excellence rurale de la Montagne Bourbonnaise. Axé construction et bois-énergie. Plateforme technologique Forbois (Riom) + lycée Mercier. Porté par une boîte du Puy-de-Dôme pour démonstration. Programme visant à mettre au point une tête d'abattage dédiée aux feuillus. Mauvais modèle économique.

- Il faut partir du marché.
- Partir d'exemples qui fonctionnent.

On a la matière première, mais on n'est pas capable de l'exploiter (Chignac, Fernier).
CEEA : n'étudient la filière bois que depuis 3 mois.
Cellule biomasse à la Région. Initialement, POWEO avait prévu de s'appuyer sur 4 les mousquetaires (Chadelas, Lindron, Bica,).Soit 4 contrats-cadres avec ces 4 fournisseurs-là, censés couvrir 80 % de leurs besoins (en volume requis). Avec signature sur 10 ans. En parallèle, avaient sollicité des entreprises pour exploiter la centrale.
Dalkia : « Je gère la centrale + la plateforme + les contrats d'appro. » Interlocuteur unique.
BERAM (Bois Energie Rhône-Alpes Méditerranée) contractualiserait donc avec…

Broyer le bois rond sur la plateforme de Commentry. Dalkia, elle, partirait sur une plateforme de stockage de plaquette broyée sur parcelle, grâce à un concept de Beram pour exploiter le taillis sous futaie.

Adisseo.
Poweo a répondu à un AO CRE. Sont en phase de projet (d'ingénierie). Aujourd'hui, fonds = 50 M€ ne sont pas encore levés.
D'ici la fin de cette année, les autorisations auront été données.
Décision d'investissement pas avant fin 2012.
Les collectivités locales ont été sollicitées.

Action souhaitable : Communiquer au CEEA la ressource mobilisable sur CC SCB.

Arlat, à Bellerive-sur-Allier. A acheté un grumier pour transporter les grumes lui-même + un combiné bois-bûches.

Intérêts actuels du CEE :

- Les gens, localement, sont-ils motivés pour se fédérer localement afin de répondre à un gros projet ?
- Les panneaux isolants.

- (d'autres personnes de Polytech' pour un stage au sein du CEEA ?)

Contrat SPOT : trouver de la ressource beaucoup + localement.

Les artisans et sociétés unipersonnelles pas tenus de publier leurs résultats.

Action à mener en direction des PME.

Benjamin Massardier - FNCOFOR,

1000 chaufferies bois pour le milieu rural
24 mai 2011

PAT

Le Plan Approvisionnement Territorial (PAT) a été créé pour mettre en avant la plaquette dans un contexte de maintien économique. Les financeurs sont la région et l'ADEME.

2 mise en place de PAT actuellement dans le Puy de Dôme. L'URCOFOR est le maître d'œuvre pour 1000 chaufferies à l'aide de fonds régionaux, nationaux et européens. On aboutit à la production d'un outil d'aide à la décision.
La possibilité d'avoir un PAT est en cours de réflexion dans le Pays de Montluçon et du Cher.

Le plan de financement permet d'obtenir des fonds pour 6 projets différents, 3 en auvergne et 3 en Limousin.
Le PAT du Pays des Combrailles est en voie de finalisation.

Pour réaliser un PAT, une multitude de facteurs sont pris en compte. On évalue les massifs avec entre autre : données ONF, IGN, données issues de PSG, relevés de terrain…
On calcul le volume de plaquette disponible par hectare en prenant en compte la nature du peuplement, tout est modélisé et croisé avec les réseaux, les distances par rapport aux chaufferies, les modes d'abatage, la pente et la possibilité de faire du BO ou du Bois énergie.
Des études sont aussi menées auprès des scieurs.
On obtient un prix rendu chaufferie du bois.
Les enjeux environnementaux sont évidemment inclus.

Concernant le bois buche les données sont très difficiles à avoir, 90 pourcent des échanges se feraient sans être déclarés. Les flux de bois bûche sont très difficiles à connaître. Ils se basent sur une étude SIRENE.
[FA : Etude sur le bois buche pour avoir une meilleure connaissance du marché ?]

Le PAT peut être vu comme résultant de la CFT.

Bric à Brac

Affouage, vente sur pied pour le bois buche.
A terme le bois énergie aura une valeur.

Le bois énergie est effectivement issu pour une grosse partie de morceaux qui peuvent être utilisés pour le bois buche. L'intérêt est fort lorsqu'on a des parcelles de feuillus et de résineux mélangés.
Un projet de réserve naturelle est en discussion autour de la Sioule.
Il est souvent reproché aux architectes leur faible utilisation du bois.
Grossièrement on dit que 1000m3 de bois sortis de la forêt correspondent à 1 emploi.
Le balancier entre régie et DSP pour une chaufferie bois est aux alentours de 1 et 1,5 MW, il existe cependant d'autres modes de gestion.
Communes forestières : il faut que les communes possèdent de la forêt ou aient des forêts sectionnales sur leur territoire.

Liens utiles :
http://carto.craig.fr/ : carto de l'Auvergne type IGN
http://www.solagro.org/site/290.html : étude sur le bois laissé sur parcelle d'exploitation
http://www.dispoboisauvergne.ifn.fr/util/index.php : données IFN, DRAF, Auvergne Promobois ... sur le bois énergie en Auvergne

M. Bidet - Maire de Bellenaves, Vice-président du CG

04 70 34 40 41 ; bidet.dominique@wanadoo.fr

Monsieur Bidet rappelle qu'il est Vice-Président « chargé du Développement Durable, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ». Il a entre autres participé à la mise en place du « Contrat Communal d'Aménagement de bourgs » en lien avec le CAUE et le SDE.

Bois énergie

Concernant la filière bois-énergie, il est pour lui très compliqué de réunir tous les acteurs. Le rassemblement de 14 entreprises du bois pour ABC était quelque chose d'énorme.
La stratégie de la filière bois devrait selon lui se faire à l'échelle de la région Auvergne. Celle-ci a notamment équipé un de ses lycées avec une chaudière bois.
Le département, quant à lui, a équipé la DDT de broyeurs pour que leurs déchets végétaux soient réutilisés.

Pour lui le développement de petits projets peut être structurant.

Bellenaves :

- Chaufferie

0,9 MW avec du bois à 50% d'humidité, 1,5 MW avec du bois à 20% d'humidité, elle consomme actuellement 2000 m3 de plaquettes d'octobre à avril.
Volontairement surdimensionnée pour l'arrivée prévue de l'Eco-quartier.

- Eco-quartier

Ne se fera que s'il est raccordable au réseau de chaleur.
Dans 3 mois il fera appel à des privés pour savoir si son projet les intéresse. L'idéal pour lui serait de travailler avec des artisans locaux.
Le bureau d'études Sicomore de Clermont-Ferrand est en charge de l'affaire.
Les logements seraient de petite taille, la chambre d'ami potentielle serait en effet un Eco-gite, réservable par les habitants et ouvert sur l'extérieur. Volonté de mixité sociale avec notamment l'achat possible de 2 ou 3 maisons par Allier Habitat.

- Chalets

Volonté de construire 20 chalets sur Bellenaves pour accueillir du public sur la thématique pêche et relaxation avec la création d'un espace bien-être. Pas de concurrence avec le vert plateau car pas le même public. Cependant prêt à le mettre à côté si on lui dit le contraire.

- Eco-parc

Volonté de créer un parc photovoltaïque entourant un jardin de cocagne. 13 hectares sur 20 déjà pourvus en panneaux photovoltaïques. C'est un des seuls moyens selon lui pour faire de l'énergie solaire, en étant en adéquation avec le PLU (càd avec maintien un zonage agricole). L'avantage de celui-ci serait d'être proche du transfo.

D'autre part une chaufferie bois est en projet sur le vert plateau.

Monsieur Bidet nous a fait part de ses fortes convictions écologiques, développées suite à un partenariat du département avec un cercle du Mali.

Mme Marie-Jeanne - CAUE Allier

25 mai 2011

Acmariejeanne.caue03@wanadoo.fr

Maison Bois

Le bois prend son envol, c'est un parti pris de construction qui fait son chemin. De plus en plus de maisons se construisent en bois (toutes proportions gardées). Les extensions sont aussi faites en bois car plus adaptable.

Le bois ossature revient en force, * (maisons à colombages ?)

Le bois est déjà bien utilisé par certains architectes, le CAUE organise des visites départementales à destination des élus pour leur montrer ces bâtiments :

- Dominique Evrain http://www.evrain-dominique.fr/
  - Salle polyvalente du Theil (entre autre)
- Gilles Alexandre
- Laure Schwartzmann
- Perrain (Ebreuil) http://www.perrin-recoules.fr/

Volonté du CR et du CG de développer la construction bois.
On a aussi (eu) une augmentation de l'utilisation de la construction bois chez les agriculteurs.
Notamment grâce à certaines aides.
Il permet un chantier propre – pas de gravats etc. - et a des bonnes performances énergétiques.

D'autre part des projets d'Eco-quartiers sont en cours :

- Bellerives sur Allier (projet de taille importante)
- Bellenaves
- Vichy
- St Germain de Salle

Cependant la filière bois n'est pas structurée en Auvergne. Personne ou presque ne possède l'équipement particulier et le système de séchage nécessaire à la construction bois. Le bois construction vient donc d'ailleurs et il n'est même pas sur que les huisseries viennent d'Auvergne.

Concernant les installations qui se font, une attention particulière doit être apportée aux finitions sous peine de rendre caducs les performances énergétiques et d'entraîner des risque de moisissure sur les parois. (Ossabois notamment)

Dans ces conditions, bien que plus chère à l'investissement, une maison bois permet d'avoir des coûts d'entretien et énergétiques moins élevés. Sur le long terme une maison bois est moins couteuse.

Paysage

Volonté de préserver le bocage, sans le muséifier cependant.
Intervention possible au niveau du PLU, pour préserver des points de vue intéressant.
L'implantation de résineux a complètement fermé certains paysages en montagne bourbonnaise.

CCI Montluçon-Gannat

Rencontre avec Thierry Boutet, Chargé de mission Ent-Sécu-Dvpt d.et Joël Poix, élu président de Batisseo et référent sur le territoire Sioule, Colettes et Bouble. Le vendredi 27 Mai à la CCI de Montluçon, 9h.

Rappel : La CCI c'est un établissement public géré par des chefs d'entreprises. Elle emploie également des chargés de missions qui accompagnent les entreprises désireuses de collaborer avec la CCI. De par son mode de gouvernance elle est bien représentative du territoire.
Les entreprises de plus de 10 salariés y adhèrent (mais ne collaborent pas forcément).
Les auto-entrepreneurs dépendent plutôt de la chambre des métiers.
Sa vocation principale est le développement économique.
A l'horizon 2015 les deux CCI de l'Allier vont se refondre en une seule.
Les filières bois-énergie et bois-construction ainsi que tourisme vert&culturel veulent être conservés et améliorés.
Le secteur du bois souffre sur les métiers traditionnels de transformation (en crise !)
Les petites scieries coulent, ne sont pas reprises après départ à la retraite ou sont rachetées par les grosses boîtes. Il y un problème de mise à niveau du matériel après la succession et une absence de stratégie alors que les grosses scieries se divertissent. Il y a donc une perte de valeur-ajoutée.
La volonté politique est bien d'attirer des entrepreneurs (corrélation avec le discours du CEE Allier).
Il y a de la concurrence entre les territoires et les filières (bois construction).
La question est ; comment structurer la filière de tout le territoire ?
Dans l'Allier le bois est encore trop « artisanal », la forêt n'est pas si structurée que les landes par exemple. On ne peut pas autant industrialiser l'exploitation.
Il faudrait sensibiliser les propriétaires forestiers pour fournir du bois.
Sensibiliser les entreprises du coin à produire « local » (image marketing), problème : la loi du marché est trop forte jusque là.
_ *Memo :* exemple d'agrégat d'entreprises en mécatronique, ainsi elles peuvent avoir accès à des appels d'offres (d'où l'avantage d'être en coopérative pour les exploitants).
« Ensemble on est plus fort » (rappel de la maxime d'A.Charles, l'union fait la force)
On pourra alors assurer une pérennité.
Favoriser synergie entre filiale (rappel CEE)

La CCI se pose en médiateur qui peut faire remonter les problématiques aux politiques.
L'enjeu est de trouver des leaders pour se diversifier. (exemple de E.Lazaro à Lizeuille qui fait des charpentes et a investi dans du matériel.
On peut aussi aller dans le sens offre→demande : « j'ai tel potentiel, qui en veut ? je vous le vends »
Construction bois :
Par exemples :

_ En Auvergne en 2011 : seulement 6 maisons en label BBC chez les particuliers. Ce qui fait très peu.
_ Les appels d'offres pour les lycées par la région ne stipulent même pas que les menuiseries doivent être en bois locaux (on se tire dans le pied !).
Ce n'est pas réellement un territoire ou l'on a pour habitude de construire en bois .
Alors, oui c'est une région forestière mais quelle est vraiment la volonté de développer et valoriser l'économie locale. → Pôle d'excellence rural.
Il manque de formation, c'est une nécessité de changer ! L'IUT de Montluçon a lancé une formation pour la construction bois.

A propos de Commentry/Poweo : Le territoire est peut-être déjà trop petit, si le projet se fait il risque de tout aspirer en termes de ressources bois. Ainsi certaines industries ne pourraient plus se fournir en bois énergie à titre gratuit (le marché émergerait et les prix augmenteraient).Exemple de l'usine de tuile Bayet avec un four à copeaux. Il pourrait y avoir des gisements complémentaires comme les palettes industrielles. Le plan d'approvisionnement reste à déterminer mais il semblerait que tout soit prospecter étant donné que la chaufferie avalerait tout et n'importe quoi (essence de bois, humidité, calibrage etc.).
Piste d'élargissement : Les zetapellets, permettent de valoriser le compost vert, récupération des déchets verts en déchetterie pour en faire des granulés. Concept nouveau et fiable (quantités limités ?).

NDLR : L'élu et le chargé de mission sont intéressés et motivés !

SNBA/Merranderie Boutes

Messieurs Jean-Pierre et Jean-Yves Vernadat. Le Mercredi 1 Juin, 10h à Marcenat.

L'entreprise Snba : Prestataire de service pour l'approvisionnement de la tonnellerie Boutes, une des dernières grosse entreprise familiale dans ce domaine.

_ Merranderie à Loroux : 14 employés (dont un commercial, un acheteur de coupes…)

_ Plateforme stockage et séchage à Marcenat : 11 employés : 8 travaillent le bois et 3 sont administratifs.

Ne cherchent pas plus d'appro ou de développement pour le moment. Depuis 1988 (création de l'entreprise) les choses ont changé ; on est passé d'une demande de 3000 fûts à 30000. Aujourd'hui le bois vient à 30 ~ 40 % de l'Allier, de Tronçais ou des Colettes (quand il y a de jolies coupes) car sinon le grain n'est pas assez régulier. Ils se fournissent exclusivement dans les bois domaniaux ou communaux. Le bois vient donc du Centre, des Vosges etc. Donc beaucoup de transport ! Si un jour le transport vient à subir un coût trop élevé il faudra délocaliser la production là où se trouve la ressource.

Sur le long terme, inquiétude par rapport à la qualité du « grain » du bois domanial. Récemment apparition de défauts inhabituels sur le bois (évocation de la politique forestière de l'ONF, le bois ne grandit plus en hauteur mais en largeur etc.). Plus tard, vision sur le bois privé éventuellement.

Concurrence : Faiseurs de plots qui utilisent toute la grume (alors qu'eux n'utilisent que 40% et donc 60% de connexes !).

Cependant leur activité est bien spécifique et pour l'instant le débouché est assuré avec un produit sortant à tout de même 2500€/m^3 !

Exporte les copeaux de chêne (fut plutôt spécifique à la France)

Snba se relève de la crise.

Bois énergie : 17€ la t. de produit connexe non finit. Après broyage, 33€ la t. de plaquette forestière.

Pas d'investissement de broyeur sur le site de Louroux, car celui-ci serait trop bruyant pour fonctionner dans le village.

Rq : Quelle masse de bois est mobilisable ? → Regrouper les parcelles ! Améliorer la desserte (cf Livradois Forez). CC SCB pas assez puissante pour espérer faire vraiment bouger les choses seule.

Si l'industrie du bois énergie se structure vraiment, moins de marché noir et donc impact sur la population locale également.

Exemple de Cerilly avec un maire scieur et une chaufferie bois pour l'hôpital. (Rappel Saint-Germain-l'herm et son maire travaillant à l'ONF qui a lui aussi une chaufferie) (NDLR : A en croire qu'il faut être sensibilisé et s'y connaître pour se lancer dans un tel projet →militantisme)

Retour sur la chaufferie de Bellenaves :

Terrain à côté de la merranderie appartenait à un agriculteur. Snba a voulu s'étendre et a bénéficié d'un coup de pouce de M.Bidet (ancien agriculteur).

Suite à la construction de la chaufferie de Bellenaves, M.Bidet, maire de Bellenaves a sollicité Bois Energie Auvergne (et donc ABC) pour approvisionner sa chaufferie en plaquettes (NDLR : mix écorce/sciure/plaquette industrielle à un coût modéré et avec un cahier de charges précis car la chaudière a des exigences de calibrage et de taux d'humidité). Le mix venait de la scierie Fernier et était transporté par ABC.
Il y a eu des problèmes de qualité (NDLR : morceau de béton, chûtes qui bloquent la vis, plaquettes enneigé car stockées à l'extérieur…).
Au final sans communication l'appro. a changé et est passé à Lyaudet. C'est passé moyennement mais les fournisseurs de biomasse ne ferment pas la porte à une nouvelle coopération.

➔ Manque de communication et de professionnalisation sur la qualité de l'appro.

Retour sur la plateforme de Target : cf. étude de Serge Defaye (cabinet DEBAT adhérent au CIBE)
Le cabinet et la région auraient pensé que la plateforme de stockage à Target n'été pas adaptée car trop isolée avec un coût d'investissement supérieur à la capacité du territoire.

→ Echec

On a pu constater que a volonté politique à joué aussi pour beaucoup.
La cc a voulu garder la plateforme sur son territoire quitte à l'isoler (idée précédente à côté de l'autoroute près de Gannat sur un terrain appartenant à la scierie Fernier dans la zone industrielle).

➔ Les politiques défendent leur territoire n'ont peut être pas joué la carte de la coopération avec d'autres territoires sur le coup.

Retour sur l'association B.E.A : Crée en 2005, une volonté politique d'aider la filière bois locale. Pour valoriser le bois rémanent et considéré comme déchet.
Mobilisation d'une grosse 15aine d'acteurs. Visite de BioCombustible en Normandie etc.
Suite à l'échec de la plateforme de Target, la région et le département du Puy-de-dôme (suivi par le conseiller général M Fournier) ont œuvré pour la formation d'ABC.
Cela a sonné le glas de l'association BEA, qui s'est converti en société civile avec moitié moins d'adhérents (fin 2006) sous l'impulsion de M Vernadat.

➔

ABC : Bonne entente (NDLR : en facade ?) des différents partenaires. Capacité : environ 200 000 t. Présent sur 16 installations/projets actuellement (même hors Auvergne).
_ BICA : Possède la matière (Raz + nbreux scieurs)
_ BEA
_Echalier (président d'ABC, influent) : récupération en tout genre
_RBM : logistique
Les scieries passent donc par ABC pour l'appro(exemple de Bellenaves).
Dans l'Allier peu de débouchés pour ABC, mais grâce à RBM d'autres débouchés sont trouvés (appoint etc.).

Travail avec Cofely, avec une certaine défiance. Conflits parfois notamment pour la papeterie Giroud et son appro.
Grosses boîtes comme Cofely veulent imposer leur loi et leur prix, ils seraient susceptibles d'entrer dans le capital d'ABC. Et ABC de rentrer dans le projet de plateforme Cofely à Queuille.
« Pour être efficace l'appro doit restée privée »
Relation avec leurs sous-traitants :
Bonne entente avec les ETF : J-L Portes à Tronçais, Cluzier à St Pourçain, Besson à Fleuriel, Lindron à Montmarault (il ne veut pas rentrer dans ABC).
Par contre ceux-ci pas prêt à coopérer (mentalité de « gaulois »), ils sont très individualistes.

Pour plus d'informations sur l'association BEA et la plateforme de Target, se référer aux documents internes de la CC SCB.

Madame Chazal - Auvergne Promobois

Maison de la Forêt
Mercredi 1er juin 2011

La problématique de la filière bois (en général) doit s'appréhender à une échelle *au moins* régionale.
Structurer de véritables actions : formations à la construction, …

Dans ce contexte, la Charte forestière interviendra surtout s'il s'agit de *mobiliser les propriétaires locaux*.

En **Allier** : peu de connexes, et beaucoup plus de **produits forestiers** (mais ce n'est pas pour ça qu'ils sont forcément mobilisés).

POWEO : à quel prix espèrent-ils acheter le combustible ? S'imaginent-ils que les fournisseurs vont accepter de **brader leur matière première** ?

Si le potentiel ne se met pas forcément en marché, il y a deux raisons principales :
1. Le prix d'achat de la matière première ;
2. Les propriétaires, qui doivent être sensibilisés.

Il serait risqué de ne raisonner **que** par le bois-énergie (BE), alors qu'il existe un problème national de **valorisation du feuillu en bois d'œuvre** (BO).
Avant, le feuillu passait en meuble ; mais le marché s'est effondré.

Connexes vont en :
- Panneaux
- Pâte à papier
- Bois-énergie

Pour les 2 premiers, pas de fabricants sur la région. Localement pas d'usine, donc ce n'est **pas « dérangeant » (trop concurrentiel) pour le bois-énergie**. En particulier, il n'y a plus l'entreprise Tarascon, qui faisait un peu de ça.

Les **connexes reviennent moins cher que la plaquette forestière**. Il en découle que tant que les connexes ne seront pas complètement consommés, le **marché de la plaquette forestière pourra difficilement décoller**.

Les plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) : A quoi servent-ils ? (Mme Chazal)

Construction :

+ de 60 % de bois qui vient de l'Allemagne ou d'Autriche.
Fernier est en recherche de **chêne de bonne qualité**.

Entre 2004 et 2008, on a observé en Auvergne une hausse de 30 % de sortie de bois, d'où +30 % de sciage.
Puis, il y a eu la **crise** : moins de marchés -> moins de demande -> le bois s'est « cassé la figure » (surtout le résineux).

Développer une nouvelle activité économique sur un territoire : **ça ne se décrète pas** politiquement, du moins à l'échelle d'une collectivité locale ! De plus, cela se ferait au détriment des activités qui existent déjà, et dont les entreprises payent des taxes.

- Là où il faut agir, c'est sur **l'incitation des propriétaires à valoriser leur bois**. Cela passe entre autres par une **meilleure accessibilité**.

Il faut **aider au regroupement des parcelles**. Il incombe effectivement à la CC de sensibiliser les propriétaires.
La Charte forestière = pousser à la **structuration de la propriété**.

Les produits sont standardisés.

Exemples de coopération : 3 scieurs / charpentiers se sont mis ensemble pour répondre à la demande. Mais c'est le marché qui les y a poussés ; pas une décision institutionnelle.

Un scieur privé : Verrière à Arlan.

Un exemple de coopération mal pensé

Le **Pôle Bois du Haut Forez** : structure de séchage/rabotage (en amont de Ossabois).
Semi-public, semi-privé : les scieurs n'ont apporté que 1000 € (ce qui est parfaitement négligeable) ; la puissance publique ayant quant à elle investi 3 ou 5 millions d'euros.

« Plié » en 2 ans.
Chiffre d'affaires 1e année : 500 000 euros.
Résultat : – 500 000 euros. Dont 66 % d'aides publiques.

- Ces exemples de partenariats public-privé ayant mal fonctionné, ainsi que l'ingérence fréquente de la sphère publique dans les affaires économiques, sembleraient témoigner de la nécessité de **laisser le secteur privé faire ce qu'il a à faire**.

Aujourd'hui, 1 chaufferie sur 2 est approvisionnée par des **gros opérateurs**.
Or ces derniers ont déjà leurs **propres structures d'approvisionnement**.

Qui approvisionne la chaufferie de Rocherfort ?! Ce sont ces opérateurs, par l'intermédiaire de leurs **mandats sur plusieurs années**.

Estimation de la ressource valorisable : IFN (dont coupes rases et d'éclaircie)

Où estimer la ressource : dispoboisauvergne.ifn.fr : indique à la fois coupes rases et coupes d'éclaircie. Le CRPF doit par ailleurs pouvoir fournir des données de cet ordre.

Mobiliser des essences de piètre qualité en bois-énergie

Livradois Forez : masse colossale de **sapins de mauvaise qualité**, dont **4 millions de m³ mobilisables en bois-énergie**.
Mais sur pied, ces arbres passent pour de beaux arbres de bonne qualité aux yeux de leurs propriétaires.

Des discours stratégiques reposant sur des données erronées

Discours d'Urmatt, en Alsace, où le Président de la République a annoncé qu'à l'horizon 2020, on « pouvait » mobiliser **20 millions de m³ de bois supplémentaires** dans les forêts françaises.

Chiffre en réalité largement surestimé. Le ministère s'était appuyé sur une formule de calcul erronée.

Valorisation de feuillus en construction et aménagement

Les bois comme le hêtre, le chêne, se prêtent bien à une utilisation d'aménagement intérieur, ou pour le bardage.

FCBA : cf. **l'étude Richter** sur la valorisation des Feuillus (transmise par Mme Chazal)

Problème : **pas de dynamique marketing pour faire évoluer le marché** – autrement dit, glisser du marché du **meuble vers celui de la construction** dans la valorisation du bois d'œuvre.

Fernier se diversifie avec de nouveaux produits : fait des aménagements extérieurs, etc.

- Ceci témoigne d'un **réflexe aval**, que beaucoup d'opérateurs n'ont pas encore intégré.

Contact : monsieur MEHUYS chez Fernier

Merranderie, Tonnellerie en Allier : des forêts réputées qui accaparent le butin

La merranderie et la tonnellerie sont implantées dans l'Allier.

D'une part, le secteur souffre de l'image de Tronçais, forêt très réputée pour le merrain.

De plus, (*qui ? les merranderies, les exploitants ? ceux de Tronçais ou les autres ?*) semblent très réticents à faire des contrats avec l'ONF.
Ndlr : Il semblerait que ce soient les exploitants merrandiers, qui recherchent du grain spécifique qui se trouve de moins en moins dans les forêts de l'ONF : dixit SNBA

Expérimentations à base d'acacia ?

Il s'agirait de mettre en point un **protocole d'essai**, avec parcelles témoins.

La demande existe. Ce bois est classé **classe 4** naturellement : ne nécessite pas de traitement. Le bois d'acacia pourrait être valorisé :

- En **bois-énergie**
- En **bois d'œuvre**, en remplacement des bois exotiques pour des raisons de développement durable (transport sur de grandes distances) et d'augmentation de leur prix.

Le CRPF est réticent à une telle expérimentation, en raison du **caractère invasif** de l'acacia. Auvergne Promobois pense que l'expérience pourrait être menée avec des variétés moins invasives de cette essence.

Il est difficile de construire avec du bois : le cas de la charpente

La **charpente traditionnelle**, dite « **sur liste** » (sur mesure), avec approvisionnement local, fonctionne encore, mais de moins en moins.

En effet, **le charpentier dispose désormais de toute l'offre du marché mondial**. Des machines de 13 mètres, … permettent de fabriquer un **produit largement standardisé**. (cf. cas des charpentes en Allemagne, en Autriche)

Le bois en France, état des lieux du bois local ?

En France : lobbying **« tout bétonneuse ».**

Le système bois local <–> construction bois fonctionne à quelques endroits quand même, en France. L'entente locale intègre même, quelquefois, l'artisan local qui s'occupe du collage.

Voralberg (länder autrichien) : ont réussi à répondre à la problématique de valorisation de leur sapin (même problématique qu'en France il y a 20 ans).

- Le problème des appels d'offre
- Les fibres de bois -> bois industriel = sorti de scierie
- Panneaux d'Isoroy à Ussel : ont toutes les difficultés à trouver des débouchés ? (Groupe Sunday, portugais)
- POWEO : Il aurait mieux valu qu'ils **aillent s'implanter sur une zone « complètement » forestière**.

- Les gens sortis de l'ENGREF (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts) ont une **vision restreinte et formatée** (comparaison avec l'ENARC pour les politiques). Ils se caractérisent par un mode de pensée parfois « élitiste ».

- Dans le Domaine de Saint-Augustin (à Bellenaves), ils font du bois-énergie.

- Les ETF comme Lindron souhaitent se lancer dans le bois-énergie, en saisissant l'opportunité des gros projets comme les CRE.
  Cela **donnera une valeur au produit** qu'il n'a pas aujourd'hui.

Bonus : Houppiers, etc.

- Enfin, il faut bien se dire que **l'ONF « sort ce qu'il faut ».** Ce n'est pas tellement de leur côté qu'il y aura des choses à revoir.

François Remond - technicien forestier Unisylva

Entretien du Lundi 6 Juin dans nos locaux à Lalizolle au sujet du Bois-Energie :

Les quelques bois privées notables sur la CC-SCB :

- M.Clabot détient environ 700ha utilisés en grande partie pour une chasse privée encadrée. Il ne tient pas à gérer son bois autrement que pour la chasse apparemment.

Ndlr : Une négociation est en cours pour échanger un bois près de Veauce afin de former un bois d'un seul tenant pour la Chasse, l'autre parcelle se verrait proposée à l'ONF par la CC-SCB en échange du bois du PAH Natura'Bosse : affaire à suivre…

- Bois du Trapenard :
- Bois du Châtelard : 600ha gérés, Unisylva y intervient souvent.
  Mr de Montigny, le beau-fils du châtelain s'occupe de la gestion de la forêt.
  Par exemple en 2008, un lot de résineux a été cubé à l'avance et vendu sur pied → l'appel d'offre a été remporté et les douglas ou autres épicés sont partis pour composer des charpentes.

Fonctionnement d'Unisylva :

Ils établissent des contrats d'approvisionnement avec les clients propriétaires de bois.
Ils sous-traitent à des ETF le plus souvent pour exploiter le bois vendu auparavant.
Remarque : pour qu'un exploitant puisse acheter du bois il doit acheter une carte (comme un taxi) et payer une cotisation MSA etc.
La plateforme de Sancoin dans le Cher est un lieu de production et de stock c'est une base importante d'Unisylva.

Gestion du bois :

Filière bois bûche augmente et les régions peu forestières sont très demandeuses (ex : Languedoc-Roussillon …). Unisylva exploite, revend à des grossistes qui revendent à des particuliers.
A l'heure actuelle, il est plus rentable de faire du bois-bûche que de faire des plaquettes (ce n'est pas assez développé chez les particuliers). Ceci permet de rentabiliser au minimum l'exploitation.
Le marché noir est bien ancré ; c'est une concurrence déloyale pour ces entreprises.
F.R. estime qu'il y a un potentiel pour tout type de bois.

<u>La mentalité locale est de ne pas toucher au bois sauf quand ça rapporte</u>.

Les techniciens sont présents au bureau Unisylva à Moulins tous les jeudis matins

Florent Dubonnet - Responsable production de la scierie Fernier à Ebreuil

6 juin 2011

La Scierie Fernier emploie 25 salariés et transforme 130 m³ de grumes par jour. Rachetée récemment par une menuiserie aveyronnaise.

Les connexes :

La scierie produit 140 tonnes de plaquettes mélangés et 24 tonne de plaquette écorce par semaine. Toute leur production est vendue.

- La sciure est utilisée pour les granulés (EO2), la litière animale et une petite quantité est compostée.
- L'écorce est utilisée en bois énergie et en compost
- La plaquette est vendue pour faire du bois énergie ou du papier. Plus aucune quantité n'est achetée par les fabricants de panneaux

Approvisionnement :

L'approvisionnement se fait aux alentours de l'autoroute, d'Orléans jusqu'au Cantal. La majeure partie du temps la scierie achète des coupes auprès de presque tous les vendeurs possibles (ONF, Coop etc). Elle fait aussi des achats en bord de route. Si le bucheronnage est sous traité, l'entreprise possède le matériel nécessaire pour faire ses propres débardages. Le bois de chauffage issu des coupes est revendu.

Chêne, Hêtre et pin sont les essences utilisées avec une forte dominante de feuillu.

La scierie rencontrera des difficultés d'approvisionnement en cas d'accélération de la demande en feuillu.

Les échanges entre entreprises ne sont pas faciles.

Bois Energie :

Le nouveau directeur souhaitait développer ce marché du bois énergie mais ses employés l'ont freiné par rapport aux autres entreprises dépendantes des connexes de scierie.

Si on ne broie que de la brindille il en faut énormément pour répondre à une demande qui risque d'augmenter. François Dubonnet a peur que l'on finisse par broyer du bois initialement prévu pour la trituration voir pour la palette.

La vente de plaquette forestière lors de l'achat des coupes pourrait faire baisser le prix des grumes et donc du produit fini.

La chaufferie de Bellenaves ne consommait qu'un semi remorque par mois en plein hiver alors que la scierie en produit 1 par jour. D'autre part ils ont arrêté suite à des soucis de dimension de certains morceaux. Selon Florent Dubonnet ces morceaux n'ont jamais été pointés du doigts par ses autres acheteurs et s'il se fait des chaufferies elles doivent être capable d'avaler ces morceaux.

Bois construction

Misent sur la durabilité du chêne et le commercialise pour des aménagements paysager types traverses SNCF (non traités, qui se patinent avec le temps). Ce type de produit permet d'écouler les parties moins appréciées – pour les parquets notamment – contenant des nœuds. Il en va de même pour la charpente en chêne pour laquelle l'entreprise essaie de se repositionner, surtout en faisant des efforts tarifaires. Ils se posent la question de savoir pourquoi le marché de la charpente chêne s'est effondré. A l'heure actuelle les charpentiers taillent du résineux. Sont-ils prêts à y revenir ?
Un des problèmes de la scierie est qu'elle n'a pas la capacité de classer les bois – durabilité, flexion, résistance etc. – comme peuvent le faire d'autre grosses entreprises.

Jean Noël Mahault - Maire de Saint-Germain-l'Herm et forestier

Le Mardi 7 Juin, à 12h
NDLR : L'appel a surtout consisté à récupérer des informations sur le projet établit là-bas.
Concernant l'appro :
Si un produit pas cher a 50% d'humidité il faut remplir le silo tous les deux jours.
S'il est plus cher mais à 40% on peut remplir toutes les semaines.
Ce sont des scieurs locaux, le bois rémanent et une CUMA. RBM pour l'appoint. Pas de PAT.
Réseau :
Le raccordage a été évolutif (en partie à cause de la crise en 2008) : Les bâtiments publics (collège,maison de retraite) ont été reliés avant les particuliers (bonus) .
Gestion :
Régie autonomie foncière, employé communal employé spécialement pour cette tâche.
C'était une volonté politique d'avoir un service public pour la population (pas de bénef.)
A l'heure actuelle le budget n'est pas encore tout à fait équilibré mais en devenir.
Arguments pour l'implantation d'une chaufferie bois :
La ressource est locale et abondante, proche et souvent peu valorisée → cela fait travailler les gens localement ! D'ailleurs une petite entreprise va se créer pour une autre source d'appro.
Il faut être persévérant pour vouloir s'engager dans une telle démarche. Le maire est aussi forestier et ça l'a bien aidé.
Il déplore l'absence de structures de conseil et d'aide dans le montage du projet :
Montage de régie autonome, volet technique, appro.
On aimerait pouvoir demander : « un devis pour un réseau de chaleur ».
S.Defaye du cabinet d'étude DEBAT les a bien aidés.

_ Les grosses structures dans les villes vont à l'encontre du bon sens et du D.D.
Il vaut mieux en équiper les bourgs où la ressource est vraiment présente.
La démarche a du mal à séduire et à ce faire sans volonté socialo-politique.
C'est une structuration micro-locale de la filière.

Benoît Rachez - Sous-directeur Unisylva
responsable de la zone couvrant les Colettes
7 juin 2011

- Cela fait quasiment 8 ans qu'ils s'intéressent au bois-énergie.

- Dans l'Allier : **Action avec le CG** pour essayer de monter les 1ères chaufferies menées par Unisylva (il y a 5 ans).

- Bois-énergie = **enjeu non négligeable** pour la coopérative et ses adhérents.
  Même si certaines opérations sylvicoles difficilement réalisables (tant techniquement qu'économiquement).

- Essayent (Unisylva) de répondre aux demandes, pour les **projets entre moyenne et grosse puissance** (collectivités + industriels).
  N'ont pas développé de petite plaquette calibrée (pour petits installations ?)

- **Gros projets CRE** qui peuvent changer la donne, aux côtés de chaufferies importantes (pour celles-ci, voir davantage sur le Puy-de-Dôme, Moulins, etc.)
  Mais **incertitudes** importantes sur les CRE et leur réalisation même.

- La production d'énergie chez Unisylva reste vraiment très faible **au regard du potentiel**.

  Depuis l'Allier : ça part pas mal aujourd'hui **vers la région Centre**.
  Plateforme (broyage **et** stockage) bois-énergie à [St-Couen] > pour les petites chaufferies.

- Desserte : Le bois-énergie ne résout en rien les problèmes liés à la desserte, bien a**u contraire** !
  Mais il peut apporter des solutions tout de même : **éclaircies, taillis**. Ce qu'on laisse sur place + **trituration** (pas très bien valorisée).

- **Potentiel total** en bois-énergie à l'échelle de l'ensemble de la coopérative :
  300 000 tonnes / an. Aujourd'hui, ils n'en font que **5000 tonnes / an**.

  ➢ Il y a donc un potentiel important à moyen terme.

  « Sans rien faire » (c'est-à-dire **sans même** aller exprès chercher le bois-énergie), on estimerait ce potentiel à **100 000 tonnes / an.**

- **Sur Sioule, Colettes et Bouble** : il faudrait regarder cela dans le détail. Que ce soit pour la plaquette ou la bûche, Unisylva **ne possède apparemment pas** une « base » de ce type avec des données aisément extractibles. Il faudrait une ressource spécifique pour sortir ces informations, y consacrer une part de budget…

- Concernant le **bois-bûche** : il y a de la demande, secteur qui marche bien.

  L'année dernière, **Unisylva a vendu 113 000 stères de bois de chauffage**, et c'est **sans compter** ce qui est vendu sur pied aux particuliers, compté comme une prestation de service aux particuliers.

  Le bois-bûche reste quand même **exigeant et restrictif** :
  - Diamètre requis de **10 – 12 cm** en fin de bout
  - Certaines essences seulement s'y prêtent bien > **feuillu dur**.

- **Plaquette et bûche** : on ne parle **pas** du tout du **même type de bois**.

- Le **bois de chauffage** en général reste un produit secondaire.

  Remarque sur l'appro de Commentry : avaient prévu une partie de l'appro en bois de chauffage.

- **A qui incombe le rôle de sensibilisation ?**
  Sensibiliser, c'est aussi un des rôles d'Unisylva.
  Le propriétaire privé n'entretient pas un rapport strictement économique avec sa forêt, et ses attentes sont très diverses (variables d'un propriétaire à l'autre).
  Il faut voir avec le **CRPF** pour ça.

- Le bois-énergie doit être vu comme un outil supplémentaire en termes de :
  - Amélioration du peuplement ;
  - Diminution des coûts d'opérations sylvicoles.

  Cela reste un nouveau débouché, différent par conséquent des débouchés traditionnels du bois.

Philippe Audebert - IUT Montluçon

14 juin 2011

- Travaillent sur différents types de construction :
  - Soit à basse consommation d'énergie
  - Soit passives
  - Soit RT2012

+ travail sur les matériaux.

- **Enseignements dispensés** à l'IUT :
  - Réglementation thermique
  - Migration dans les murs
  - Construction bois
  - Matériaux
  - Réflexion sur les énergies renouvelables…

cf. Forbois Auvergne -> Vichy.

- Evoque une **plateforme technologique** (regroupant lycées, …).

Contacter Joël GARMy (enseignant du lycée à Cusset) : 06.80.07.06.49
04 70 97 89 75
forboisauvergne@ac-clermont.fr

Téléphoner de la part de P. Audebert. J. Garmy s'occupe, sur l'Allier, de la filière bois, et plus spécifiquement de la **construction bois**.

- 3 **constructeurs bois** :
  - Vernet Bois
  - Neri & Bois
  - Lazaro sont déjà bien équipés : utilisent un logiciel pour concevoir leurs maisons avec ossature, puis les ordres sont envoyés directement à la machine.

- **Comment répondre aux contraintes du marché ?**

  Il faut **que les produits soient adaptés aux débouchés** dans l'ossature.

  - Faire en sorte que les dimensions soient adaptées au sciage
  - Bois séché
  - Qualité (en termes de nœuds, etc.)

Certains bois ne sont pas exploités car **leur exploitation coûte trop cher**, sans parler de la main d'œuvre.

- Au lycée Du Mayet de Montagne, ils sont davantage spécialisés **sylviculture**.

- Les **scieurs** d'ici **ne font promotion suffisamment claire de leur bois**, qui pourtant peut être de bonne qualité comparé à des bois qui viennent de 1000 km.

M. Audebert se pose la question de savoir **comment travaillent, comment s'approvisionnent les grossistes**, afin qu'à un moment donné puisse apparaître la ressource locale dans leur système.
De même, comment font ceux qui leur vendent le bois pour les en convaincre ?

  - Quelle **relation scieurs / grossistes** ?

- Pour le **bois-énergie**, les **moyens de travail du bois**, qui réclament des investissements au sein de l'entreprise, sont insuffisants (malgré une **très bonne ressource**).

- Dans l'IUT, ont une déchiqueteuse pour faire des plaquettes. Ils font des démonstrations 2 fois par an au sein de l'IUT. Le reste du temps, ils la prêtent (gratuitement, donc) à 3 ou 4 agriculteurs.

  Monsieur Audebert examine les possibilités (techniques, administratives) pour travailler avec une CUMA.

- Pour lui, il faut **casser le cercle vicieux** [PAS DE plaquette] ⇔ [PAS DE chaudière]. *

  Avec la plateforme bois, c'était dans un plan de sensibilisation au bois-énergie.

- **Quelques données chiffrées** sur les cubages horaires d'une déchiqueteuse, selon utilisation :

  - Déchiqueteuse à la main : **5 m^3/h de plaquette**.
  - Si travail préparé (arbres déchiquetés jusqu'à 20 cm de diamètre), on peut aller jusqu'à **25 m^3/h**.

Rapporté à la consommation en m^3 :
- Une maison classique **consomme 60 m^3/h**.
- Les grosses machines **produisent 200 m^3/h**.

C.Maviel - charpentier/fustier

Entretien le Jeudi 16 Juin à Nades à son domicileavec son épouse :
C.M. a d'abord travaillé pour la menuiserie Beaudonnet à Bellenaves avant de se mettre à son compte en tant qu'artisan, charpentier et fustier. Il vient de s'installer.
C.M ne démord pas de l'idéal que représente la maison en bois fuste. Il est conscient qu'il y a une image à améliorer car c'est nouveau et que ça ne plait pas encore beaucoup à cause du cliché du « châlet canadien ».
Les administrés bloqueraient les accords de permis sur les maisons en fuste dans la région, ce qui ne l'aide pas beaucoup. C'est pour cela qu'il ratisse large (axe aquitaine-savoie). Ce n'est pas évident pour lui de trouver des particuliers voulant construire. En attendant cette structuration il travaille en tant que charpentier classique et ne désespère pas vu l'augmentation des chantiers ossature bois.
La fuste exige les plus belles grumes, un abatage à la main d'arbre de 50 ans minimum (30% de déchets).
C.M déploré cette absence de culture du bois mais surtout au niveau de l'esthétique du bâti, il se retrouve face à un mur traditionnel ou la maison bois, qui plus est en fuste a du mal a passé dans les mœurs.
C .M est plein d'idée et très motivé et à l'écoute des opportunités qui peuvent se présenter pour développer la construction bois sur le territoire.
Par exemple ; il planche sur la construction de petit chalet (type HLL haut de gamme) clefs en main en fuste pour les campings ou autres…
C.M. a acquis un terrain sur la zone d'activité de la CC-SCB à Ebreuil, il compte monter une maison témoin pour gagner plus de visibilité.
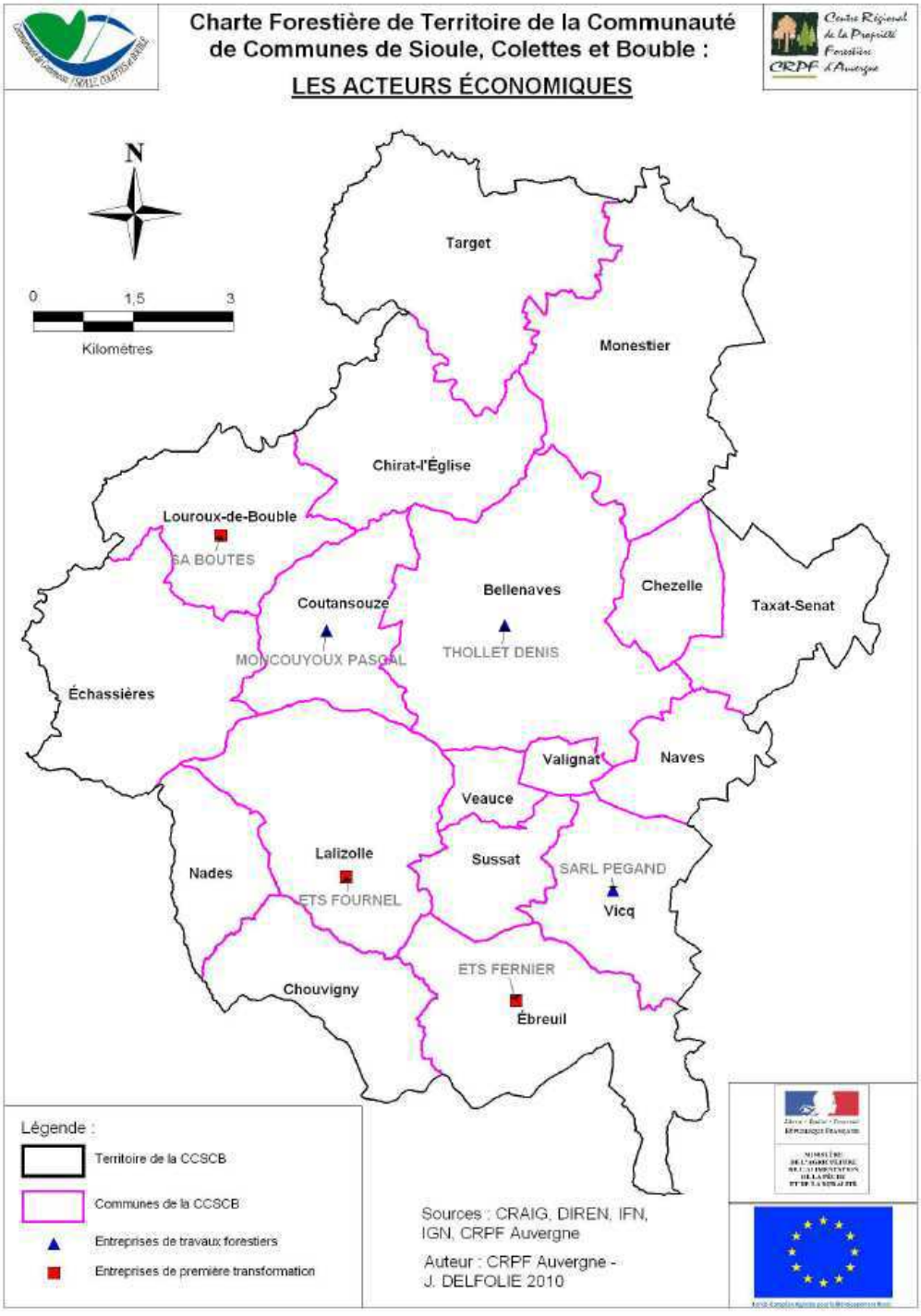
5. LES ACTEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE BOIS